



Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne

Migration en République démocratique du Congo

PROFIL NATIONAL 2009



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITÉS EN AFRIQUE

Les opinions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas les positions de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM). Les appellations utilisées et la présentation des données dans le rapport n'impliquent pas l'expression d'opinion de la part de l'Union européenne ou de l'OIM concernant des faits tels que statut légal, pays, territoire, ville ou zone particulière, ou à propos de leurs autorités, ou de leurs frontières ou confins. Toute omission et erreur reste de la seule responsabilité de l'auteur.

L'OIM croit fermement que les migrations organisées, s'effectuant dans des conditions décentes, profitent à la fois aux migrants et à la société tout entière. En tant qu'organisme intergouvernemental, l'OIM collabore avec ses partenaires au sein de la communauté internationale afin de résoudre les problèmes pratiques de la migration, de mieux faire comprendre les questions de migration, d'encourager le développement économique et social grâce à la migration, et de promouvoir le respect effectif de la dignité humaine et le bien-être des migrants.

Ce document a été produit avec le soutien financier de l'Union européenne. Les positions exprimées ici ne peuvent en aucun cas être considérées comme reflétant l'opinion officielle de l'Union européenne.

Editeur : Organisation internationale pour les migrations
17 route des Morillons
1211 Genève 19
Suisse
Tél : +41 22 717 91 11
Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int
Internet : <http://www.iom.int>

ISBN 978-92-9068-567-8
© 2010 Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Tous droits réservés. Aucun élément du présent ouvrage ne peut être reproduit, archivé ou transmis par quelque moyen que ce soit – électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autres – sans l'autorisation écrite et préalable de l'éditeur.



Cette publication a été co-financée
par l'Union européenne



Migration en République Démocratique du Congo

PROFIL NATIONAL 2009

Préparé pour l'OIM par
Germain Ngoie et David Lelu



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



FONDATION POUR LE RENFORCEMENT
DES CAPACITES EN AFRIQUE

MEMBRES DU GROUPE TECHNIQUE DE TRAVAIL EN RDC

Centre de Recherche en Sciences Sociales et Humaines

Direction générale des migrations

Institut National des Statistiques

Maison de Congolais de l'Étranger et des Migrants

Ministère Affaires étrangères

Ministère de la Coopération internationale

Ministère de la Justice

Ministère de la Recherche Scientifique et technologique

Ministère de la Santé publique

Ministère de l'Agriculture

Ministère de l'Économie Nationale

Ministère de l'Emploi, Travail et Prévoyance Sociale

Ministère de l'Enseignement Supérieur et Universitaire

Ministère de l'Intérieur

Ministère de l'Urbanisme

Ministère des Affaires sociales

Ministère des Hydrocarbures

Ministère du Plan

Université de Lubumbashi

Sommaire

Liste des tableaux et graphiques.....	5
Abréviations	7
Avant-propos.....	9
Résumé	15
Executive summary.....	23
PARTIE A : Introduction.....	29
A.1 Etat des lieux du niveau de développement	30
A.2 Principales tendances migratoires	35
PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration....	39
B.1 Changements démographiques	39
B.2 Environnement économique.....	40
B.3 Marché du travail	44
B.4 Capital humain	45
PARTIE C : Analyse de la situation migratoire dans le pays	47
C.1 Immigrants	47
C.1.1 Nombre total d’immigrants	48
C.1.2 Types d’immigrants.....	51
C.1.3 Immigrants en situation irrégulière	57
C.2 Emigrants.....	61
C.2.1 Nombre total d’émigrants.....	61
C.2.2 Types d’émigrants.....	62
C.2.3 Emigrants en situation irrégulière	64
C.3 Diaspora	67
C.4 Transferts de fonds.....	69
PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration	73
D.1 Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles	73
D.2 Identification des facteurs générant la migration	74
D.3 Evolution probable des mouvements migratoires	76
PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du phénomène migratoire	79
E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration	79
E.1.1 Aperçu des récents développements de la politique migratoire	79

E.1.2 Aperçu de la législation nationale.....	79
E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration	83
E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire	86
E.2.1 Coordination politique.....	86
E.2.2 Intégration de la migration dans les plans de développement.....	86
E.2.3 Diaspora et développement	86
E.3 Coopération régionale et internationale	89
E.3.1 Coopération internationale	89
E.3.2 Coopération régionale	89
E.3.3 Accords bilatéraux.....	90
E.3.4 Partenariats dans le domaine de la migration	91
E.4 Evaluation globale de la politique migratoire	91
PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement	93
F.1 Impacts de la migration sur le développement socio-économique du pays	93
F.2 Impacts des politiques migratoires sur le développement du pays	94
PARTIE G : Conclusions.....	95
G.1 Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes.....	95
G.2 Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires.....	95
G.3 Recommandations relatives à la gestion de la migration.....	97
Bibliographie	99
Annexe I : Statistiques	107
Annexe II : Aperçu de la migration interne	125

Liste des tableaux et graphiques

Tableau 1 :	Indicateurs de pauvreté humaine de la RDC	31
Tableau 2 :	Indicateurs du développement humain de la RDC, 2007	35
Tableau 3 :	Principaux indicateurs macroéconomiques de la RDC	40
Tableau 4 :	Structure de l'économie de la RDC.....	43
Tableau 5 :	Balance commerciale, 2000-2006 (millions de dollars E.-U.) ...	44
Tableau 6 :	Profil des migrations en RDC, 1995-2010.....	48
Tableau 7 :	Estimation sur les immigrants entrant en RDC par pays d'origine, 2000	49
Tableau 8 :	Population étrangère dans la ville de Lubumbashi, 2003-2007	50
Tableau 9 :	Réfugiés en RDC par pays d'origine, 2000-2008.....	52
Tableau 10 :	Niveau d'achèvement, OMD 1	107
Tableau 11 :	Niveau d'achèvement, OMD 2	107
Tableau 12 :	Niveau d'achèvement, OMD 3	107
Tableau 13 :	Niveau d'achèvement, OMD 6	108
Tableau 14 :	Niveau d'achèvement, OMD 8	108
Tableau 15 :	Indice caractéristique de la pauvreté spatiale, 2005.....	109
Tableau 16 :	Flux financiers publics bilatéraux et multilatéraux à destination de la RDC, 1990–2006 (millions de dollars E.-U.)	109
Tableau 17 :	PIB réel et indices des prix, 2004–2008	110
Tableau 18 :	Principaux ratios économiques et tendances à long terme ...	110
Tableau 19 :	Investissements directs étrangers (IDE), 1980–2006 (millions de dollars E.-U.)	110
Tableau 20 :	Prix et finances publiques, 1987–2007	111
Tableau 21 :	Dettes extérieures et flux des ressources, 1987–2007 (millions de dollars E.-U.)	111
Tableau 22 :	Commerce international, 1987–2007 (millions de dollars E.-U.)	112
Tableau 23 :	Balance des paiements, 1987–2007 (millions de dollars E.-U.)	112
Tableau 24 :	Equilibre ressources-emplois à prix courants, 2004–2008 (millions CDF)	113
Tableau 25 :	Statistiques sur le marché du travail, 2004–2005	114
Tableau 26 :	Evolution du taux d'analphabétisme, 1970–2006 (%).....	115
Tableau 27 :	Réfugiés en RDC entre 1995 et 2010.....	115
Tableau 28 :	Demandeurs d'asile en RDC, 2000-2008	116
Tableau 29 :	Emigration dans les pays de l'Union européenne, 1990–2001	117
Tableau 30 :	Nombre de réfugiés congolais par pays de résidence, 2000-2008	117
Tableau 31 :	Demandeurs d'asile congolais par pays d'asile, 2000–2008	120

Tableau 32 : Effectifs des personnes déplacées à l'intérieur de la RDC par province, 2002	126
Tableau 33 : Estimation du nombre total de déplacés en RDC (octobre 2005-juin 2007)	127
Graphique 1 : Principales destinations des émigrants congolais, 2000.....	61

Abréviations

AVR	<i>Assisted Voluntary Return</i> /Assistance au retour volontaire
BAD	Banque Africaine de Développement
BIT	Bureau International du Travail
CDF	Franc congolais
CECLR	Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme
CEEAC	Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale
CEPGL	Communauté Economique des Pays des Grands Lacs
CIREFI	Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration
CNR	Commission nationale pour les réfugiés
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CPCM	Comité permanent de cadrage macro-économique
CREC	<i>China Railways Engineering Company</i>
DAESNU	Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies
DGM	Direction Générale des Migrations
DPNU	Division de la population des Nations Unies
DRC	Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté
DSRP-I	Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté
DSCRP	Document stratégique de croissance et de réduction de la pauvreté
EDS	Enquête démographique et de santé
FCE	Fédération des Congolais de l'étranger
GTTN	Groupe de travail technique national
HCR	Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IDH	Indice de développement humain
IDMC	<i>Internal Displacement Monitoring Centre</i>
INS	Institut national de la statistique
MAE	Ministère des Affaires étrangères
MASF	Ministère des Affaires sociales et de la Famille
MIDA	Migration pour le Développement en Afrique

MIDSA	<i>Migration Dialogue for Southern Africa</i>
MICS	<i>Multiple Indicator Cluster Survey</i>
NIZA	<i>Netherlands Institute for Southern Africa</i>
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OIM	Organisation internationale pour les migrations
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
ONEM	Office National de l'Emploi
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OUA	Organisation de l'Unité Africaine
PAP	Programme d'Actions Prioritaires du gouvernement
PMURR	Programme multisectoriel d'urgence de réhabilitation et de reconstruction
PNLS	Programme National de Lutte contre le Sida
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PPA	Parité de pouvoir d'achat
PPTTE	Pays pauvres très endettés
RDC	République Démocratique du Congo
RDH	Rapport sur le développement humain
REAB	Retour et émigration des demandeurs d'asile en Belgique
RNB	Revenu national brut
SADC	<i>Southern African Development Community/Communauté de développement de l'Afrique australe</i>
SIDA	Syndrome d'immunodéficience acquise
SNCC	Société nationale des chemins de fer
UA	Union africaine
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNILU	Université de Lubumbashi
UPI	Unité de production informelle
VIH	Virus de l'immunodéficience humaine

Avant-propos

Au cours des trois dernières années, l'OIM a préparé des profils migratoires sur 32 pays de diverses régions du monde, soit l'Europe de l'Est, la région de la mer Noire, l'Amérique du Sud et l'Afrique.

La réalisation de profils migratoires a été d'abord proposée par la Commission européenne dans sa Communication sur la migration et le développement de 2005. Selon ce document, les profils migratoires devraient être des rapports statistiques fournissant des informations sur un panel de sujets relatifs à la migration dans les pays partenaires de l'Union européenne ; ils devraient être conçus comme un outil de la Commission européenne pour informer les programmes d'assistance communautaire des pays tiers en matière de migration, ainsi que les stratégies de réduction de la pauvreté.

En Afrique de l'Ouest et centrale, l'OIM a approfondi le concept originel des profils migratoires. Dans le cadre du projet « *Migration en Afrique de l'Ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques* », les profils migratoires sont conçus pour être plus que des rapports statistiques. Ils sont également destinés à être des outils gouvernementaux pour le développement de politiques.

Le principal objectif de cette recherche et de ce projet de renforcement des capacités est d'accroître les capacités gouvernementales des dix pays ciblés en Afrique de l'Ouest et centrale. Cela permettra de promouvoir une approche politique cohérente et dynamique de la migration, en développant des « *profils migratoires nationaux* » en tant que cadres pour la collecte et l'analyse de données en appui à la planification des politiques stratégiques au niveau national et régional. Grâce au soutien financier de la Commission européenne, de l'Office fédéral des migrations suisse et de la Coopération belge au développement, l'OIM met en œuvre ce projet en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Mali, en Mauritanie, au Niger, au Nigeria, en République démocratique du Congo et au Sénégal, tandis que des profils migratoires sont également en cours d'élaboration au Cap-Vert et au Cameroun.

Les profils migratoires sont un résultat fondamental de ce projet. Ils rassemblent de façon structurée les informations en provenance de différentes sources, et fournissent un aperçu complet des tendances clé en matière de migration internationale et de développement socio-économique dans les pays ciblés. Ils identifient également les lacunes en matière de données et les stratégies potentielles pour améliorer la collecte de données dans l'optique d'une planification des politiques.

Il est important de noter que l'élaboration de ces profils migratoires nationaux va au-delà de la simple collecte d'informations. Les données et informations pertinentes en matière migratoire sont souvent conservées à divers endroits, à la fois au sein de structures gouvernementales et en dehors. Chaque pays ciblé instaure donc un Groupe de travail technique national (GTTN) interministériel pour faciliter la collecte des informations pertinentes en provenance de diverses entités. Les GTTN ont également permis aux gouvernements de contribuer aux rapports à chaque étape du processus de rédaction et de prendre en considération de manière plus large une approche cohérente de la collecte de données et du développement de politiques. Les avant-projets de profils migratoires ont été présentés lors d'ateliers nationaux de planning politique, sur la base desquels les gouvernements ont émis des recommandations sur le développement futur de politiques et ont amélioré la collecte de données. Les profils migratoires nationaux sont donc le résultat d'un processus largement appuyé par les gouvernements, destiné à accroître l'utilisation de données pour le développement de politiques. Ils vont au-delà de la seule compilation de données.

Par le biais de mécanismes tels que les GTTN et les ateliers nationaux de planning politique, les rapports constituent également un instrument de sensibilisation et contribuent à avancer le planning politique sur les migrations internationales dans les pays ciblés.

Afin de garder leur rôle d'outil efficace pour l'élaboration de politiques, les profils migratoires doivent être mis à jour régulièrement et utilisés pour le développement de politiques. La pérennité des mécanismes gouvernementaux établis pour la préparation des profils migratoires demeure un défi important. Les données sur lesquelles les rapports se basent et le format des rapports doivent être améliorés pour permettre une analyse plus approfondie des tendances relatives à la migration. Le projet « *Migration en Afrique de l'Ouest et centrale : profils nationaux pour le développement de politiques stratégiques* » a initié une résolution de ces défis, mais d'autres interventions sont nécessaires pour s'assurer que les profils migratoires constituent un outil d'information régulièrement mis à jour pour le développement de politiques.

Ce rapport n'aurait pu être réalisé sans les contributions de nombreuses personnes. Nous souhaiterions remercier : les experts nationaux en RDC, David Lelu et Germain Ngoie Tshibambe, pour la rédaction du rapport ; Rudolf Anich, Jobst Koehler et Timon Van Lidth pour la coordination, la révision et l'édition du profil migratoire ; Maud Bonnet et Gerd Rothenberg pour l'assistance dans la recherche lors des dernières étapes ; le point focal Kawaya Sefu et la mission

de l'OIM en RDC pour la transmission d'informations complémentaires ; et finalement, les membres du Gouvernement qui, à travers leurs Délégués, ont fourni de précieux commentaires sur le rapport lors des différentes phases du projet.

Abye Makonnen
Représentant régional
Mission à fonctions régionales
Dakar, Sénégal

Frank Laczko
Chef de la division recherche et publications
Siège de l'OIM
Genève, Suisse



République démocratique du Congo - Données de base	
Population 2010 (projection DPNU)	67 827 000
Superficie totale	2 345 000 km ²
PIB par habitant (PPA en dollars E.-U.) (2007)	298
Indice de développement humain (IDH) (rang) (2007)	176 sur 182
Taux net de migration (période 2000-2005)	-0,9/1 000 habitants

Sources: Division de la Population des Nations Unies (DPNU) (2008), World Population Prospects: The 2008 Revision ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) (2009), Rapport sur le Développement humain.

Résumé

La République démocratique du Congo (RDC, ex-Zaïre), située en Afrique centrale, s'étend sur une superficie de 2 345 000 km². Sa population est estimée à près de 68 millions d'habitants pour 2010, et cette population se concentre surtout à la périphérie du pays, un élément qui souligne l'importance d'une bonne gestion des 10 292 km de frontières et des échanges avec ses neuf pays voisins. Le pays regorge de vastes ressources naturelles, surtout minières, mais il a connu plusieurs décennies difficiles sur le plan politique et a été ravagé par des conflits au cours des dernières années, conduisant à une très forte pauvreté. Pour 2007, la RDC est au 176^{ème} rang sur un total de 182 pays classés selon leur Indicateur de développement humain (Rapport sur le développement humain du PNUD, 2009). D'après la même source, pour 2000-2007, la population vivant avec moins de 1,25 USD/jour était de 59,2 %. L'atteinte par la RDC des Objectifs du Millénaire pour le développement de l'ONU semble impossible, notamment au niveau de la pauvreté, de l'éducation, de l'égalité des sexes, du VIH/SIDA et du paludisme, qui atteignent des niveaux très préoccupants dans le pays.

En matière de migrations, on notera tout d'abord que la situation du pays et de ses structures étatiques rend très difficile l'obtention de données chiffrées fiables. On n'en note pas moins que l'émigration est un fait important de la vie congolaise. Quant à l'immigration vers la RDC, elle a diminué au cours des dernières années et est limitée en nombre, mais très diverse. Un élément important dans la sous-région des Grands Lacs d'Afrique centrale sont les réfugiés et les demandeurs d'asile, en raison des nombreux et violents conflits qui ont secoué la région. Selon la Division de la population des Nations Unies (DPNU, 2008), le taux net de migration (pour 1 000 personnes) en RDC était de 5,9 pour la période 1990–1995. La tendance s'est complètement retournée sur la période 1995–2000, avec un taux net de migration de -5,8. Ce taux s'est depuis lors stabilisé avec -0,9 pour la période 2000–2005, et une perspective à -0,3 pour 2005–2010.

L'immigration en RDC

Malgré des chiffres difficiles à estimer et relativement restreints, la RDC reste dans une certaine mesure un pays d'immigration. Le boom minier attire de la main-d'œuvre étrangère, d'Afrique et au-delà. En outre, des migrants se rendent en RDC et y sont actifs notamment dans le petit commerce, même si leurs mouvements sont peu étudiés. On note aussi un certain transit de migrants à destination de l'Afrique du Sud ou de l'Europe.

Il apparaît que la RDC attire de moins en moins les migrants internationaux. Le taux de croissance annuelle de l'immigration est négatif depuis 1995. Il a connu une forte baisse entre 1995 et 2000, avec un taux de -22,7 %. D'après les estimations de la base de données du DRC (Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté, Université Sussex) basées sur les recensements de la période 1995–2005, le stock de migrants en RDC était d'environ 740 000 personnes. Parmi ces immigrants, de très nombreuses nationalités sont représentées, sans qu'on ne note une prédominance d'un pays, d'une région ou même d'un continent particulier ; les immigrants proviennent par exemple de Russie, du Mexique, d'Inde ou d'Ukraine. Cela pourrait être rapporté en partie à l'intérêt pour l'exploitation des ressources minières du pays. Cependant, des études plus locales laissent entrevoir une plus forte présence d'Africains provenant des pays voisins.

D'après le Rapport sur le Développement humain 2009 du PNUD, l'évolution du nombre d'immigrants en RDC est la suivante : un peu plus d'un million en 1960, 754 000 en 1990, 480 000 en 2005, et une projection à 445 000 pour 2010. Les problèmes en matière de données chiffrées se révèlent très fortement au niveau des travailleurs migrants, où aucun chiffre valable n'a pu être trouvé ; cela pourrait être lié à la prépondérance de l'économie informelle en RDC. Outre des activités commerciales, l'exploitation des ressources minières du pays et certains projets de construction attirent des travailleurs étrangers. Les données relatives aux étudiants étrangers inscrits dans les différents cycles de formation universitaire au cours des dernières années ne sont pas disponibles. Il en est de même, comme on pouvait s'y attendre, pour l'immigration irrégulière, mais on s'accorde à dire que ce phénomène est important. Il s'agirait notamment d'immigrants des pays limitrophes où on trouve des ethnies apparentées à celles de la RDC, bénéficiant du « transnationalisme communautaire ».

De par sa position géographique limitrophe avec neuf autres pays, la RDC est appelée à recevoir les réfugiés fuyant leurs pays respectifs en cas de conflit, notamment : Rwanda, Burundi, Ouganda, Angola, République du Congo et République centrafricaine. D'après les chiffres du HCR, on a assisté de 2001 à 2008 à une baisse générale du nombre de réfugiés en RDC, de 360 000 à 155 000. Cela est lié à une diminution des conflits dans les pays de la région. L'Angola reste, de loin, le principal pays d'origine des réfugiés en RDC, avec près de 187 000 personnes recensées en 2001, et encore plus de 111 000 en 2008. La République démocratique du Congo n'apparaît pas comme étant un pays privilégié par les demandeurs d'asile ; leur nombre est en constante diminution depuis 2003.

La baisse du nombre des demandeurs d'asile n'est pas sans lien avec l'insécurité qui est liée dans certaines régions du pays à la présence de groupes

armés étrangers comme la Lord's Resistance Army (LRA) de l'Uganda, et le FDLR du Rwanda.

L'émigration de RDC

La situation économique, la guerre et la mauvaise gouvernance sont les principaux facteurs des tendances migratoires que connaît la RDC dans les années 2000, générant une forte mobilité interne et internationale. Les populations, tant urbaines que rurales, se déplacent à la recherche d'espaces de vie plus propices. Les grandes villes de Kinshasa et Lubumbashi sont les points d'attraction d'un exode rural massif. L'exploitation des ressources naturelles attire également la population vers certaines régions du pays ; s'y ajoutent les migrations internes forcées par la guerre.

On soulignera ici une diversification des pays de destination. Outre les destinations traditionnelles que sont la Belgique et la France, des nouvelles destinations européennes et extra-européennes se renforcent. Mais une grande partie des émigrants restent en Afrique, avec des nouveaux points d'attraction comme l'Afrique du Sud ou les pays situés entre la RDC et l'Europe. En outre, les réfugiés et les demandeurs d'asile créés par la guerre sont un facteur considérable.

Les statistiques sur cette question diffèrent selon les sources consultées. D'après les estimations du DRC de l'Université de Sussex basées sur les recensements sur la période 1995–2005, le stock d'émigrants congolais était de 821 057, à destination principalement d'autres pays africains. Concernant le stock total de Congolais à l'étranger, des chiffres entre 3 et 6 millions sont avancés ; ces fortes divergences proviennent de l'absence de données officielles qui feraient foi. Les émigrants congolais sont surtout des migrants de longue durée. D'après des chiffres du Rapport sur le Développement humain 2009 du PNUD basés sur les estimations du DRC, pour 2000–2002, en pourcentage du stock total d'émigrants, 79,7 % des émigrants de RDC résidaient en Afrique et 15,3 % en Europe.

La RDC a vécu une longue période de conflits internes, fortement liés avec d'autres Etats de la sous-région. Cette situation de belligérance a entraîné de nombreux réfugiés et déplacés internes, atteignant un sommet en 2004 avec 461 042 réfugiés congolais. En 2008, on recensait 367 995 réfugiés de ce pays dans le monde, dont 68 % en Afrique, d'après le HCR. En ce qui concerne l'asile, il apparaît que les demandes de ressortissants de la RDC étaient en recrudescence en 2008, avec 32 742 demandes, alors que ce chiffre était inférieur à 20 000 depuis 2005.

D'après le Rapport sur le Développement humain 2009 du PNUD, le stock de migrants de la RDC dans les pays de l'OCDE serait de 100 700. 25 % ont moins d'un niveau d'éducation secondaire supérieur, 32,5 % ont un niveau secondaire supérieur ou post-secondaire, et 35,5 % ont un niveau d'éducation tertiaire. D'après ces données, le taux de migration vers des pays de l'OCDE parmi les personnes de formation tertiaire en RDC serait de 9,6 %. En 2000, 14 % de la population congolaise ayant un niveau d'enseignement supérieur a émigré. Ces personnes ne représentaient cependant que 11 % de la population migrante ; la migration est donc principalement le fait de personnes ayant un niveau d'études assez bas. D'après des chiffres de l'OCDE relayés dans le Rapport sur le développement humain 2009 du PNUD, 66,5 % des migrants de RDC dans les pays de l'OCDE étaient professionnellement actifs (parmi ceux dont le statut d'activité était connu). Le taux de chômage parmi ces migrants était de 21,8 %. D'après l'UNESCO, en 2007 on comptait 3 402 étudiants congolais effectuant leurs études à l'étranger, soit 2 % du nombre total d'étudiants congolais effectuant des études supérieures. Ce volume a diminué, puisqu'il s'élevait à 4 624 en 2000 (UNESCO, 2010).

Les chiffres officiels des Congolais identifiés comme étant en situation irrégulière à l'étranger sont rares. Des données n'ont pu être trouvées que de manière sélective pour certains pays. A l'observation empirique, il s'avère établi que la plupart des Congolais que l'on retrouve dans les pays limitrophes africains y sont en situation irrégulière et cette situation est principalement due à la perméabilité et/ou porosité des frontières, à l'insuffisance des capacités des agents d'immigration et à l'absence d'une police des frontières formée et équipée, à la fraude et/ou falsification des documents d'immigration, à l'inefficacité de contrôles, et encore au phénomène de nationalité transnationale. En 2007, parmi les migrants congolais irrégulièrement présents sur le territoire des 27 pays de l'Union européenne, 659 ont été appréhendés et 299 expulsés. Il n'y a aucune donnée disponible sur le flux ou le stock de migrants retournés. Actuellement, en RDC, seule l'OIM gère des programmes d'aide aux retours. D'après des informations fournies par le bureau de l'OIM à Kinshasa, le programme AVR (*Assisted Voluntary Return*, assistance au retour volontaire) de l'organisation aurait soutenu environ 700 personnes entre 2004 et 2009.

Un poste de Vice-Ministère chargé des Congolais de l'étranger a été créé au sein du Gouvernement pour promouvoir la participation des émigrés au bénéfice du développement national et défendre les intérêts des Congolais de l'étranger. En sus, il a été créée au sein du Ministère des Affaires Etrangères une Direction des congolais de l'étranger dont les objectifs assignés rendent superfétatoire le maintien ou la suppression du poste de Vice-Ministre susdit,

étant donné que cette haute instance administrative est plus stable. Mais, malgré tous ces efforts, des actions plus concrètes restent à entreprendre, et les chiffres de la diaspora congolaise ne sont pas connus. Certaines initiatives sont cependant mises en œuvre pour faire bénéficier le pays des compétences de ses ressortissants à l'étranger. Par exemple, dans le cadre du programme Migration pour le développement en Afrique (MIDA), des membres de la diaspora congolaise reviennent au pays et assurent notamment des enseignements dans les institutions universitaires de la RDC.

Facteurs conduisant à la migration

Entre 1958 et 1984, la population de la RDC serait passée de 13,5 à 30,7 millions d'habitants ; en 2010, cette population est estimée à près de 68 millions. Le taux de croissance annuel tourne autour de 3 %. Cette population est inégalement répartie entre les différentes régions du pays ; environ 70 % des Congolais vivent en milieu rural. Après une croissance négative en 2000 et 2001, l'économie congolaise s'est quelque peu redressée au cours des années suivantes, et le PIB par habitant est en légère augmentation, mais reste très bas. Plusieurs plans et programmes gouvernementaux de redressement économique n'ont pas suffi à enclencher une dynamique durable ; la mise en œuvre de tels plans est très difficile dans le contexte actuel du pays et sans une gestion saine et transparente des finances publiques. En outre, la crise financière internationale a porté dès fin 2008 un coup sévère à l'économie de la RDC, qui repose fortement sur le secteur minier. Le climat d'investissement du pays n'est pas bon. Le pays dépend fortement des importations, les matières premières étant les seules sources d'exportation. En outre, le secteur informel constitue une forte part de l'économie nationale : on peut affirmer que la plupart des ménages en RDC vivent grâce à ces activités. Les activités commerciales du secteur informel s'appuient également sur la mobilité internationale.

D'après de chiffres officiels de 2004-2005, le taux de chômage en RDC était à 3,7 %, mais on peut partir de l'idée que ce chiffre est en fait beaucoup plus élevé ; le gap entre le chiffre réel et celui qui est signalé provient surtout de l'absence de motivation comme par exemple une allocation de chômage qui aurait permis un enregistrement plus important des chômeurs. Le secteur informel agricole est prépondérant, suivi du secteur informel non agricole, puis des structures formelles. L'évolution de l'éducation n'est pas bonne, puisque le taux brut de scolarisation dans le primaire est passé de 92 % en 1972 à 64 % en 2002 ; on note encore une grave détérioration de la qualité de l'éducation, particulièrement en milieu rural. On peut estimer que ce sont principalement ces facteurs économiques et de développement, ainsi que le manque de perspectives au pays, qui poussent les Congolais à émigrer.

Conséquences des migrations sur la société congolaise

Il n'est pas aisé de produire des données sur le montant des fonds envoyés en RDC par les émigrants, car la littérature sur ce sujet donne principalement des analyses qualitatives, et rarement des données chiffrées. D'autre part, même les sources de données comme la Banque mondiale et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) présentent des vides en ce qui concerne les transferts des fonds de la diaspora congolaise.

Cependant, diverses sources documentaires et études soutiennent qu'en RDC, une grande proportion des ménages (jusqu'à 80 % dans les grandes villes) dépendraient de transferts de fonds, et qu'une grande partie de ces transferts s'effectuent par les circuits informels. La majorité des fonds transférés sont utilisés pour subvenir aux besoins directs des bénéficiaires ; l'investissement dans des projets de développement communautaire ou économique est plus rare. On notera encore l'importance des transferts directs de matériels, par exemple de véhicules et de différents biens qui forment la base d'activités économiques informelles. Cependant, en raison du manque et/ou insuffisance d'études et de données fiables relatives au sujet ainsi que de l'importance du secteur informel, il est difficile d'évaluer l'impact des transferts de fonds.

Cadre politique et défis de la gestion des migrations

Depuis l'indépendance en 1960 et jusque dans les années 2000–2005, la République démocratique du Congo n'a pas clairement défini une politique migratoire. On doit reconnaître en outre que le cadre juridique en la matière est incomplet et peu clair.

Sur le plan institutionnel, le gouvernement de la RDC s'est doté de la Direction générale de migration (DGM) pour le contrôle des mouvements de la population nationale et étrangère. Le Ministère du Travail et des Affaires sociales est impliqué en ce qui concerne le travail des étrangers tandis qu'un vice-Ministère des Congolais de l'étranger a été créé au sein du Ministère des Affaires étrangères en 2006. Les principaux ministères engagés dans la problématique des migrations sont le Ministère de l'Intérieur, avec la Direction de la Police des frontières et la Commission nationale pour les réfugiés ; la DGM ; et le Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale, avec le vice-Ministère des Congolais de l'étranger. D'autres ministères ont des responsabilités en certains points ayant trait aux migrations. Le gouvernement de la RDC collabore également avec diverse structures internationales et d'autres gouvernements dans la gestion de la question migratoire. La coordination politique constitue le défi le plus urgent

à relever en RDC dans le domaine de la migration. La migration est mentionnée et intégrée dans le Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) en tant que stratégie de mobilisation des ressources et des compétences dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Ce même document prévoit la mise en place d'un Programme national de migrations pour le développement.

La RDC est membre de plusieurs organisations de coopération régionale et sous-régionale notamment la SADC, CEPGL, la CEEAC promouvant notamment la libre circulation des personnes au sein de certains espaces. Mais la plupart de ces initiatives ne donnent pas beaucoup de résultats concrets à ce jour. La RDC a également signé avec plusieurs Etats des accords de coopération en matière migratoire ; il s'agit d'Etats européens, notamment la Suisse et la Belgique, en matière de collaboration pour l'identification des migrants et le renforcement des capacités des institutions concernées. Avec des pays africains, des accords ou régimes spéciaux sont en place pour promouvoir la circulation réciproque sans visas, du moins dans certaines zones.

Lacunes statistiques

Le manque de données chiffrées et fiables, constaté par le GTTN dès le début du processus de travail conduisant au présent Profil, a été un problème majeur dans son établissement ; obtenir de meilleures informations sera un défi à relever pour la mise à jour et l'actualisation future du Profil. La DGM élabore annuellement des rapports sur ses activités ; en principe, c'est dans ces rapports que sont enregistrées les entrées et les sorties aussi bien des Congolais que des étrangers en RDC. Cependant, ces rapports n'ont jusqu'à présent pas été accessibles. Des données devraient également être disponibles dans le cadre du Ministère de l'Intérieur concernant les immigrants en RDC, mais les archives de l'administration publique ne sont pas actualisées. C'est pourquoi ce rapport utilise surtout les données statistiques de la Banque mondiale et de l'ONU, mais en raison du manque d'information au niveau national, même celles-ci présentent des lacunes dans des points cruciaux concernant les migrations.

L'effectif total d'étrangers en situation irrégulière est extrêmement difficile à établir. Ces difficultés résultent du délitement des services et du manque de moyens de l'administration publique. Depuis 2007-2008, la DGM dispose des outils et des équipements modernes de gestion informatisée et d'enregistrement des mouvements d'entrée et sortie à certains postes frontaliers, qui sont ainsi directement reliés au serveur central situé à la Direction nationale. Ceci renforce les capacités de ces services à surveiller les entrées et les sorties. Cependant, les données sur les stocks des immigrants en situation irrégulière procèdent d'un

travail de contrôle d'administration et de police sur les populations résidant à l'intérieur. Un tel contrôle est normalement effectué par les services de la DGM. Du fait de la guerre que le pays a connu après 1998, des dysfonctionnements ont empêché sa mise en œuvre régulière. Sachant que même les nationaux de la RDC n'ont pas tous des pièces d'identité, on comprendra que le contrôle des étrangers est encore plus difficile.

Executive Summary

The Democratic Republic of the Congo (DRC, formerly Zaire) is located in Central Africa and has a land surface of 2,345,000 km². Its population is estimated at nearly 68 million for 2010. Most of the population is concentrated along the periphery of the country, which highlights the need for the sound management of the country's 10,292 km of borders and its interaction with its nine neighbouring countries. The country has rich natural resources, particularly mineral resources. However, recent decades have been extremely difficult for the DRC; the country was shaken by a series of violent conflicts, maintaining an extremely high level of poverty. In 2007, the DRC was ranked 176th out of 182 countries in the UNDP Human Development Index (UNDP *Human Development Report 2009*). According to the same source, in 2000-2007, 59.2% of the population were living on less than USD 1.25 per day. Achieving the Millennium Development Goals would appear impossible for the DRC, notably in the areas of poverty, education, gender equality, and HIV/AIDS and malaria, which affect an alarming proportion of the population.

Concerning migration, it must be noted that, considering the situation in the country and the condition of state structures, it is extremely difficult to obtain reliable data and figures. However, migration is clearly an important part of life in the DRC. Immigration to the DRC has decreased during recent years; it is relatively limited in numbers, but very diverse in nature. An important phenomenon in the African subregion of the Great Lakes is that of refugees and asylum-seekers resulting from the numerous and violent conflicts that hit the subregion. According to the United Nations Population Division (UNPD), the net migration rate (per 1,000 persons) in the DRC was 5.9 for 1990-1995. This tendency was inverted in the 1995-2000 period, with a rate of -5.8. The net migration rate then stabilized at -0.9 for 2000-2005, and is projected to be -0.3 for 2005-2010.

Immigration to the DRC

Although figures are difficult to obtain and seem to be limited, the DRC remains a destination country for immigration. The country's rich mining resources attract migrant workers from Africa and beyond. There is also considerable migration for commercial activities, from other African countries and the rest of the world, but these movements are not well studied. Transit migration towards South Africa or Europe also plays a role.

The DRC attracts fewer international migrants than in the past. The annual growth rate of immigration has been negative since 1995, and dropped between 1995 and 2000 to a rate of -22.7%. According to estimates by the Development Research Centre on Migration, Globalisation and Poverty of the University of

Sussex, based on 1995-2005 census data, the stock of migrants in the DRC was about 740,000 persons. These include many different nationalities; no particular country, region or continent is predominant, with origin countries such as the Russian Federation, Mexico, India and Ukraine. This diversity of migrant origins could be due to the country's mineral resources. However, local studies indicate a stronger presence of African nationals from neighbouring countries.

According to the UNDP *Human Development Report 2009*, the number of immigrants in the DRC has evolved as follows: just over 1 million in 1960, 754,000 in 1990, 480,000 in 2005, and a projected 445,000 for 2010. Valid figures are not available on migrant workers in particular, partly due to the predominance of the informal economy in the DRC. In addition to commercial activities, mining and construction projects attract migrant workers. Recent data on foreign students in universities in the DRC are not available. As could be expected, data are also lacking on irregular immigrants; yet it is safe to state that irregular migration is a significant phenomenon in the country. In particular, citizens from neighbouring countries, often ethnically linked to nationals of the DRC, cross borders in the region without being registered.

Sharing borders with nine other countries, the DRC is a logical destination for refugees fleeing conflict in their own country; this has been the case in recent years for Rwanda, Burundi, Uganda, Angola, the Congo and the Central African Republic. According to UNHCR figures, the number of refugees in the DRC strongly decreased between 2001 and 2008, from 360,000 to 155,000, as a result of diminishing conflicts in the region. Angola remains the main country of origin of refugees in the DRC, with nearly 187,000 persons registered in 2001 and still over 111,000 in 2008. The DRC does not appear to be a privileged destination for asylum-seekers: their numbers have been dropping regularly since 2003.

The decrease in the number of asylum-seekers is linked to the insecurity which, in some regions of the country, is associated with the presence of foreign armed groups, such as the Lord's Resistance Army (LRA) from Uganda and the Democratic Forces for the Liberation of Rwanda (FDLR).

Emigration from the DRC

The economic climate, conflicts and bad governance, generating strong internal and international mobility, are the main factors in the migratory tendencies observed in the DRC since 2000. Urban and rural populations are on the move in search of better living conditions. The big cities of Kinshasa and Lubumbashi are points of convergence for a considerable rural exodus. Mining resources also attract the population to certain regions of the country, in addition to internal migration driven by war and conflicts.

A main feature of emigration from the DRC is the increasing diversity of destination countries. Traditional destinations include Belgium and France; in recent years, however, other countries in Europe and beyond have played an increasing role. Nonetheless, most migrants remain in Africa, with new destinations countries being South Africa and countries located between the DRC and Europe. Furthermore, refugees and asylum-seekers generated by armed conflicts are a considerable group.

Figures on emigration vary depending on the source. According to estimates from the Development Research Centre based on the 1995-2005 census round, the stock of Congolese emigrants was 821,057, mainly in other African countries. Concerning the number of Congolese nationals abroad, estimates vary from 3 to 6 million; this considerable variation is brought about by the lack of official, reliable data. Emigrants from the DRC are above all long-term emigrants. According to the *Human Development Report 2009*, based on figures from the Development Research Centre, in 2000-2002, 79.7% of emigrants from the DRC were living in Africa, and 15.3% in Europe.

The DRC has gone through a long period of internal conflicts, strongly linked with other countries of the Great Lakes region. This led to a high number of refugees and internally displaced persons; the peak was reached in 2004, when, according to UNHCR, there were 461,042 refugees from the DRC. In 2008, there were still 367,995 refugees, 68% of which were living in other African countries. Figures for asylum-seekers from the DRC appeared to be growing in 2008 with 32,742 persons; whereas this figure had been below 20,000 since 2005.

According to the *Human Development Report 2009*, the stock of migrants from the DRC in OECD countries is 100,700 persons. Of these migrants, 25% have less than an upper secondary education level, 32.5% have an upper secondary or post-secondary education, and 35.5% have a tertiary education. According to the same data, the migration rate to OECD countries among persons with a higher education in the DRC is 9.6%. In 2000, 14% of the population with a higher education level emigrated, but this group represented only 11% of the total migrant population. Thus, it can be said that emigration from the DRC mainly concerns persons with a relatively low level of education. Furthermore, 66.5% of DRC emigrants in OECD countries were professionally active (among those whose status was known). The unemployment rate in this group was 21.8%. According to UNESCO, 3,402 students from the DRC were studying abroad in 2007, which makes for 2% of all Congolese persons engaged in higher education. This number has decreased, given that it was 4,624 in 2000 (UNESCO, 2010).

Official figures concerning Congolese nationals identified as being in an irregular situation abroad are not available. Data were found only selectively for some countries. Empirical observation suggests that most Congolese nationals

in other African countries are not officially registered. This situation is mainly caused by the ease with which borders can be crossed, the lack of skills of immigration officers, the lack of trained and equipped border police, fraud and forged immigration documents, inefficient border controls and multiple nationalities. In 2007, 659 irregular migrants from the DRC were arrested in the 27 countries of the European Union, and 299 were expelled. Comprehensive data cannot be obtained on the flux or stock of return migration to the DRC; currently, only IOM runs programmes to support return migration. According to information provided by the IOM Office in Kinshasa, the Assisted Voluntary Return Programme supported about 700 persons between 2004 and 2009.

A vice-ministerial post for Congolese nationals abroad was created within the Government to promote the participation of emigrants in the development of the country and to defend the interests of the Congolese diaspora. In addition, the Directorate for Congolese Nationals Abroad was established within the Ministry of Foreign Affairs and whose objectives render the above-mentioned vice-ministerial post superfluous, given that this high administrative authority is more stable. However, despite all these initiatives, more concrete action must still be taken, and the number of Congolese diaspora is not known. Some initiatives have, nonetheless, been taken to enable the country to benefit from the competences of its expatriate nationals. For instance, under the MIDA (Migration for Development in Africa) programme, members of the Congolese diaspora return to their country temporarily, for example to teach in universities.

Factors leading to migration

Between 1958 and 1984, the population of the DRC grew from 13.5 to 30.7 million; in 2010, as mentioned above, it was estimated at nearly 68 million. The yearly growth rate is approximately 3%. The population is unequally distributed in the country, and up to 70% live in rural areas. After negative growth in 2000 and 2001, the DRC's economy somewhat stabilized in the years that followed. The GDP per capita is growing slightly, although it remains very low. Several governmental plans and economic development programmes were not enough to establish sustainable and dynamic economic growth; implementing such plans and programmes is very difficult in the country's unstable context and without the thorough and transparent management of public finances. Furthermore, starting in late 2008, the international financial crisis severely affected the DRC's economy, which heavily relies on the mining sector. The climate for investments in the country is not good. The DRC also heavily depends on imports, with raw materials being its only exportable resource. The informal sector represents a major part of the national economy; most families in the DRC depend on this type of activity for their subsistence. Informal commercial activities are also strongly linked with international mobility.

According to official figures for 2004-2005, the unemployment rate in the DRC was 3.7%, but it can be assumed that the actual number is much higher. This discrepancy between the actual figure and the recorded data comes mainly from the lack of incentive, such as unemployment benefits, for unemployed persons to register. The informal agricultural sector is predominant, followed by the informal non-agricultural sector and by formal structures. The level of education evolved negatively until recent years, with the gross enrolment rate in primary education decreasing from 92% in 1972 to 64% in 2002; furthermore, the quality of education is deteriorating, particularly in rural areas. These development and economic factors, coupled with the lack of perspectives in the country, force many Congolese to emigrate.

Effects of migration on Congolese society

It is difficult to give figures concerning the amount of remittances sent to the DRC by emigrants. The literature on this subject mostly contains qualitative analyses, not quantitative information. Even international sources such as the World Bank and UNCTAD are not in a position to present data on the remittances sent home by the Congolese diaspora.

However, various documentary sources and studies indicate that many families in the DRC (up to 80% in large cities) depend on remittances, and that most of these money transfers are made through informal channels. Most of the funds remitted are used to cover the immediate needs of the beneficiaries, with investments in community development or the economy being few and far between. The direct transfer of material goods, for example cars and various goods used for economic activities in the informal sector, also plays an important role. However, due to a lack and/or shortage of studies and reliable data on these issues and the predominance of the informal economy, it is difficult to estimate the overall impact of remittances on the country's economy.

Political framework and migration management challenges

Since independence in 1960 until the 2000-2005 period, the DRC has not had a clear migration policy. Furthermore, the legal framework on this issue is incomplete and lacks clarity.

At the institutional level, the Government of the DRC established the Directorate General for Migration (DGM), an institution responsible for migration and the movements of the national and foreign population. Furthermore, the Ministry of Labour and Social Affairs is responsible for migrant workers, and a Vice-Ministry for Congolese Nationals Abroad was created within the Ministry of Foreign Affairs in 2006. The other main institutions in this area are the Ministry of Interior (including the Office of the Border Police and the National Commission for Refugees), the DGM and the Ministry of Foreign Affairs and International

Cooperation (which includes the Vice-Ministry for Congolese Nationals Abroad). Other ministries have responsibilities concerning specific migration issues. The DRC also collaborates with various international institutions and other national governments. The key challenge in terms of migration policies remains political coordination. Migration is mentioned in the country's Development and Poverty Reduction Strategy Document (DSCRDP) as a means to mobilize resources and competences in fighting poverty. This document also includes the plan to establish a national programme on migration.

The DRC is a member of several regional and subregional cooperation groupings, particularly SADC, ECGLC and ECCAS, which promote, among others, the free movement of persons within particular regions or areas. Unfortunately, most of these initiatives have not harboured concrete results to date. The DRC has signed cooperation agreements on migration with several other States, notably European countries such as Switzerland and Belgium, to identify migrants and build the capacities of relevant institutions. With other African countries, agreements or special arrangements have been concluded to promote the movement of persons without visas within defined areas.

Statistical gaps

The lack of reliable data was indicated at the outset by the National Technical Working Group on the Migration Profile, and this was a major obstacle when preparing the Profile. Obtaining more and better information will remain a challenge when updating the Profile in the future. The DGM produces annual reports on its activities; in principle, these reports should register the entries and departures of Congolese nationals and foreigners. However, to date, these reports have not been made public. The Ministry of Interior's publicly accessible archives on immigrants in the DRC are not up to date. Thus, this Profile mainly uses statistical data from the World Bank and the United Nations. However, given the lack of national information, even these international sources have important gaps in some crucial areas.

The number of foreigners staying in the DRC without regular status is extremely difficult to determine. This is because of the deterioration in the public administration's services and its lack of means. Since 2007/2008, the DGM has had digital management tools to register entries and departures at certain border crossings which are directly linked to a central server at the national level. Thus, the capacity to monitor cross-border movements should be strengthened. However, data on irregular immigrants rely on controls carried out by the administrative authorities and the police on the population inside the country, and should be a responsibility of the DGM. However, following the series of conflicts starting in 1998, the national administration was unable to implement regular controls. In a country where not all nationals have identity documents, controlling the identity of foreigners is, of course, an even greater challenge.

PARTIE A : Introduction

La République démocratique du Congo (RDC), située en Afrique centrale, dans la sous-région des Grands Lacs, s'étend sur une superficie de 2 345 000 km². La RDC est l'unique pays en Afrique qui partage ses frontières avec neuf autres pays (Angola, Burundi, République centrafricaine, République du Congo, Rwanda, Soudan, Tanzanie, Ouganda, Zambie), outre la frontière maritime à l'ouest, sur l'océan Atlantique. D'après les projections 2008 de la Division de la population des Nations Unies (DPNU), elle compte 67 827 000 habitants en 2010 ; le taux de croissance démographique est estimé à 3,3 % entre 1990 et 1995 et 2,8 % entre 2005 et 2010 (PNUD, 2009). Tandis que les chiffres peuvent diverger selon les sources consultées, on estime qu'entre 60 % et 70 % de cette population vit en milieu rural, principalement de l'agriculture traditionnelle, de la chasse et de la pêche artisanale. La vie dans les milieux ruraux est fortement dépendante du petit commerce, qui assure l'acheminement vers les centres urbains des denrées alimentaires de base ainsi que l'approvisionnement des milieux ruraux en produits manufacturés de première nécessité. Il va de soi que cette dépendance avérée rencontre une contrainte de taille qui est la dégradation généralisée des infrastructures de transport (routes, ponts, voie ferrée, voie fluviale).

Entre 1971 et 1997, le territoire actuel de la RDC portait le nom de Zaïre ; les références au Zaïre dans le document ci-dessous sont à rapporter à la RDC à cette période. Le pays est subdivisé en onze provinces, y compris Kinshasa, la capitale politique et administrative. Les provinces Orientale, du Kasai Oriental, du Nord Kivu, du Sud Kivu et du Katanga sont riches en minerais (cuivre, cobalt, diamant, or, etc.) ainsi qu'en autres ressources minières non encore exploitées. Les autres provinces sont surtout réputées pour les activités agricoles, d'élevage et de pêche. Sur le plan culturel, le pays compte environ 450 ethnies parlant différentes langues et dialectes. Le français est la langue officielle, à côté de quatre langues nationales : le lingala, le ciluba, le kikongo et le swahili.

Si la décennie 1980 est considérée comme une décennie perdue pour de nombreux pays africains, notamment en raison des pressions des institutions financières internationales, les années 1990 n'ont pas été plus favorables à la RDC. Ayant mal négocié les ajustements structurels imposés sur le plan économique, le pays a plongé dans la crise économique tandis que sur le plan politique, le gouvernement central ne savait pas s'adapter. La demande de libéralisation des institutions politiques a conduit à des impasses qui exacerbèrent les problèmes socio-économiques de la population. Entre 1990 et 1997, la RDC a fait du surplace sur le plan politique : la transition était bloquée par le régime au pouvoir et

cela a provoqué des conséquences catastrophiques pour la population. Dans ce contexte, une rébellion est née à partir de l'est et se lance pour conquérir le pouvoir à Kinshasa. En moins d'une année (d'octobre 1996 à mai 1997), la guerre civile se généralisa et le régime du président Mobutu fut renversé. Après l'assassinat de son père Laurent Désiré Kabila en 2001, son fils Joseph Kabila est au pouvoir dans un contexte fragile où plusieurs régions connaissent des troubles importants. Pendant toutes ces années passées, la persistance de la crise économique et institutionnelle a attisé la convoitise de certains pays attirés par les richesses du sol et du sous-sol, le pays recelant de vastes ressources minières (diamants, or, coltan, cassitérite, etc.).

A.1 Etat des lieux du niveau de développement

A.1.1 OMD I : Réduction de l'extrême pauvreté et de la faim

Les chiffres sur la pauvreté en RDC divergent quelque peu, mais tous concordent à souligner un très fort niveau de pauvreté. Le pourcentage de Congolais vivant en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1 dollars E.-U. par jour, est passé de 44,5 % en 1994 à plus de 70 % en 2003 (PNUD, 2005). Pour 2000–2007, d'après le PNUD, la population vivant avec moins de 1,25 dollars E.-U. par jour était de 59,2 % (PNUD, 2009).¹ Le DSCR (Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté) de 2006 estimait qu'environ 80 % des habitants vivaient en dessous du seuil de pauvreté en 2001, et 71 % en 2005 (DSCR, 2006).² Un rapport d'octobre 2005 de Médecins sans frontières (MSF), présentant la situation humanitaire catastrophique du pays, estimait que plus de 80 % de la population, estimée alors à 55 millions de personnes, vivait avec moins de 0,30 dollars E.-U. par jour (NIZA, 2006).

La pauvreté en RDC se lit également à l'aune du revenu national brut (RNB), qui ne cesse de dégringoler. Bangobango écrit à ce sujet : « *Selon la Banque mondiale (2003), le revenu national brut par habitant (RNB/hab.) exprimé en termes de parité de pouvoir d'achat (PPA) et en dollars américains a connu une nette détérioration durant la période examinée, passant de 496,61 dollars E.-U. en 1983 à 230 USD en 2003, soit une perte de plus de 50 % de sa valeur initiale. Notons qu'il atteint son creux en 2001 avec un RNB/hab. de*

¹ Entre 1993 et 2005, la Banque mondiale utilisait pour ses statistiques une ligne de pauvreté définie à « moins de 1 USD/jour ». En 2005, cette ligne a été redéfinie à « moins de 1,25 USD/jour », ce qui rend les comparaisons directes difficiles.

² Un Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I) a été élaboré en 2003 par le gouvernement congolais. Le DSCR (Document de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté) de 2006 est une version améliorée de ce document.

200 USD, ou une perte annuelle de près de 2,1 % de sa valeur de 1983. En outre, le PIB par habitant, estimé à 224 USD en 1990 (dollar courant), un montant qui représente moins du tiers de ce qu'il était en 1960 (380 USD), continue de baisser pour atteindre 100 USD en 2003 après le creux de 80 USD de 2000 et 2001 » (Bangobango, 2009).

Tableau 1 : Indicateurs de pauvreté humaine de la RDC

Probabilité à la naissance de ne pas survivre jusqu'à l'âge de 40 ans (%), 2005-2010	37,3
Taux d'analphabétisme des adultes (% des personnes de 15 ans et plus) 1999-2007	32,8
Population n'utilisant pas une source d'eau améliorée (%), 2006	54,0
Enfants présentant une insuffisance pondérale pour leur âge (% de moins de 5 ans), 2000-2006	31,0

Source : Rapport sur le développement humain, PNUD 2009.

La projection des tendances de la pauvreté en RDC entre 2006 et 2015 laisse apparaître qu'« avec un taux de croissance de 5 % l'an, la RDC ne pourra pas réduire la pauvreté de moitié d'ici l'an 2015, l'incidence de la pauvreté passerait de 71 % à près de 45 % ; avec un taux de croissance de 8 % l'an, la RDC pourra atteindre le premier des OMD vers l'an 2015-2016 ; avec un taux de croissance de l'ordre de 10 % l'an, la RDC pourrait atteindre cet objectif vers l'an 2011-2013 et avec un taux de croissance de l'ordre de 12 % l'an, cet objectif pourrait être atteint vers l'an 2011 » (DSCR, 2006).

A.1.2 OMD 2 : Assurer l'éducation primaire pour tous

La RDC n'a pas accompli de progrès tangibles en ce qui concerne le deuxième Objectif du Millénaire pour le développement. Au rythme actuel, bon nombre d'indicateurs liés à cet objectif ne seront pas satisfaits. D'après le diagnostic fait dans le DSCR de 2006, le taux brut de scolarisation dans le primaire a connu une forte régression, passant de 92 % en 1972 à 64 % en 2002. Ces résultats négatifs s'accompagnent d'une détérioration du taux de survie scolaire (25 %), d'un taux d'achèvement de 29 % et d'un faible niveau d'encadrement. Si le faible niveau d'encadrement est le trait caractérisant le système scolaire congolais à tous les niveaux (du primaire au secondaire jusqu'au niveau supérieur et universitaire), le taux de survie et celui d'achèvement, ainsi qu'ils sont chiffrés ici, concernent les niveaux primaire et secondaire. En 2007, d'après le Rapport sur le Développement humain 2009 du PNUD, s'appuyant sur des chiffres de l'UNESCO, le taux brut de scolarisation en RDC était de 48,2 % (40,5 % chez les femmes et 55,9 % chez les hommes).

Par milieu de résidence, le taux d'admission est de 71,6 % en milieu urbain et de 43,6 % en milieu rural. Par ailleurs, le retard de scolarisation a atteint plus de 16 % de garçons et 12 % de filles en 2001.³ Ce retard se calcule par le prélèvement de l'âge moyen des élèves inscrits au primaire et au secondaire. Ces déficiences sont dues à l'incapacité du système éducatif à faire face aux besoins croissants de la population, mais aussi au manque de revenus dont souffrent les parents vivant dans les milieux urbains ou ruraux (DSCR, 2006).

A.1.3 OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

La RDC est un des pays les moins performants s'agissant de l'OMD 3, en raison notamment de sa situation sociopolitique au cours des dernières années. Cette situation est à la base de la dislocation des familles et de la précarité vécue par la femme congolaise à tous les niveaux. Cependant, le rôle des femmes s'accroît dans de nombreuses familles, suite notamment à des décès chez les hommes dus aux conflits armés, au VIH/SIDA, etc. On observe également une évolution au niveau de la productivité agricole : les femmes occupent 52 % des forces de travail et assurent 75 % de la production alimentaire (DSCR, 2006).

Du fait de la modicité des salaires payés dans le secteur formel dominé par les hommes et du manque de moyens de subsistance dont souffre la population congolaise, le rôle de la femme est de plus en plus visible et prédominant dans la survie des familles, aussi bien dans les milieux urbains que dans les milieux ruraux. La femme occupe ainsi une place importante dans l'emploi non structuré ou informel, quels que soient les milieux considérés (DSCR, 2006).

Si les femmes congolaises jouent un rôle dans la sphère économique pour la survie des familles, elles n'ont pas encore occupé une place comparable dans les structures de la sphère publique. Les femmes sont encore en forte minorité au sein des institutions et structures de l'Etat, notamment au niveau du gouvernement et du parlement, où elles ne représentent que 10 %, ainsi que dans l'administration publique et privée, les syndicats, les coopératives, les organisations professionnelles et les organisations communautaires de base. Le « Guide biographique des femmes cadres et leaders » réalisé par le Ministère des Affaires sociales et de la Famille (MASF) et l'UNICEF en 2002 montre que le taux de représentativité des femmes aux postes de pouvoir, estimé à 10 % pour l'ensemble du pays, n'est que de 5 % pour la ville de Kinshasa (DSCR, 2006).

³ Le retard de scolarisation enregistre l'écart de l'âge réel des enfants inscrits au primaire et/ou au secondaire par rapport à l'âge moyen normal, ce dernier étant de 6 à 11 ans (pour les études au primaire) et de 12 à 18 ans (pour les études au secondaire).

A.1.4 OMD 6 : Combattre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies

Selon un rapport du Programme national de lutte contre le sida (PNLS) de 2006, le taux de prévalence du VIH en RDC est estimé à 4 % de la population (Ministère de la Santé/PNLS, 2006). D'après un autre rapport daté de 2004, la prévalence du VIH chez les femmes enceintes varie entre 1,8 % et 6,7 % en milieu rural et entre 3,1 % et 7 % en milieu urbain. La prévalence du VIH chez les jeunes est variable selon qu'on se trouve en zone rurale ou en milieu urbain et selon les groupes d'âge. Elle est plus élevée dans les villes (4,6 %) que dans les zones rurales (3,8 %). La prévalence de 3,8 % dans la tranche d'âge 14–19 ans est particulièrement inquiétante, et 2 % supérieure à la norme de l'OMS (PNLS 2004, cité dans le DSCR 2006). Sur la base de ce constat, le gouvernement de la RDC s'engage dans « *une lutte sans merci contre cette pandémie, ce qui constitue le pilier 4 dans le Programme d'actions prioritaires du Gouvernement (PAP) – pour les trois prochaines années, une lutte qui entend être axée sur la stabilisation de l'évolution de l'épidémie, l'amélioration des conditions de vie des personnes vulnérables et vivant avec le VIH/SIDA et l'atténuation de son impact sur le développement* » (RDC/PAP, 2007).

De plus, le paludisme reste un grand défi à relever dans le domaine de la santé publique. Il frappe en premier lieu les populations pauvres et vulnérables, notamment les enfants de moins de cinq ans et les femmes enceintes. Cette maladie constitue la première cause de morbidité et de mortalité chez les enfants. Selon l'Enquête démographique et de santé (EDS) à indicateurs multiples (INS, 2004), la prévalence du paludisme chez les enfants de moins de cinq ans est de 41 %. Le nombre de cas déclarés de paludisme est passé de 1 508 042 en 1999 à 4 386 638 en 2003. Cette augmentation importante s'explique par le contexte de conflit qui sévit en RDC, ayant entraîné la destruction et le manque d'entretien du peu d'infrastructures sanitaires existantes et l'abandon de la population, laissée à elle-même dans des zones reculées à l'intérieur du pays, ainsi que des sinistrés victimes des conflits (déplacés internes et réfugiés extérieurs). Pour ce qui est des décès dus au paludisme, leur nombre est passé de 2 702 en 1999 à 16 498 en 2003. Une telle évolution découle entre autres de l'absence d'une politique de la santé publique, héritée du régime du président Mobutu et exacerbée par les multiples conflits des dernières années. Selon l'EDS/MICS II, on estime que moins de 1 % des enfants et des femmes enceintes dorment sous une moustiquaire imprégnée à l'insecticide. Le taux de mortalité dû au paludisme était de 1 000 pour 100 000 enfants de moins de cinq ans en 2001. Le taux de mortalité tous âges confondus était de 22,4 pour mille. Il faut noter cependant que ces données sur la morbidité et la mortalité ne reflètent pas

entièrement la réalité, car plus de 60 % de décès surviennent à domicile, et ne sont donc souvent pas enregistrés.

Par ailleurs, la tuberculose est en constante progression en RDC. En effet, le nombre de nouveaux cas de tuberculose pulmonaire à microscopie positive est passé de 20 914 en 1995 à 44 351 lors de l'EDS de 2004. L'incidence annuelle des nouveaux cas est passée de 47 pour 100 000 habitants en 1995 à 98,2 pour 100 000 habitants en 2003. Le nombre de décès dus à la tuberculose est passé de 1 851 en 1990 à 2 147 en 1999. Ces chiffres traduisent l'aggravation de la situation sanitaire (EDS/MICS II-INS 2004).

A.1.5 OMD 8 : Mettre en place un partenariat mondial pour le développement

S'agissant de l'aide publique au développement, « *la suspension de l'aide publique au développement dès 1990 et la persistance de mauvaises pratiques dans la gestion des finances publiques ont entretenu des déséquilibres macroéconomiques profonds qui, à leur tour, ont contribué à l'accélération du processus d'appauvrissement de la population* » (PNUD, 2007). Pendant plus de dix ans, l'Etat congolais a principalement financé les énormes déficits publics en recourant presque exclusivement aux avances de la Banque centrale. Après l'organisation des élections présidentielles en 2006, le gouvernement congolais s'est lancé dans une diplomatie de charme, multipliant les contacts avec les institutions financières internationales (la Banque mondiale et le Fonds monétaire international) ainsi qu'avec des partenaires bilatéraux de manière à attirer les investissements étrangers directs. Une ouverture vers la Chine a conduit le gouvernement congolais à signer des accords dans le cadre de la reconstruction de la RDC en période post-confliktuelle.

A.1.6 Indice de développement humain

Selon le PNUD, l'indice de développement humain, évalué à 0,422 en 1990 (PNUD 2005), a diminué de plus de 10 % en dix ans (0,353 en 2000). L'index a ensuite légèrement augmenté à 0,370 en 2005, 0,371 en 2006 et 0,389 en 2007 ; la RDC se classe ainsi au 176^{ème} rang sur un total de 182 pays classés (PNUD, 2009).

Selon le rapport national de suivi des progrès relatifs aux OMD pour la République démocratique du Congo publié en 2004, excepté le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) qui s'est légèrement amélioré, toutes les autres composantes de l'IDH ont accusé un recul entre 1995 et 2003.

Le PIB en PPA a reculé de 981 dollars E.-U. en 1995 à 634 dollars E.-U. en 2003, tandis que le taux brut de scolarisation combiné diminuait de 41 % en 1995 à 27 % en 2002. Quant à l'espérance de vie à la naissance, elle a baissé de manière continue, passant de 52,4 ans en 1995 à 41,4 ans en 2002. En 2005, l'espérance de vie était de 42 ans pour les hommes et 44 ans pour les femmes. Le taux de mortalité infantile était de 119 pour mille, et de 212 pour mille pour les enfants de moins de cinq ans (Ministère de la Santé, 2006). D'après le Rapport sur le Développement humain 2009 du PNUD, l'espérance de vie en RDC était remontée à 47,6 ans en 2007 (49,2 pour les hommes, 46,1 pour les femmes). Le taux d'alphabétisation au-delà de 15 ans pour 1999-2007 était de 67,2 %, sur la base de chiffres de l'UNESCO. Cependant, concernant ce dernier chiffre, on note un profond fossé entre les sexes : 54,1 % d'alphabétisation chez les femmes contre 80,9 % chez les hommes.

Tableau 2 : Indicateurs du développement humain de la RDC, 2007

Classement IDH (sur 182 pays classés)	176
Indicateur du développement humain (IDH)	0.389
Espérance de vie à la naissance (années)	47.6
Taux d'alphabétisation des adultes (% de la population de 15 ans et plus) 1997-2007	67.2
Taux de scolarisation combiné pour l'éducation primaire, secondaire et supérieure (%)	48.2
PIB par habitant (PPA dollars E.-U.)	298
Indicateur d'espérance de vie	0.377
Indicateur d'éducation	0.608
Indicateur de PIB	0.182
Classement du PIB par habitant (PPA dollars E.-U.) moins classement de l'IDH	5

Source : PNUD, 2009.

A.2 Principales tendances migratoires

Deux facteurs doivent être pris en considération pour comprendre les nouvelles habitudes migratoires en RDC dans les années 2000 : la crise économique, déjà installée dans le pays, et la guerre. En outre, si la guerre a certes contribué à la destruction du tissu économique du pays, la mauvaise gouvernance qui a prévalu dans ce pays a exacerbé la crise socio-économique (NIZA, 2006 ; Vlassenroot, 2003). Ces facteurs, dans le contexte du délitement des institutions de l'Etat congolais, ont généré une forte mobilité sur le plan interne et international.

Sur le plan interne, les migrations se diversifient. Elles sont à la fois urbaines-urbaines, rurales-urbaines, urbaines-rurales et rurales-rurales et ont lieu pour des raisons économiques et politiques, en raison de la guerre. Dans

le contexte de la précarisation de la vie dans les milieux urbains et ruraux, les populations se déplacent à la recherche d'espaces de vie plus propices. Ainsi, Kinshasa attire la population congolaise dans un contexte d'exode rural massif. Dans une enquête menée dans la ville de Lubumbashi, sur 100 étudiants qui terminaient leurs études universitaires, plus de 80 % affirmaient tenir à se rendre dans la capitale pour y chercher une opportunité d'emploi (Kombe, 2007). Outre cela, l'exploitation des richesses naturelles dans certaines régions attire les populations vers ces parties du pays. Tel est le cas de la ville de Goma au Nord Kivu (centre important pour les affaires en rapport avec le coltan) ainsi que de Kolwezi et Likasi dans la province du Katanga, deux villes connues pour les minerais de cuivre et de cobalt, ou encore de Mbuji Mayi, un site connu pour ses gisements de diamant.

Un autre type de mouvement des populations sont les migrations internes forcées. Elles sont le fait des déplacés internes qui fuient les zones de conflit, venant s'installer dans d'autres espaces à la recherche de sécurité. Les zones de départ se situent généralement dans des espaces où l'instabilité et l'insécurité se sont établies en permanence, comme à l'est de la RDC ; les zones de destination se trouvent plutôt au centre et à l'ouest du pays, relativement épargnés par la violence. Selon les informations du Bureau de Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires, trois provinces du pays, notamment la province Orientale, le Nord et le Sud Kivu ont enregistré le plus grand nombre de déplacés internes tandis que la province du Katanga, secouée dans sa partie nord par la guerre, vient en quatrième position (OCHA-RDC, 2007) (pour plus d'informations concernant la migration interne, voir l'annexe II). Récemment, des données suffisamment fiables montrent également que d'importants mouvements de populations fuyant la traque des forces négatives (principalement le FDLR) à partir du Nord Kivu, le Sud Kivu et la province orientale convergent vers la province du Maniema.

Pour ce qui est des migrations internationales, la RDC est à la fois un pays d'émigration et d'immigration. Cependant, le phénomène le plus marquant est bien l'émigration : la RDC voit croître la migration internationale, caractérisée par la diversification des pays de destination, le redéploiement des migrants, la variété des statuts migratoires (réfugiés politiques, étudiants, travailleurs, diplomates, fonctionnaires, artistes-musiciens, clandestins, etc.), la diversité des stratégies migratoires et la fuite des cerveaux.

La diversification des pays de destination doit être soulignée : les déplacements de migrants congolais vers la Belgique et, dans une moindre mesure, vers la France, qui reflétaient les liens historiques d'ordre colonial, s'estompent au profit de nouvelles destinations comme la Grande-Bretagne, le

Canada ou les Etats-Unis ; en Afrique également, des nouveaux pôles d'attraction apparaissent. Tel est le cas de l'Afrique du Sud depuis la fin de l'apartheid, ou des pays situés entre la RDC et l'Europe comme le Cameroun, le Nigeria, le Sénégal ou le Maroc.

Le cas de l'Afrique du Sud doit être spécialement signalé, car il s'agit d'un pays de destination important pour les ressortissants de la RDC. Dans les années 1990, après des tentatives d'ouverture des relations diplomatiques entre le Zaïre et le régime sud-africain, des migrants zairois ont commencé à prendre le chemin de l'Afrique du Sud. Trois vagues de migrants congolais sont à souligner : *« la première vague est allée de 1990 à 1992 et les immigrants étaient essentiellement de la classe moyenne. La deuxième vague est indifférenciée en termes de classe sociale, contrairement à la configuration de la première vague. La dernière vague de l'émigration se déploie à partir de mai 1997 quand les barons de l'ancien régime de Mobutu et leurs familles et alliés s'enfuient du Zaïre vers l'Afrique du Sud »* (Kazadi, 1999). Il importe de souligner une quatrième vague de migrants congolais dès le début des années 2000, dans le contexte des multiples conflits sévissant dans le pays. Elle est constituée de jeunes (hommes et femmes), pour la plupart des universitaires ou des personnes qualifiées (médecins, ingénieurs, etc.), qui quittent la RDC à la recherche du statut de réfugié (Ngoie, 2008). A côté de la migration de travail ou d'affaires, il existe aussi la migration forcée, pour des raisons politiques ou de violence. Certaines minorités ethniques dans cette situation ont bénéficié d'un régime spécial qui les a fait quitter massivement la RDC vers des pays d'Europe (voir partie D ci-dessous). En outre, lors des conflits qui ont touché la RDC, des populations fuyant l'insécurité récurrente ont pris le chemin des pays limitrophes à l'est (Rwanda, Burundi, Tanzanie) ou au sud (Zambie, Afrique du Sud).

Cependant, la RDC est également un pays d'immigration. On notera en particulier que le boom minier attire la main-d'œuvre étrangère et les investisseurs asiatiques, surtout dans la province du Katanga, notamment en raison de la signature d'un accord de coopération entre le gouvernement congolais et des entreprises chinoises pour appuyer cinq grands chantiers lancés par le gouvernement congolais. Des ressortissants des autres pays africains ayant déjà une vieille souche en RDC comme les Sénégalais, les Maliens et plus récemment les Nigériens sont présents dans ce pays ; on note également une présence accrue d'immigrants d'autres pays, comme par exemple des Indiens, des Pakistanais ou des Libanais. Les richesses du pays attirent tous ces immigrants, et les services d'immigration congolais n'ont pas encore été suffisamment renforcés pour bien la gérer. Par ailleurs, la RDC devient également un espace de transit pour les ressortissants des pays limitrophes qui veulent se rendre en Afrique du Sud ou en Europe.

PARTIE B : Analyse du contexte socio-économique de la migration

B.I Changements démographiques

Entre 1958 et le recensement général de la population en 1984, la République démocratique du Congo (RDC), est passée de 13,5 à 30,7 millions d'habitants. L'Enquête nationale auprès des ménages sur l'emploi et les conditions d'activité réalisée en 2004-2005 estime la population (des ménages ordinaires) à 55,3 millions de personnes, soit un taux de croissance annuel moyen de 3,7 %. D'après le Rapport sur le Développement humain du PNUD de 2009, la population était de 37 millions en 1990 et de 62,5 millions en 2007. La projection pour 2010, d'après une variante moyenne, est de 67,8 millions. Le taux de croissance naturel de la population est de 3,3 % pour 1990–1995 et de 2,8 % pour 2005–2010. Le taux de fertilité (enfants par femme) est de 6,07 pour la période 2005–2010, d'après des projections de la DPNU (2008).

La répartition géographique de la population sur l'étendue de la RDC est inégale. La province du Katanga, située au sud du pays, et la province Orientale, au nord, concentrent à elles deux plus de 40 % de la superficie du territoire et 27 % de la population. Avec plus de 10 % de la population, Kinshasa est la quatrième province la plus peuplée, et celle où la densité est la plus élevée. Située au centre-est du pays, la province la moins peuplée est celle du Maniema qui compte moins de 3 % de la population totale. Enfin, environ 70 % des Congolais vivent en milieu rural et 30 % en zone urbaine (RDC, 2010). Ces chiffres semblent être confirmés par le Rapport sur le Développement humain du PNUD de 2009, qui donne un taux de population urbaine de 27,8 % en 1990 et de 35,2 % en projection pour 2010.

La distribution par âge de la population présente les caractéristiques classiques des pays en développement, avec une prépondérance numérique des jeunes, tandis que le taux de femmes est élevé par rapport à celui des hommes dans l'ensemble de la population. L'âge moyen ne dépasse pas 21 ans ; près de la moitié de la population a ainsi moins de 16 ans (47 %), tandis que les personnes âgées de 60 ans et plus représentent à peine 4 % de la population totale (DPNU, 2008). Le taux de croissance de la population et la densité de la population, encore faible (28 habitants/km²), évoluent dans un pays où la population est en train d'augmenter sensiblement. La plupart de ces populations vivent dans les milieux ruraux dans des conditions de précarité particulièrement difficiles tandis que les populations urbaines font également face à toutes sortes de difficultés et à la précarité sociale.

Selon la Division de la population des Nations Unies (DPNU, 2008), le taux net de migration (pour 1 000 personnes) était de 5,9 pour la période 1990–1995. La tendance s’est complètement retournée sur la période 1995–2000, avec un taux net de migration de -5,8. Il s’est depuis lors stabilisé avec -0,9 pour la période 2000–2005, et une perspective à -0,3 pour 2005–2010.

B.2 Environnement économique

B.2.1 Principaux indicateurs macroéconomiques

Comme l’indique le tableau ci-dessous, après avoir connu une croissance négative en 2000 et 2001, l’économie congolaise s’est quelque peu redressée avec un taux de croissance à 6,5 % en 2004 et 2005, et à 5,1 % en 2006. D’après les mêmes sources, le PIB par habitant a également augmenté sur cette période.

Tableau 3 : Principaux indicateurs macroéconomiques de la RDC

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
PIB (milliards de dollars E.-U.)	-	-	5,9	6,6	7,3	8,2	7,1
PIB/hab. (dollars E.-U.)	-	-		111,5	112,6	118,9	135,6
Taux de croissance du PIB (%)	-11	-2	3,5	5	6,5	6,5	5,1
Taux d’investissement public (%)	0,5	0,1	1	2,8	3,4	6,7	3,4
Taux d’investissement privé (%)	3	5,1	8	10	10,5	10	10
Pression fiscale (%)	5,1	6,5	7,9	7,7	9,5	12,5	13,2
Inflation (%)	511	135,1	16	440	9,2	22,6	22

Source : Comité permanent du cadrage macroéconomique, 2007.

Selon les indications d’un rapport du Comité permanent de cadrage macro-économique (CPCM), le taux de croissance du PIB réel était de 6,5 % en 2005, projeté à 7 % en 2006, 7,7 % en 2007 et 8,4 % en 2008 (Banque centrale du Congo, 2007). Le taux d’inflation était de 21,3 % en 2005, 8,0 % en 2006, et projeté à 6,0 % en 2007 et en 2008 (DSCR, 2006). Pour des données sur la dette de la RDC, voir les tableaux statistiques en annexe.

Pour amorcer un redressement durable de la situation économique, le gouvernement de la RDC a fait suivre le Programme intérimaire renforcé (PIR), achevé en mars 2002, par le Programme multisectoriel d’urgence de réhabilitation et de reconstruction (PMURR) 2003-2005. Ce programme appuie

les orientations définies dans le Document intérimaire de stratégie de réduction de la pauvreté (DSRP-I). Le PMURR a été suivi par un autre programme, le Programme d'actions prioritaires du Gouvernement (PAP) de juillet 2007 à décembre 2008. L'un des objectifs primordiaux poursuivis par le PAP était l'atteinte par la RDC du point d'achèvement de l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés (PPTe) à l'horizon 2008, aujourd'hui dépassé. Les actions retenues dans le PAP soutiennent les cinq piliers du DSRP, à savoir : (i) Promotion de la bonne gouvernance et consolidation de la paix ; (ii) Consolidation de la stabilité macroéconomique et de la croissance ; (iii) Amélioration de l'accès aux services sociaux et réduction de la vulnérabilité ; (iv) Lutte contre le VIH/SIDA ; et (v) Appui à la dynamique communautaire. Malheureusement, il convient de reconnaître que malgré la production de ces documents et programmes, la situation économique ne s'améliore guère sur le terrain.

L'engagement du gouvernement central pour la croissance économique durable suit les lignes suivantes : « *En termes quantitatifs, les objectifs spécifiques se traduisent pour la période 2007–2009 comme suit : (i) une croissance soutenue de la production qui se situera en moyenne à 7,7 % grâce à un afflux de financement extérieur pour les projets ; (ii) un taux d'inflation moyen de 6,5 % grâce à des politiques budgétaires et monétaire prudentes et (iii) un déficit du compte courant extérieur (dons exclus) qui se creusera et se situera en moyenne à 13,9 % du PIB suite à un accroissement des importations par rapport aux exportations, consécutif à une augmentation de la capacité d'absorption* » (RDC, 2006). Ici aussi, il sied de relever que la plupart de ces objectifs sont loin d'être atteints, le gouvernement congolais n'étant pas en mesure d'assainir et d'assurer la gestion saine et transparente des finances publiques. La crise financière internationale intervenue vers la fin de l'année 2008 a porté un coup sévère à l'économie congolaise qui repose beaucoup sur le secteur minier.

B.2.2 Climat d'investissement

Le terme de climat d'investissement désigne le contexte légal dans lequel se créent les entreprises et se développe la production, la qualité de l'infrastructure de soutien (services financiers, énergie, transports et communication) et le contexte de la gestion des affaires (applicabilité des contrats, fiscalité et maîtrise de la corruption). A ce sujet, il faut souligner qu'un grand effort a été fait par l'adoption du Code des investissements, du Code forestier et du Code minier. Un pays ou une région qui se lance dans la libéralisation de ses échanges extérieurs et de l'investissement, mais dont le climat d'investissement n'est pas bon parviendra sans doute à importer davantage qu'auparavant, mais ne réussira pas à faire fructifier significativement les investissements et à développer les exportations. C'est ce défi, qui constitue le cœur de la bonne gouvernance et

la lutte contre la corruption, que doit relever la RDC (RDC/PAP, 2007). C'est dans cette situation que se trouve la RDC, dont l'économie survit grâce à des importations dans presque tous les secteurs (agro-alimentaire, pièces de rechanges, industrie, etc.) : à mesure que les produits d'importation inondent le marché, ils empêchent les entreprises congolaises de pouvoir se développer.

Force est de constater que le climat d'investissement en RDC n'est pas de nature à attirer les investissements étrangers, pour plusieurs raisons : la situation sécuritaire n'est pas stabilisée à l'est du pays ; la sécurité juridique n'est pas encore garantie ; s'y ajoute le manque d'indépendance de la magistrature. Par ailleurs, le gouvernement congolais ne maîtrise pas encore la corruption (NIZA, 2006). D'une manière générale, le système fiscal congolais impose des impôts et des taxes de plusieurs sortes qui augmentent la pression fiscale. Celle-ci, ajoutée à la corruption des agents et des services de l'Etat, contrarie le développement d'un environnement incitatif aux investissements. De plus, les droits de douane en RDC font augmenter les coûts d'achat des biens et marchandises, et par conséquent font augmenter les prix à la vente dans le pays. Ainsi, la base de données *Doing Business*, liée à la Banque mondiale, classe la RDC à l'avant-dernier rang sur 183 pays du monde en ce qui concerne le climat des affaires.⁴

B.2.3 Economie informelle

Selon les résultats de l'enquête 1-2-3 (INS, 2004–2005), parmi Unités de production informelles (UPI)⁵ représentent 47,3 % sont actifs dans le secteur du commerce, 22,2 % dans l'agriculture, 19,3 % dans l'industrie et 11,2 % dans les services (sur l'ensemble de la vie économique en milieu urbain). A Kinshasa, les UPI représentent 60,1 % des activités commerciales et 8,5 % des activités agricoles.

La moitié des emplois du secteur informel est occupée par des femmes ; elles sont majoritaires parmi les travailleurs à leur propre compte (55,4 %) (INS, 2004–2005). Cependant, d'après les sources disponibles, il n'est pas aisé de trouver la part de l'économie informelle dans le PIB, ni la part de la main d'œuvre de cette économie sur l'ensemble de la main-d'œuvre. Par ailleurs, la notion même d'économie informelle est sujette à caution car depuis 1997, l'Etat congolais a réussi à imposer des taxes et impôts divers auprès de tous ceux qui s'adonnent à des activités dites informelles ; cette fiscalisation de l'économie informelle lui ôte partiellement sa nature « informelle ».

⁴ <http://www.doingbusiness.org/economyrankings/>, consulté le 10.02.10

⁵ Etablissements dont les propriétaires s'adonnent à la production et à la commercialisation des biens et des services dans le cadre de ce qui est appelé les activités de l'économie informelle.

On peut affirmer que la plupart des ménages en RDC vivent grâce à des activités du secteur informel. La mobilité internationale, notamment à l'intérieur de l'Afrique, a souvent des raisons commerciales ; par exemple, entre Kinshasa et Brazzaville (République du Congo) ou entre Lubumbashi et certaines villes des pays limitrophes, d'intenses activités économiques se déroulent sous le mode de l'économie informelle.

Tableau 4 : Structure de l'économie de la RDC

(% du PNB)	1987	1997	2006	2007
Agriculture	29,7	48,1	45,7	42,5
Industrie	28,3	21,5	27,7	28,4
Manufactures	9,6	6,3	6,5	6,4
Services	42,0	30,3	26,6	29,1
Dépenses de consommation finale des ménages	78,8	85,9	88,1	82,2
Dépenses de consommation finale du gouvernement	9,9	7,8	7,3	9,3
Importation des biens et services	28,9	15,0	41,0	37,3
(croissance annuelle moyenne)	1987-97	1997-07	2006	2007
Agriculture	2,8	-0,8	2,5	3,0
Industrie	-13,5	6,3	9,8	11,0
Manufactures	11,8	2,3	8,0	8,0
Services	-12,5	2,2	8,5	8,5
Dépenses de consommation finale des ménages	-5,8	2,2	-	-
Dépenses de consommation finale du gouvernement	-13,2	-14,2	-	-
Formation brute du capital	-15,4	6,6	-	-
Importations des biens et services	-16,3	24,9	5,3	9,2

Source : Banque mondiale, « Congo, Dem. Rep. At a glance », 24.09.08, consulté le 17.02.10, http://devdata.worldbank.org/AAG/zar_aag.pdf.

B.2.4 Commerce

L'économie de la RDC est largement dominée par le secteur primaire d'extraction des matières premières. Celles-ci sont à peine traitées et raffinées sur place. Elles sont les seules ressources d'exportation, la non-industrialisation du pays l'empêchant d'exporter des produits finis à forte valeur ajoutée. En première position des produits exportés, on trouve les produits et matières premières du sous-sol, entre autres, le cuivre et les produits dérivés comme le cobalt et le diamant. Les importations sont constituées des produits manufacturés, des denrées alimentaires de première nécessité et d'hydrocarbures. « *En raison de*

la rigidité des structures de production et d'exportation, concentrées en majeure partie sur les produits du sous-sol, sur un total de 2,07 milliards de dollars US de recettes d'exportation en 2005, près de 56 % sont tirés du diamant et 22 % du pétrole » (Bangobango, 2009). Pour les indices de prix, voir les tableaux statistiques en annexe I.

Tableau 5 : Balance commerciale, 2000-2006 (millions de dollars E.-U.)

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Importations	697	792	1 081	1 495	1 930	1 469	2 661
Exportations	824	883	1 133	1 378	2 125	2 018	2 130

Source : Banque centrale du Congo, *Revue analyse et perspective*, mars 2006.

B.3 Marché du travail

D'après des statistiques de 2004–2005 (v. tableau en annexe I), le nombre total d'actifs en RDC était de 21 120 000. Le taux d'activité des personnes de 15 ans et plus était de 71,6 %, dont 56,3 % en milieu urbain et 78,8 % en milieu rural. Le taux de chômage recensé officiellement (selon la définition du BIT) était de 3,7 % au total et 14,9 % à Kinshasa. Les principaux secteurs d'emploi étaient le secteur informel agricole (70,6 %) et le secteur informel non agricole (20 %). 4,5 % des emplois étaient dans l'administration publique, le reste se répartissant entre entreprises publiques, secteur privé formel et secteur associatif (INS, Enquête nationale 1-2-3, Phase 1, 2004–2005).

D'autre part, la RDC connaît une carence en personnel qualifié et spécialisé dans certains secteurs. Un bon exemple en est la profession médicale. Une carence en personnel soignant spécialisé s'observe non seulement dans les milieux urbains, mais aussi, et de manière criante, dans les milieux ruraux, où vit la majorité de la population congolaise. « *L'insuffisance des compétences [congolaises] est signalée dans toutes les institutions médicales de la province du Katanga. Il n'y a pas suffisamment des médecins spécialistes ; encore que tous les domaines de spécialisation ne sont pas couverts par les rares spécialistes qui existent [...]. Dans certaines formations médicales, les médecins généralistes font défaut, même des infirmiers de niveau supérieur. Les spécialistes dans certaines spécialités [...] sont soit inexistants soit à compter à bout de doigts* » (Kuku, 2009).

B.4 Capital humain

Comme il a été dit plus haut, le taux brut de scolarisation dans l'enseignement primaire a connu une forte régression en République démocratique du Congo, comme le rapporte le document de la Stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR, 2006) publié par le Ministère du Plan. En effet, le taux brut de scolarisation dans le primaire est passé de 92 % en 1972 à 64 % en 2002. Dans le secondaire, on note une très légère augmentation, de 26 % en 1977–1978 à 29 % en 2001–2002. On assiste également à une détérioration du taux de survie scolaire (25 %), tandis que le taux d'achèvement n'est que de 29 %. En outre, le niveau d'encadrement est faible, et il existe de fortes inégalités selon le sexe au niveau des taux bruts de scolarisation (72 % pour les garçons et 56 % pour les filles). En milieu urbain, le taux d'admission scolaire est nettement plus élevé (71,6 %) qu'en milieu rural (43,6 %). Par ailleurs, le retard de scolarisation a atteint plus de 16 % des garçons et 12 % des filles en 2001. On signalait une couverture relativement faible au niveau primaire et de grandes inégalités dans l'accès à l'école. Le diagnostic relevait une grave détérioration de la qualité de l'éducation à tous les niveaux, un système administratif lourd et désuet, et enfin un très bas niveau de dépenses avec un système financier inefficace et inéquitable (DSCR, 2006).

Ces déficiences tirent leur origine de l'inadéquation du système éducatif face aux besoins recensés. Selon une étude coordonnée par la Banque mondiale en 2001–2002, le système éducatif en RDC comptait environ 19 100 écoles primaires avec 159 000 enseignants, pour un effectif d'élèves estimé à 5,47 millions, et un peu plus de 8 000 écoles secondaires avec 108 000 enseignants et 1,6 million d'élèves. Il semble y avoir eu un certain progrès dans ce domaine au cours des années suivantes puisqu'en 2005, le ratio élèves/enseignant était de 34/1, selon les indications de l'Institut de statistiques de l'UNESCO. En outre, le taux d'analphabétisme a baissé régulièrement au cours des dernières décennies, passant de 77,2 % en 1970 à 30,2 % en 2006 (UNESCO, 2010)(v. tableau, annexe I).

Parallèlement, comme il est recensé dans le DSCR 2006, l'enseignement supérieur comptait 326 établissements et 200 000 étudiants. Les mêmes problèmes se posaient que dans le secteur scolaire quant à assurer un service de qualité. Selon le DSCR, « *la recherche et développement, qui est censée être le fil conducteur du développement du pays, traverse une crise aiguë du fait qu'elle ne s'inscrit pas dans les priorités présentes de la RDC. Les dysfonctionnements ci-après sont observés : (i) les inégalités sociales dans l'accès, (ii) les curriculums obsolètes et la multiplicité des cours, (iii) le nombre limité d'enseignants qualifiés, de laboratoires, de bibliothèques et (iv) le coût élevé de l'enseignement privé* »

(RDC, 2006). La pénurie de main d'œuvre qualifiée qui en découle se ressent dans de nombreux secteurs, professions et espaces géographiques ; l'enseignement universitaire et la recherche n'y échappent pas.

Comme il a été dit plus haut, d'après le Rapport sur le Développement humain 2009 du PNUD, le taux d'alphabétisation au-delà de 15 ans pour 1999–2007 était de 67,2 %, sur la base de chiffres de l'UNESCO. Cependant, on note un profond fossé entre les sexes : 54,1 % d'alphabétisation chez les femmes contre 80,9 % chez les hommes.

PARTIE C : Analyse de la situation migratoire dans le pays

C.I Immigrants

L'article 1^{er} de l'ordonnance-loi n°83-033 relative à la police des étrangers du 12 septembre 1983 définit l'étranger comme tout individu qui n'a pas la nationalité congolaise, soit qu'il ait une nationalité étrangère, soit qu'il n'ait pas de nationalité. L'article 6 de la même ordonnance-loi dispose que l'étranger qui séjourne en République démocratique du Congo pour une durée supérieure à six mois doit être muni d'une carte de résidence délivrée selon les conditions fixées par ladite ordonnance-loi. L'entrée et le séjour de l'étranger sont régulés en RDC par la Direction générale des migrations (DGM), un service spécialisé rattaché à la Présidence de la République et travaillant en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité. L'article 3 du décret-loi n°002/2003 du 11 janvier 2003 portant création et organisation de la DGM stipule que, sous réserve d'autres missions qui lui sont conférées ou à lui conférer par des textes particuliers, la DGM est chargée des questions ayant trait notamment à l'exécution de la politique du gouvernement en matière d'immigration et d'émigration et à l'exécution, sur le sol congolais, des lois et règlements sur l'immigration et l'émigration.

Par conséquent, la DGM devrait être la source par excellence pour l'obtention de données sur les immigrants et les émigrants en RDC. En effet, la DGM élabore annuellement des rapports sur ces activités. C'est dans ces rapports que sont enregistrées les entrées et les sorties aussi bien des Congolais que des étrangers en RDC. Cependant, ces rapports circulent à l'intérieur de l'administration de la DGM et ne sont pas accessibles. En ce qui concerne les stocks des immigrants, des données existent auprès des services des affaires intérieures dépendant du Ministère de l'Intérieur. Ces services élaborent, au niveau des communes, des rapports annuels sur les stocks de la population résidant dans chaque juridiction, avec des données séparées sur les Congolais et les ressortissants étrangers. Dans chaque province, les services de la Division des affaires intérieures reçoivent les rapports à transmettre à Kinshasa pour la centralisation par le Ministère de l'Intérieur. Ces données existent, mais sont difficile d'accès en raison du manque d'actualisation des archives des services de l'administration publique. Les données statistiques de la Banque mondiale et de l'ONU ont également été utilisées pour la rédaction du présent Profil, mais en raison du manque d'information au niveau national, elles sont également incomplètes. Le manque de données chiffrées et fiables, constaté par le GTTN dès

le début du processus de travail, a été un problème majeur dans l'établissement du présent Profil migratoire ; obtenir de meilleures informations sera un défi à relever pour la mise à jour et l'actualisation future du Profil.

C.I.1 Nombre total d'immigrants

« Le migrant de longue durée est une personne qui se rend dans un pays autre que celui de résidence pour une période d'au moins un an (12 mois), de sorte que le pays de destination devient effectivement son nouveau pays de résidence habituelle. Par rapport à son pays de départ, la personne sera un émigrant de longue durée et par rapport au pays d'arrivée, elle sera un immigrant de longue durée » (DAESNU/Division de la statistique, Recommandations sur les statistiques des migrations internationales – Révision 1, 1998).

Au regard du tableau ci-dessous, il apparaît que la RDC attire de moins en moins les migrants internationaux, leur nombre étant en constante diminution. Le taux de croissance annuelle de l'immigration est négatif depuis 1995. Il a connu une forte baisse entre 1995 et 2000, avec un taux de -22,7 %. Les femmes représentent toujours la majorité des migrants internationaux en RDC (DPNU, 2009).

Tableau 6 : Profil des migrations en RDC, 1995-2010

Indicateurs	1995	2000	2005	2010
Nombre estimé des migrants internationaux (milieu de l'année)	1 918 948	616 430	480 105	444 672
Total de la population congolaise	44 921 000	50 829 000	59 077 000	67 828 000
Nombre estimé des femmes migrantes (milieu de l'année)	998 739	321 846	253 966	235 939
Nombre estimé des hommes migrants (milieu de l'année)	920 209	294 584	226 139	208 733
Pourcentage des immigrants internationaux parmi la population totale	4,3	1,2	0,8	0,7
Pourcentage des femmes immigrantes dans le stock des immigrants	52	52,2	52,9	53,1

Source : DPNU, 2009.

Pour Babacar Ndione et Jean-Pierre Pabanel, « la situation de la RDC n'est pas propice pour attirer les populations étrangères. A l'insécurité récurrente dans la plupart des régions se sont ajoutées la dépréciation des services étatiques et la régression des activités économiques. La Direction générale des migrations (DGM) comptabilise moins d'une population étrangère de 15 000 personnes. Ce nombre est sans doute en dessous de la réalité. Il ne comptabilise que les

populations en situation légale. Mais il traduit le peu d'intérêt des étrangers pour l'installation dans ce pays » (Ndione et al., 2007). Plus précisément, d'après cette étude, il y aurait eu en RDC en 2007 5 207 ressortissants de pays d'Europe, 4 114 d'Asie, 3 378 d'Afrique, 835 d'Amérique et 12 d'Océanie ; cependant, comme il est dit, ces chiffres sont certainement loin de la réalité, y compris pour la répartition entre régions du monde.

D'après les estimations de la base de données du DRC (Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté, Université Sussex), basées sur les recensements sur la période 1995-2005, le stock de migrants en RDC était d'environ 740 000 personnes. Parmi ces immigrants, de très nombreuses nationalités sont recensées, sans qu'on ne note une prédominance d'un pays, d'une région ou même d'un continent particulier ; les immigrants proviennent par exemple de Russie, du Mexique, d'Inde ou d'Ukraine. (DRC, 2007). Cela pourrait être rapporté en partie à l'intérêt pour l'exploitation des ressources minières du pays.

Tableau 7 : Estimation sur les immigrants entrant en RDC par pays d'origine, 2000

Principaux pays (d'origine)	Immigrants
Fédération de Russie	36 044
Maroc	35 008
Mexique	30 705
Egypte	29 088
Algérie	28 103
Inde	23 274
Mali	22 193
Burkina Faso	18 642
Ukraine	17 568
Chine	16 741
Bangladesh	15 194
Nigéria	14 405
Ghana	14 336
Royaume-Uni	12 145
Allemagne	11 639
Afrique du Sud	11 117
Kazakhstan	10 810

Source : DRC, 2007.

Note : Ces estimations sont basées sur les données de recensements sur la période 1995–2005.

D'après le Rapport sur le Développement humain 2009 du PNUD, l'évolution du nombre d'immigrants en RDC est la suivante : un peu plus d'un million en 1960, 754 000 en 1990, 480 000 en 2005, et une projection à 445 000 pour 2010. En termes de pourcentage de la population totale, ces chiffres représentent 6,5 % en 1960 et 0,8 % en 2005, soit une diminution significative. La proportion de femmes parmi ces immigrants était de 49,8 % en 1960 et 52,9 % en 2005.

A un niveau plus local, selon une étude menée dans la ville de Lubumbashi en 2009 (Ngoie, 2009), il apparaît que les immigrants d'origine zambienne constituent la majorité dans le stock des étrangers résidant dans cette ville minière de la RDC voisine de la Zambie, soit 30,6 %. D'après cette étude, dans cette ville, les immigrants d'origine africaine représentent plus de 59 % du stock de l'ensemble d'immigrants, ce qui diffère fortement des estimations du DRC pour l'ensemble du pays citées ci-dessus. Il apparaît en outre que les mouvements d'immigrants sont erratiques : après un pic en 2004, la population étrangère a diminué entre 2005 et 2007 (v. ci-dessous) .

Tableau 8 : Population étrangère dans la ville de Lubumbashi, 2003-2007

Commune/ville de de Lubumbashi	2003	2004	2005	2006	2007
Lubumbashi	2 381	1 303	2 395	2 372	243
Kampemba	1 325	747	-	1 263	1 246
Rwashi	2 183	15	-	943	-
Katuba	453	-	455	451	651
Kamalondo	266	520	266	579	370
Kenya	1 047	138	962	53	53
Annexe	26	5 301	6	451	26
Total	7 681	8 024	4 084	6 112	4 776

Source : Statistiques montées à partir des archives de la Division provinciale des affaires intérieures, Province du Katanga, Ville de Lubumbashi, 2008.

Dans la même ville de Lubumbashi, une étude quantitative a également été menée en 2006 (Kanku Mukengeshayi, 2007). D'après des chiffres du recensement de 2001, cités dans cette étude, Lubumbashi comptait 1 149 621 habitants, dont 10 557 étrangers (1 %). Les Africains, surtout Zambiens et Angolais, constituaient 90,5 % des étrangers, à quoi s'ajoutaient 6,8 % d'Européens, 2,4 % d'étrangers provenant d'Asie et 0,3 % d'Amérique. De la description de la méthodologie utilisée pour cette étude, on retiendra que les registres d'étrangers, là où ils existaient, n'étaient pas tenus à jour pour la plupart ; c'est le recours à la population locale qui a permis d'identifier les endroits où habitaient des étrangers. L'étude relève en outre qu'il était difficile d'interviewer

les étrangers, entre autres parce que la question de la nationalité était sensible à ce moment-là dans la région et qu'on n'en parlait pas volontiers. Il est encore noté que les étrangers récemment arrivés étaient rares, probablement en raison de la situation de conflit toujours en cours dans la région.

C.1.2 Types d'immigrants

Réfugiés

Le réfugié (reconnu) est une personne qui « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays ; ou qui, si elle n'a pas de nationalité et se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou, en raison de ladite crainte, ne veut y retourner* » (Convention de Genève relative au statut des réfugiés, Art. 1A(2), 1951, telle que modifié par le Protocole de New York de 1967).

La RDC a ratifié tous les instruments juridiques pertinents relatifs aux réfugiés. En tant que membre de l'Union africaine,⁶ la RDC est partie à la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, signée à Addis-Abeba le 10 septembre 1969. A cet égard, sur le plan institutionnel et aux termes de la loi n°021/2002 du 16 octobre 2002 portant statut des réfugiés, la RDC a créé une Commission nationale pour les réfugiés (CNR), service public autonome auprès du Ministère de l'Intérieur, de la Décentralisation et de la Sécurité. Cette Commission s'occupe non seulement des réfugiés en RDC, leur assurant protection, assistance et conseil durant leur séjour dans ce pays et toutes informations pour un éventuel rapatriement volontaire, mais aussi de rapatriés congolais volontaires, pour leur réintégration et réinsertion.

De par sa position géographique limitrophe avec neuf autres pays, la RDC est appelée à recevoir les réfugiés fuyant leurs pays respectifs en cas de conflit, notamment : Rwanda, Burundi, Ouganda, Angola, République du Congo et République centrafricaine.

⁶ Union africaine, depuis 2002 ; de 1963 à 2002, cette organisation fonctionnait sous le nom d'OUA, ou « Organisation de l'unité africaine »

Tableau 9 : Réfugiés en RDC par pays d'origine, 2000-2008

Pays	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Angola	175 420	186 879	184 201	123 714	98 383	106 772	132 295	112 680	111 589
Burundi	19 760	19 485	19 374	19 552	19 400	19 032	17 777	17 602	17 588
Centrafrique	-	26 549	2 864	207	87	74	31	38	40
Congo	5 100	2 922	7 212	6 626	5 277	5 243	817	782	716
Ouganda	13 020	20 751	23 012	18 953	18 953	18 954	13 904	13 905	15
Rwanda	46 280	30 414	20 510	19 743	11 816	42 360	37 313	29 814	22 643
Soudan	72 910	75 009	75 781	45 060	45 226	11 723	6 181	2 511	2 511
Autres	19	3	24	178	181	183	53	58	60
Total	332 509	362 012	332 978	234 033	199 323	204 341	208 371	177 390	155 162

Source : UNHCR, 2010.

D'après les chiffres du HCR, on assiste de 2001 à 2008 à une baisse générale du nombre de réfugiés en RDC. Ils passent de plus de 360 000 en 2001 à 155 000 en 2008. Cela est lié à une diminution des conflits dans les pays de la région et aux différentes opérations que le HCR a mis en place pour rapatrier des réfugiés. Les processus de réconciliation nationale engagés avec la fin des conflits dans la plupart des pays limitrophes de la RDC permettent un rapatriement volontaire de réfugiés de la RDC vers leurs pays respectifs. L'Angola reste, de loin, le principal pays d'origine des réfugiés en RDC, avec près de 187 000 personnes recensées en 2001, et encore plus de 111 000 en 2008 ; le second pays d'origine des réfugiés est le Rwanda, avec 22 643 réfugiés en 2008. Cependant, plusieurs camps de réfugiés angolais ont été fermés au Katanga à la suite des rapatriements. Plusieurs milliers de réfugiés rwandais sont également concernés par le processus de rapatriement de la RDC vers leur pays. Pour donner un exemple partiel, le journal *Quiproquo* mentionne en février 2009 plus de 2000 réfugiés rwandais prêts à rentrer dans leur pays (*Quiproquo* n°385 du 6 février 2009).

D'après le RDH 2009, se basant également sur des chiffres du HCR, les 177 400 réfugiés présents en RDC en 2007 représentaient 36,9 % du stock d'immigrants internationaux dans le pays, et 1,2 % du total des réfugiés dans le monde, ce qui est un taux considérable, comparé à la plupart des pays d'Afrique et du monde.

Demandeurs d'asile

Le demandeur d'asile est « une personne demandant à obtenir son admission sur le territoire d'un Etat en qualité de réfugié en attendant que les autorités compétentes statuent sur sa requête. En cas de décision de rejet, le

demandeur débouté doit quitter le territoire de l'Etat considéré ; il est susceptible de faire l'objet d'une mesure d'expulsion au même titre que tout étranger en situation irrégulière, à moins qu'une autorisation de séjour ne lui soit accordée pour des raisons humanitaires ou sur un autre fondement » (OIM, Droit international de la migration, Glossaire de la migration, 2007).

La RDC n'apparaît pas comme étant un pays privilégié par les demandeurs d'asile. Leur nombre est en constante diminution depuis 2003, comme le montre le tableau ci-dessus. Dans une enquête de terrain réalisée en août et septembre 2009 pour le compte de l'*International Migration Institute* de l'Université d'Oxford sur les migrations en RDC, un Nigérian s'exprimait ainsi : « *La RDC est un pays des affaires. Comme le peuple congolais est hospitalier, pour moi, un étranger, je ne préfère pas avoir le statut de 'réfugié'. Je cherche à obtenir les papiers de séjour régulier ; avec ceci, je peux vivre en me débrouillant.* » (Obadere, entretien libre en septembre 2009 à Lubumbashi).

Travailleurs migrants permanents et temporaires

Le travailleur migrant permanent est une personne qui quitte son Etat pour un autre Etat en vue d'occuper un emploi et à qui l'Etat hôte a accordé un permis de séjour et de travail permanent (illimité). Le travailleur migrant temporaire est un travailleur qualifié, semi-qualifié, ou sans qualification séjournant dans le pays d'emploi pour une période délimitée spécifiée dans le contrat de travail ou le contrat de service conclu entre le travailleur et une entreprise (définition basée sur le Glossaire de la migration de l'OIM, 2007).

Il importe de souligner que, pour claires que soient ces définitions, il n'est pas aisé de présenter des données chiffrées. Non pas que ces catégories de travailleurs migrants n'existent pas en RDC, mais les services de l'administration publique ont des difficultés à disposer de chiffres. C'est pourquoi on doit se contenter pour l'instant d'estimations et d'observations empiriques effectuées dans certains secteurs et dans certaines régions.

L'administration publique, fortement nationalisée, n'emploie guère de personnel étranger. Dans la province du Katanga, deux sociétés paraétatiques, la Société des chemins de fer congolais (SNCC) et la Générale des carrières et des mines (Gécamines), ont dans leur direction managériale quelques expatriés. C'est depuis les années 1970, avec la zaïrianisation,⁷ que l'administration publique a

⁷ Mouvement lancé dans les années 1970 pour promouvoir l'identité africaine du Zaïre contre l'influence occidentale. Sur le plan économique, la zaïrianisation a conduit à la nationalisation des entreprises, dont la gestion a été confiée à des clients politiques du régime du président Mobutu.

été « expurgée » des agents non congolais. Ainsi, c'est dans le secteur privé et dans l'informel que l'on trouve la plupart des étrangers.

Une catégorie d'étrangers qui joue un certain rôle, bien que son nombre ne soit probablement pas très élevé, sont les Européens qui travaillent soit pour le compte des sociétés privées, soit pour leur propre compte. Il semble s'agir en premier lieu de Belges, de Français et d'Anglais qui occupent des postes de direction dans des industries comme la brasserie ou des sociétés de service comme les fournisseurs des connections Internet. Dans des secteurs exigeant moins de qualifications, d'autres étrangers travaillent dans diverses branches comme la panification, une niche dominée par les Libanais et les Pakistanais, la mécanique auto dominée par les Indiens ou la vente des pièces de rechange auto, où le monopole des Nigériens est remarquable. Quant au petit commerce, il semble être dominé par les Maliens et les Sénégalais (Ngoie, 2009). Si l'exercice de fonctions dirigeantes au sein des entreprises privées nécessite une spécialisation et une formation poussée, cela n'est pas le cas pour les petits métiers et les activités analogues : il n'y a pas de spécialisation, si ce n'est le courage et la maîtrise d'un capital social.

En outre, du fait de l'abondance de la RDC en richesses naturelles, des activités économiques relevant du secteur informel attirent les immigrants. Par exemple, l'exploitation des matières précieuses (l'or et le diamant) semble devenir une niche pour les immigrants sénégalais et maliens. Les sociétés de gardiennage appartiennent le plus souvent aux Sud-Africains. En outre, avant la crise financière survenue à la fin de l'année 2008, on observait que des Belges retraités des grandes compagnies minières de l'ère coloniale se reconvertissaient en devenant des experts conseillers auprès des investisseurs étrangers qui se ruaiement dans le secteur minier (Ngoie, 2009).

Un autre groupe d'étrangers dont la présence est de plus en plus remarquée sont les Chinois. La signature d'un accord de coopération en 2008 entre le gouvernement congolais et un consortium d'entreprises chinoises représenté par la *China Railways Engineering Company* (CREC) dans le cadre de la mise en œuvre de cinq grands chantiers en contrepartie au droit d'exploiter des grandes ressources minières a entraîné l'arrivée massive de Chinois ; si la réalisation de ce contrat ne semblait pas acquise en 2009, l'afflux de travailleurs chinois se confirmait.⁸ Mais des immigrants chinois travaillent également pour leur propre compte dans le commerce de détail des matériels électriques et électroniques et de divers autres produits (Ejiba, 2008).

⁸ <http://lesignalducontinent.over-blog.com/article-28277423.html>, consulté le 16.02.2010

Malgré des chiffres probablement peu élevés, il y a encore lieu de noter une catégorie d'immigrants que l'on trouve en RDC. Il s'agit des missionnaires des églises catholiques, protestantes ou pentecôtistes. Produit du contexte colonial, l'église en général a joué un rôle important dans la mise en œuvre de l'administration du territoire. Actuellement, les missionnaires sont moins nombreux que dans les années 1960. Cependant, ils travaillent encore dans des paroisses et des missions des différentes églises (Kankolongo, 2008). En outre, des églises de Réveil dirigées par des pasteurs d'origine étrangère ont pignon sur rue dans certaines villes du pays, comme Kinshasa et Lubumbashi. Leur nombre est presque insignifiant, mais il marque lentement le paysage religieux du pays.

Etudiants

Les données relatives aux étudiants étrangers inscrits dans les différents cycles de formation universitaire en RDC au cours des dernières années ne sont pas disponibles. En outre, la base de données de l'UNESCO sur la mobilité des étudiants n'inclut pas de chiffres sur les étudiants entrant en RDC.

En raison de la dégradation des conditions d'études au niveau universitaire, peu d'étudiants étrangers sont attirés vers la RDC. Néanmoins, il y a lieu de signaler que des ressortissants étrangers (burundais ou rwandais) s'inscrivent dans certaines institutions universitaires situées dans les régions frontalières. C'est le cas à Bukavu, où des étudiants quittent le Rwanda le matin pour suivre les enseignements en RDC. Environ 50 étudiants rwandais de Changungu étudient ainsi à Bukavu (enquête de terrain effectuée en avril et mai 2008 à Bukavu). A l'Université de Lubumbashi, des étudiants de l'ethnie Bemba, basés en Zambie, étudient en RDC et regagnent leur pays à la fin de leurs études. Ce sont là les avantages du « transnationalisme communautaire » dont parle Luc Sindjoun (2002). Par ailleurs, les étudiants d'origine camerounaise deviennent de plus en plus nombreux dans certaines facultés de l'Université de Lubumbashi, notamment en médecine humaine. D'après Ndione et al. (2007), « avec un réseau d'institutions universitaires plus dense que ceux des pays voisins, la RDC [apparaît] comme un point de convergence des flux migratoires en provenance notamment de l'Angola. » Cependant, aucun chiffre n'est donné.

Les étudiants étrangers ne sont pas attirés pour faire leur doctorat en RDC. Tout juste relève-t-on entre 2008 et 2010 le séjour, surtout à Lubumbashi, de quelques dizaines d'étudiants belges venus faire des recherches de terrain, par l'intermédiaire d'un programme d'échange lancé par une ONG belge.

Touristes

D'après des chiffres fournis par l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) sur la base de l'Office national du tourisme de la RDC, les entrées de non-résidents enregistrés comme touristes en RDC varient entre 28 000 et 103 000 par an entre 1996 et 2007, avec un chiffre à 47 492 pour 2007. Habituellement, plus de la moitié (voire la quasi-totalité certaines années) de ces personnes proviennent d'autres pays d'Afrique. On notera cependant que certaines années, ces chiffres ne concernent que les personnes arrivées par avion. En outre, il est fort probable que beaucoup de personnes enregistrées en tant que touristes entrent en fait en RDC pour d'autres motifs.

Pour ce qui est du tourisme proprement dit, il est un secteur porteur d'espoir pour la relance de l'économie congolaise ; le Ministère du Tourisme a ouvert un site Internet où il entend vendre l'image du pays en vantant ses sites touristiques et les différentes attractions naturelles. Cependant, on peut estimer que le contexte d'insécurité prévalant toujours dans certaines parties du pays décourage le tourisme. Des informations telles que celles présentées sur le site du gouvernement américain,⁹ prévenant les citoyens des Etats-Unis d'être prudents et d'éviter tout voyage de tourisme en RDC, ne peuvent que décourager le tourisme vers ce pays.

Regroupement familial

Par regroupement familial, on entend « *la procédure permettant à des membres d'une même famille, séparés du fait d'une migration forcée ou volontaire, de se regrouper dans un pays autre que leur pays d'origine* » (OIM, Droit international de la migration, Glossaire de la migration, 2007). Beaucoup de migrants étrangers résidant en RDC vivent seuls, leurs épouses étant restées dans leur pays d'origine. Malheureusement, des données chiffrées n'ont pas pu être obtenues. A titre d'exemple, clairement non représentatif, sur 10 travailleurs chinois enquêtés dans la ville de Lubumbashi, neuf hommes mariés vivent en RDC sans leurs épouses. Parmi eux, un seul dit qu'il pourrait être amené à rechercher le regroupement familial si la situation économique redevient sereine (enquête août-septembre 2009 à Lubumbashi). Ceci peut bien s'expliquer par les conditions minimales de sécurité qu'offre la RDC. Avant la crise financière internationale, qui a eu des retombées sur les activités du secteur minier dès fin 2008, les immigrés asiatiques venaient souvent seuls, pour explorer les activités possibles dans le pays. C'est lorsque l'on veut s'établir plus durablement dans le pays que le regroupement familial devient une question importante.

⁹ http://travel.state.gov/travel/cis_pa_tw/tw/tw_2198.html, consulté le 11.02.10

L'évaluation du cadre législatif sur la gestion des migrations en RDC publié par l'OIM en 2006 donne une idée des problèmes d'ordre juridique que rencontre la RDC dans la gestion des différentes facettes de la migration, à l'exemple du regroupement familial. Le cadre législatif congolais sur les migrations ne comporte qu'une référence au regroupement familial, l'article 8 de l'ordonnance-loi n°087, qui définit le régime du visa d'établissement ordinaire. Les dispositions légales en la matière sont très difficiles à interpréter et à appliquer. Il n'est notamment pas clair si elles s'appliquent à « *la femme du citoyen, du sujet national, la femme d'un sujet étranger détenteur d'un visa d'établissement ordinaire ou la femme de tout étranger résidant légalement en RDC.* ». Une hypothèse est que « *seules les femmes des détenteurs des visas d'établissement ordinaires bénéficient de ces dispositions, conduisant ainsi à la conclusion selon laquelle les femmes des détenteurs d'un autre type de visa à long terme ne sont pas autorisées à résider en RDC.* » En outre, les dispositions de l'article 8 de l'ordonnance n°87-281 portant mesures d'exécution de l'ordonnance-loi n°83-033 du 12 septembre 1983 relative à la police des étrangers limitent expressément l'application des clauses respectives aux femmes, ce qui constitue un traitement distinct par rapport au statut accordé aux maris, dans l'hypothèse où la femme est requérante. « *Une telle disposition n'est pas seulement théoriquement anachronique en créant une distinction artificielle entre les requérants hommes et femmes, mais elle est également économiquement susceptible d'être remise en question, étant donné que plusieurs étrangers qui aspirent à l'établissement et représentant un avantage potentiel pour la RDC sont des femmes.* »

L'évaluation de la politique migratoire conclut qu'« *il est vivement recommandé que la législation définisse et régleme un régime global pour l'institution du regroupement familial. La législation devra contenir une définition juridique du regroupement familial comme « l'entrée et l'établissement en RDC par les membres de famille d'un citoyen ou d'un étranger résident régulièrement/légalement en RDC » En principe, les premiers bénéficiaires du regroupement familial doivent être la famille nucléaire du requérant, qui inclut au moins l'épouse ainsi que les enfants mineurs non encore mariés (naturels ou adoptés, ainsi que les enfants sous garde juridique). D'autres bénéficiaires doivent être prévus en vertu des circonstances exceptionnelles (personnes à charge de fait) ».*

C.1.3 Immigrants en situation irrégulière

Un migrant en situation irrégulière est « *un migrant contrevenant à la réglementation du pays d'origine ou de destination, soit qu'il soit entré irrégulièrement sur le territoire d'un Etat, soit qu'il s'y soit maintenu au-delà de la durée de validité du titre de séjour (également appelé migrant clandestin/*

illégal/sans papiers) » (OIM, Droit international de la migration, Glossaire de la migration, 2007).

Cette définition est confirmée par les textes pertinents de la législation de la RDC en matière de police des étrangers. Ainsi, à la lecture de l'article 3 de l'ordonnance n°83–033 relative à la police des étrangers, l'immigrant irrégulier est tout étranger qui entre en RDC sans être muni des documents énumérés dans l'ordonnance n°87-281 portant mesures d'exécution de l'ordonnance-loi n°83–033 du 12 septembre 1983 relative à la police des étrangers. Ces documents à détenir par l'étranger renvoient au passeport en cours de validité ou à tout autre titre de voyage valide, ainsi qu'au certificat de vaccination prescrit par les règlements de police. Est irrégulier également l'étranger qui séjourne en RDC pour une durée supérieure à six mois sans être porteur d'une carte de résidence délivrée dans les conditions de l'ordonnance-loi n°83–033, ou qui séjourne sans un visa d'établissement ou avec un visa d'établissement expiré.

L'immigration irrégulière en RDC, bien que ne faisant pas l'objet de données officielles, est importante. Les immigrants irréguliers, surtout les ressortissants des pays limitrophes où on trouve des ethnies apparentées à celles de la RDC, bénéficient du « transnationalisme communautaire » (Sindjoun, 2002). Les immigrants clandestins africains travaillent dans le secteur informel tandis que des immigrants clandestins d'autres pays (p.ex. Chine, Inde, Liban), bénéficiant parfois de la protection des agents de services de migration, travaillent dans les entreprises de leurs compatriotes.

Nombre total estimé d'étrangers en situation irrégulière

L'effectif total d'étrangers en situation irrégulière est extrêmement difficile à établir. Ces difficultés résultent du délitement des services et du manque de moyens de l'administration publique. Depuis 2007–2008, la DGM dispose d'outils et d'équipements modernes de gestion informatisée d'enregistrement des mouvements à certains postes frontaliers, qui sont ainsi directement reliés au serveur central situé à la Direction nationale. Ceci renforce les capacités de ces services à surveiller les entrées et les sorties. Cependant, la mise à disposition des données sur les stocks des immigrants en situation irrégulière procède d'un travail de contrôle d'administration et de police sur les populations résidant à l'intérieur. Un tel contrôle est normalement effectué par les services de la DGM. Du fait de la guerre, des dysfonctionnements ont empêché la mise en œuvre régulière de ce contrôle. Si même les nationaux de la RDC n'ont pas tous des pièces d'identité, on comprendra que le contrôle des étrangers est encore plus difficile.

Provoquer des changements dans cet état de faits n'est pas chose aisée. Par exemple, à Lubumbashi en 2008, le maire de la ville a rencontré des difficultés lorsqu'il a signé deux arrêtés urbains portant contrôle du mouvement de la population étrangère et de la population congolaise. Ces arrêtés soumettaient à un strict contrôle l'entrée et le séjour de la population dans la ville de Lubumbashi, et créaient des brigades spéciales pour contrôler les mouvements de la population nationale et étrangère ; ils interdisaient même le regroupement familial des ressortissants étrangers et des Congolais non-résidents à Lubumbashi. En réaction, les organisations non gouvernementales de droits de l'homme et la presse nationale ont décrié « l'instauration d'un visa » à produire par les Congolais pour entrer dans la ville de Lubumbashi, faisant référence à des dispositions similaires datant de l'ère coloniale. Le Ministère de l'Intérieur a suspendu ces deux arrêtés et par la suite, le maire a été relevé de ses fonctions. Cette révocation est interprétée comme le désaveu de la mise en œuvre d'une politique de contrôle de la population étrangère.

Nombre d'étrangers appréhendés et expulsés de la DRC

Pour les mêmes raisons évoquées au point précédent, les étrangers arrêtés pour séjour en situation irrégulière sont le plus souvent relâchés sans aucune forme de procédure. D'où l'impossibilité d'évaluer le nombre d'étrangers appréhendés.

Pour ce qui concerne les expulsions d'étrangers de la RDC, elles semblent plutôt rares. En juin 2007, dans la ville de Lubumbashi, 15 Chinois ont été expulsés. D'après un entretien avec le responsable de la DGM de l'aéroport de Ndjili, en 2008, 24 cas d'expulsion ont été enregistrés. Il s'agit d'étrangers qui se sont présentés pour entrer en RDC sans détenir le visa requis (entretien libre le 22 décembre 2008 à Kinshasa). Avec le renforcement des sanctions contre les compagnies aériennes dans les avions desquelles on trouverait des clandestins, le nombre de clandestins appréhendés tend à diminuer à certains postes d'entrée officielle (aéroports de Ndjili et de Luano). En effet, le montant de 5 000 Euros est exigé comme pénalité à toute compagnie aérienne étrangère transportant un clandestin venu en RDC sans visa valable (entretien avec un agent de la DGM à Lubumbashi, avril 2009). Des entretiens avec les officiels de la DGM à l'aéroport de Kinshasa ont permis de prendre la mesure des difficultés à obtenir des chiffres précis sur ces questions ; cependant, au cours de l'année 2009, moins de trente étrangers clandestins auraient été appréhendés à l'aéroport de Ndjili (entretien libre avec les officiels de la DGM à Kinshasa, août 2009).

Retours volontaires

Malheureusement nous ne disposons pas de données chiffrées, mais des entretiens avec des migrants étrangers vivant en RDC, dégagent une situation complexe dépendant des générations. Par exemple, dans la communauté étrangère africaine vivant dans certaines villes de la RDC, les primo-migrants venus dans ce pays dans les années 1960 ont déjà des attaches affective dans leur pays de résidence : de manière symbolique, ils reconnaissent qu'ils préfèrent être enterrés au Congo. Parmi les migrants jeunes, la plupart ont l'intention de rentrer dans leur pays d'origine au moment où ils auront accumulé beaucoup d'argent (Ngoie, 2009).¹⁰

Principaux secteurs d'emploi d'étrangers travaillant dans l'irrégularité

Il semblerait que la plupart des étrangers entrés ou séjournant de manière irrégulière en RDC travaillent dans le secteur informel, notamment le petit commerce et les kiosques. Sans avoir obtenu les documents officiels, certains étrangers peuvent travailler au sein d'entreprises appartenant aux ressortissants de leur pays d'origine, par exemple dans la boulangerie, les garages ou comme main-d'œuvre technique dans des entreprises minières. La prolifération des activités de l'économie informelle (par exemple le trafic des matières précieuses) donne aux immigrants des larges horizons pour travailler en RDC, sans que cela ne soit perceptible aisément. Questionnées sur ce qu'ils font en RDC, la plupart des migrants disent qu'ils « font les affaires », un terme fourre-tout qui ne permet pas de décoder le contenu de ces affaires (Ngoie, 2009). En février 2010, 10 Pakistanais ont été expulsés de la ville de Lubumbashi après avoir été arrêtés comme travaillant de manière irrégulière dans quelques entreprises minières (Ngoie, entretien avec l'agent de la DGM à l'aéroport de Luano, 10 février 2010).

Routes d'immigration irrégulière

La principale voie d'accès en RDC pour les immigrants clandestins est la voie routière. Etant donné l'évidence que les espaces d'entrée sont situés le long de la vaste frontière du pays avec 9 voisins (Soudan et République Centrafricaine au Nord, Angola et République du Congo à l'Ouest et Sud ouest, Zambie au sud, Rwanda, Burundi, Tanzanie et Uganda à l'Est). Quelques villes jouent le rôle d'attraction à cet égard. Il s'agit de Matadi et de Kinshasa à l'ouest, de Kisangani, Goma et Bukavu au nord et à l'est et des villes à forte activité minière du Katanga (Likasi et Kolwezi) au sud. Il n'y a pas de voie migratoire unidimensionnelle ;

¹⁰ Beaucoup d'aspects liés aux questions de migrations en RDC méritent d'être explorés. Le programme *MacArthur de l'International Migration Institute* de l'Université d'Oxford sur la mobilité africaine de chercher à combler ces vides. Ces recherches sont en phase de conclusion, et certains résultats devraient être présentés bientôt (Ngoie & Vwakyankazi, 2009, voir www.imi.ox.ac.uk).

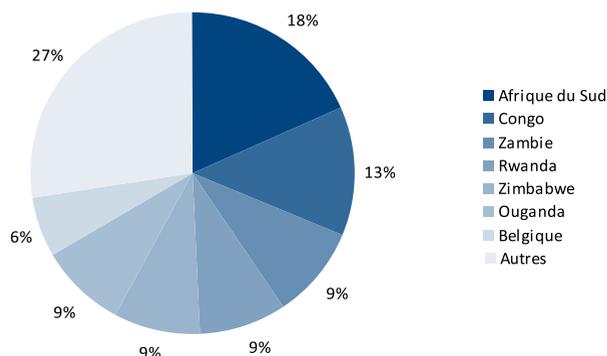
la RDC devient également un espace de transit vers l’Afrique du Sud pour les ressortissants des pays limitrophes (Sindjoun, 2002).

C.2 Emigrants

C.2.1 Nombre total d’émigrants

Les statistiques sur le nombre total de congolais à l’extérieur diffèrent selon les sources consultées. D’après les estimations du DRC basées sur les recensements sur la période 1995-2005, le stock d’émigrants congolais était de 821 057, à destination principalement d’autres pays africains, comme le montre le graphique ci-dessous. Au cours d’un entretien en 2007 avec un membre du comité de la Fédération des Congolais de l’étranger, le chiffre de 3 000 000 à 3 500 000 Congolais à l’étranger a été avancé. Selon le Ministère des Affaires étrangères, il y aurait 6 000 000 de Congolais à l’étranger. Ainsi, cette question est encore l’objet de controverses ; ces fortes divergences proviennent de l’absence de données officielles qui feraient foi.¹¹ Les émigrants congolais sont surtout des migrants de longue durée : 59 % d’entre eux restent plus de 10 ans dans leur pays de résidence, d’après les chiffres de l’OCDE (OCDE, 2008).

Graphique 1 : Principales destinations des émigrants congolais, 2000



Source : DRC, 2007.

Note : Ces estimations sont basées sur les données de recensements sur la période 1995-2005.

D’après des chiffres du Rapport sur le Développement humain 2009 du PNUD basés sur les estimations du DRC, pour 2000–2002, en pourcentage du stock total d’émigrants, 79,7 % des émigrants de RDC résidaient en Afrique et 15,3 % en Europe ; 2,6 % d’entre eux se trouvaient en Asie, 2,2 % en Amérique du Nord, et 0,2 % en Amérique latine ou dans les Caraïbes. Ainsi, 48,6 % vivaient

¹¹ Ces divergences ont été constatées au cours des travaux du GTTN tenus en avril 2009 ; les chiffres avancés ne peuvent être que le résultat d’estimations.

dans un pays avec un Indice de développement humain (IDH) moyen, 32,8 % dans un pays à l'IDH bas, 17,4 % dans un pays à l'IDH très élevé et 1,1 % dans un pays à l'IDH élevé. Cependant, on peut affirmer que ces émigrants congolais ne constituaient pas une présence très significative dans leurs continents de destination. En Afrique, ils représentaient 4,09 % du stock total d'immigrants, ce qui peut être rapporté à la grande taille de la RDC et à sa forte population. En-dehors de l'Afrique, cependant, les ressortissants de la RDC ne représentaient que 0,21 % des immigrants en Europe, 0,04 % en Asie et en Amérique du Nord, 0,02 % en Amérique latine et dans les Caraïbes et 0,01 % en Océanie.

C.2.2 Types d'émigrants

Réfugiés et demandeurs d'asile

La RDC a vécu une longue période de conflits internes, fortement liés avec d'autres Etats de la sous-région. Cette situation de belligérance a entraîné de nombreux réfugiés et déplacés internes, atteignant un sommet en 2004 avec 461 042 réfugiés congolais. En 2008, on recensait 367 995 réfugiés congolais dans le monde, dont 68 % en Afrique (HCR, 2010)(v. tableau 32, annexe I).

En ce qui concerne l'asile, il apparaît que les demandes de ressortissants de la RDC étaient en recrudescence en 2008, avec 32 742 demandes, alors que ce chiffre était inférieur à 20 000 depuis 2005. Ces demandes ont principalement lieu en Afrique du Sud (31 %), en Ouganda (19 %), au Burundi (11 %), en France (8 %) et dans la République du Congo (6 %) (HCR, 2010).

Le Rapport sur le Développement Humain (RDH, 2009), centré sur les migrations, fournit ici encore des données intéressantes. Les 370 400 réfugiés congolais (chiffre de 2007 du HCR) représentaient 45 % du total des émigrants du pays, et 2,6 % du nombre total de réfugiés dans le monde. A titre d'information, toujours selon le RDH, s'appuyant sur des données du *Internal Displacement Monitoring Centre* (IDMC), les déplacés internes en RDC se chiffraient à 1 400 000 en 2008, plaçant la RDC parmi les pays les plus touchés par ce phénomène.

- **Travailleurs migrants permanents et temporaires**

Le RDH, sur la base de chiffres de l'OCDE de 2008 et 2009, fournit des informations sur la présence, le niveau d'éducation et les activités des migrants

âgés de plus de 15 ans dans les pays de l'OCDE.¹² Ainsi, le stock de migrants de la RDC dans les pays de l'OCDE serait de 100 700. Pour ce qui est du niveau d'éducation, 25 % ont moins d'un niveau secondaire supérieur, 32,5 % ont un niveau secondaire supérieur ou post-secondaire, et 35,5 % ont un niveau d'éducation tertiaire. D'après ces données, le taux de migration vers des pays de l'OCDE parmi les personnes de formation tertiaire serait de 9,6 %.

Aux Etats-Unis, sur un total de 124 immigrants de la RDC recensés par les services d'immigration et de naturalisation en 2000, presque 80 % n'avait aucun métier ou ne le rapportaient pas. Parmi ceux ayant un métier, 40 % avaient une spécialité professionnelle et technique, 35 % une spécialisation dans la gestion et l'administration et 35 % dans les services (Ndione et al., 2007). Pour donner un exemple africain, d'après la même étude, se basant sur un recensement de 2003, les ressortissants de la RDC étaient la communauté étrangère la plus importante en République centrafricaine (RCA), avec 27 177 personnes, soit 39 % de l'effectif total. Sur 12 164 actifs recensés originaires de la RDC en RCA, 62 % étaient indépendants, 23,7 % salariés du privé, 2,9 % salariés des secteurs public/parapublic et 11,4 % étaient actifs dans d'autres domaines. En outre, sur 24 931 personnes concernées par cette question, 49,8 % n'avaient aucune instruction, 24,9 % un niveau d'instruction primaire et 15 % un niveau secondaire, le reste se répartissant entre non déclarés, niveau supérieur et autres.

En 2000, 14 % de la population congolaise ayant un niveau d'enseignement supérieur a émigré. Ces personnes ne représentaient cependant que 11 % de la population migrante. La migration est donc principalement le fait de personnes ayant un niveau d'études assez bas (Docquier et Marfouk, 2005). Sur la période 1995–2005, 9 % des médecins congolais et 12 % des infirmiers ont émigré (Clemens et Pettersson, 2007).

Les émigrés congolais dans les pays de l'OCDE¹³ travaillent principalement dans l'industrie, le commerce de gros et de détail, dans l'immobilier et les affaires, ainsi que dans le domaine sanitaire et social (OCDE, 2008). D'après des chiffres de l'OCDE relayés dans le RDH 2009 du PNUD, sur 100 700 migrants de la RDC dans les pays de l'OCDE, 66,5 % étaient professionnellement actifs (parmi ceux dont le statut d'activité était connu). Le taux de chômage parmi ces migrants était de 21,8 %. Le taux de chômage est inversement proportionnel au niveau d'éducation : respectivement 31,9, 24,4 et 15,1 % pour les niveaux d'éducation « bas », « moyen » et « élevé ».

¹² Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), pays membres, février 2010 : Allemagne, Autriche, Canada, Danemark, Etats-Unis, France, Hongrie, Islande, Japon, Mexique, Nouvelle-Zélande, Pologne, Royaume-Uni, République tchèque, Suède, Australie, Belgique, Corée, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Norvège, Pays-Bas, Portugal, République slovaque, Suisse, Turquie.

¹³ Les données relatives à la France ne sont pas disponibles.

Un point qui peut être relevé à l'exemple de la Belgique est la variabilité des statistiques officielles dans les pays de destination. En effet, d'après le « Rapport statistique et démographique 2008 » du Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR), le chiffre officiel de l'immigration congolaise en Belgique a été divisé par plus de 2 entre 1994 et 1995 suite à la décision de ne plus considérer les demandeurs d'asile comme des immigrants à partir de 1995, alors que la migration congolaise devenait de plus en plus une migration d'asile (CECLR, 2008).

Etudiants

Les Congolais émigrent également pour des raisons de formation, mais les documents officiels permettent difficilement d'en établir le nombre. Dans les études sur ces questions, on trouve beaucoup plus de données qualitatives que d'informations statistiques.

Cependant, d'après l'UNESCO, on comptait en 2007 3 402 étudiants congolais effectuant leurs études à l'étranger, soit 2 % du nombre d'étudiants congolais effectuant des études supérieures. Ce nombre a diminué, puisqu'il s'élevait à 4 624 en 2000 (UNESCO, 2010). Selon les données de l'OCDE de 2008, les étudiants congolais effectuant leur formation dans les pays de l'OCDE privilégieraient les sciences sociales, le commerce et le droit ainsi que les domaines de l'ingénierie, de l'industrie et de la construction (OCDE, 2008).

Touristes

Les données sur les nationaux sortant de RDC en qualité de touristes sont limitées, et la définition du terme « touriste », comme on l'a vu pour les immigrants, n'est pas toujours très claire. A titre d'indication, sur la base des entrées dans les pays de destination, l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) donne des chiffres variant entre 25 000 et 56 000 personnes entre 2000 et 2007, avec un pic à 56 722 en 2006. Les autres pays africains sont, de loin, la principale destination de tourisme des ressortissants de la RDC.

C.2.3 Emigrants en situation irrégulière

Nombre total estimé de nationaux en situation irrégulière

Les chiffres officiels des Congolais identifiés comme étant en situation irrégulière à l'étranger sont rares. Des données n'ont pu être trouvées que de manière sélective pour certains pays. A l'observation empirique, il s'avère établi

que la plupart des Congolais que l'on retrouve dans les pays limitrophes africains y sont en situation irrégulière. Ainsi, en Zambie, au Burundi, en République du Congo ou en Angola, lorsque le gouvernement de chacun de ces pays veut mettre de l'ordre en contrôlant les papiers de séjour, les Congolais se retrouvent souvent refoulés. En Europe, le nombre des Congolais en situation irrégulière est également difficile à évaluer.

A titre d'exemple, en Belgique en 2006, les 306 ressortissants de la RDC en situation irrégulière appréhendés représentaient 2 % de l'effectif total des irréguliers (CECLR, 2007). Dans ce pays traditionnel de migration pour les Congolais, on fait en outre le constat suivant, en 2008 : « *Les principales nationalités non européennes que l'on trouvait dans la population légale en Belgique [...] se retrouvent bien parmi les personnes souvent interceptées, mais elles ne sont pas majoritaires et elles n'y sont même souvent pas ou peu surreprésentées par rapport à la population légale. [...] Les Congolais, qui représentent 1,6 % de la population étrangère légale, ne représentent que 1,3 % des « interceptés ».* Cela laisse supposer que les principaux pays non-membres de l'UE n'occasionnent pas une immigration irrégulière importante proportionnellement à leur immigration régulière » (CECLR, 2008).

On a pu également assister à des mouvements de retour de migrants illégaux congolais expulsés d'Angola en 2006-2007. Ces derniers sont revenus dans des conditions humaines déplorables en prenant la direction de cinq provinces frontalières de la RDC avec l'Angola. Il s'agit du Bas-Congo, de Bandundu, de deux Kasaï et du Katanga. Plus ou moins 23 000 Congolais ont été expulsés en raison de leur situation irrégulière en Angola et ces expulsions continuent encore en 2010 suivant le rapport d'une mission inter-agences effectuée en mars 2010. De nombreux Congolais ont également été en instance d'être rapatriés d'Europe et de Grande-Bretagne (OIM, 2005).

Nombre de nationaux expulsés de l'étranger

En 2006, parmi les migrants congolais irrégulièrement présents sur le territoire des 27 pays de l'Union européenne, 681 ont été appréhendés et 351 expulsés. En 2007, ils ont été 659 à être appréhendés et 299 expulsés (CIREFI, 2009).

A nouveau à titre d'exemple, pour 2006, sur un effectif total de 6 629 étrangers en situation irrégulière rapatriés de Belgique, le nombre de Congolais était de 81, soit 1,2 % du total (Office des étrangers de Belgique, cité dans CECLR, 2007). Ce chiffre était de 70 (1,6 %) en 2007, et de 44 (1,21 %) en 2008) (CECLR, 2008).

Retours volontaires

Malheureusement, il n'y a pas de données générales disponibles à ce sujet.

A titre d'exemple, on peut mentionner un projet d'assistance au retour volontaire de Belgique en République démocratique du Congo financé par la Commission européenne au titre de *RETURN 2005*. Il vise à contribuer aux efforts déployés par l'Union européenne et le Gouvernement belge en vue de renforcer les mécanismes existants d'aide aux migrants en situation irrégulière et aux demandeurs d'asile déboutés désireux de quitter volontairement la Belgique pour rentrer dans leur pays. Ce programme est mis en œuvre dans le cadre du programme REAB (Retour et émigration des demandeurs d'asile en Belgique) et propose une assistance financière supplémentaire, ainsi qu'une aide à l'activité indépendante pour les candidats au retour. Par son approche intégrée, le projet propose : (1) des actions d'information et de sensibilisation quant aux options d'assistance au retour volontaire et d'aide à la réintégration ; (2) un réseau logistique garant d'un retour en toute sécurité en RDC, notamment à Kinshasa et dans ses environs et (3) en cas de nécessité et de possibilité, une aide à court terme destinée à faciliter la réintégration sociale et professionnelle via des options de formation professionnelle, une aide financière limitée et le financement de projets viables générateurs de revenus. Les différentes composantes de retour volontaire et de réintégration offertes par le projet sont coordonnées par l'OIM, tant en Belgique qu'en RDC. Entre mars 2007 et août 2008, le programme a assisté 31 personnes pour retourner en RDC.¹⁴ En RDC, seule l'OIM gère des programmes d'aide aux retours. D'après des informations fournies par le bureau de l'OIM à Kinshasa, le programme AVR (*Assisted Voluntary Return*, assistance au retour volontaire) de l'organisation aurait soutenu environ 700 personnes entre 2004 et 2009.

En dehors de ces rares programmes, le retour volontaire n'est pas organisé dans la législation congolaise. Chaque Congolais qui rentre se débrouille comme il peut. Il n'y a aucune donnée disponible sur le flux ou le stock de migrants retournés. En outre, les migrants retournés eux même n'apprécient pas d'être identifiés comme tels. Souvent, ils déclarent aux membres de leur famille, aux amis et connaissances qu'ils sont revenus temporairement pour affaires.

A l'observation empirique, parmi certains Congolais (primo-migrants congolais à l'étranger, surtout en Europe, et jeunes Congolais), une tendance à retourner au pays se décèle. Des Congolais installés à l'étranger essaient de

¹⁴ <http://avrr.belgium.iom.int/fr/autres-projets/specific-assistance-to-drc-congo.html>, consulté le 28.02.10

rentrer au pays pour faire des affaires commerciales, par exemple en s'adonnant à l'import-export des produits achetés en Europe pour la vente en RDC.

En ce qui concerne les victimes de traite et de trafic, si les données sont indisponibles pour l'instant, mais il sied de signaler la présence en Uganda d'environ 1 000 femmes déportées en Uganda par les soldats ugandais qui se trouvaient à l'Est de 2000 à 2001. Ces femmes ainsi que près de 1500 enfants font actuellement l'objet d'un rapatriement par l'OIM depuis 2006 et ce, principalement à destination de la province Orientale et celle de l'Equateur. Il est important de noter que le gouvernement congolais bénéficie de soutiens d'autres pays qui s'appuient sur l'expertise de l'OIM afin de soutenir le retour au pays des Congolais qui se trouveraient dans cette situation.

Routes d'émigration irrégulière

Les routes de l'émigration irrégulière ne sont pas étudiées de façon poussée. Les indications ci-dessous ont été obtenues sur la base de recherches empiriques menées à Kinshasa, Lubumbashi, Goma et Bukavu en 2009.

A partir de l'ouest de la RDC :

Kinshasa – Brazzaville (Rép. du Congo) – Libreville (Gabon) – Douala (Cameroun)
vers les pays nord-africains
Kinshasa – Luanda (Cameroun) – Portugal
Kinshasa – Bruxelles (par avion)

A partir de l'est de la RDC :

Goma – Tanzanie – Afrique du Sud
Goma – Ouganda – Nigeria (combinaison voie terrestre et voie aérienne)
Bukavu – Tanzanie – Kenya – Nigeria – Niger – Maroc (combinaison terrestre-aérienne)

A partir du sud de la RDC :

Lubumbashi – Zambie – Namibie et Afrique du Sud
Lubumbashi – Dilolo – Luanda – Afrique du Sud
Lubumbashi – Lusaka (Nigeria) – Grande-Bretagne

C.3 Diaspora

En RDC, de manière générale, la notion de « diaspora » renvoie aux émigrants congolais qui résident depuis une longue durée à l'étranger. Ce sont des émigrants de première souche qui vivent actuellement à l'étranger, ou « primo-

migrants », ainsi que des descendants des émigrants de longue durée. On les appelle « *mikiliste* » en lingala, ou encore « hommes de quatre saisons » ; dans le langage officiel, on parle des Congolais de l'étranger. Le poste de Vice-Ministère chargé des Congolais de l'étranger a été créé pour promouvoir la participation des émigrés au bénéfice du développement national et défendre les intérêts des Congolais de l'étranger. Par ailleurs, les migrants congolais résidant dans d'autres pays ont créé une association transnationale sans but lucratif sous la dénomination de Fédération des Congolais de l'étranger (FCE). Basée en France mais avec des membres partout dans le monde, la FCE est pilotée par un Conseil Fédéral dont le Président actuel réside aux Etats-Unis, cette organisation a des antennes dans plusieurs pays européens, africains, asiatiques et américains. Elle tient régulièrement des congrès annuels tandis que le nombre exact de ses adhérents n'est pas encore connu. En outre, il existe de nombreuses associations de la diaspora congolaise au niveau national, notamment en Belgique, dont certaines sont engagées dans des activités de développement, quoique souvent d'ampleur limitée (de Bruyn et al., 2006).

Concernant le rôle de la diaspora dans le développement du pays, on peut noter le constat suivant fait par de Bruyn et al. (2006) : « *Le volume de fonds transférés tend à diminuer au fil du temps, notamment lorsque les migrants se marient ou ont des enfants en Belgique et/ou souhaitent construire une maison.* » On peut éventuellement en tirer des conclusions sur l'engagement à plus long terme de la diaspora.

Les chiffres officiels des personnes faisant partie de la diaspora de la RDC ne sont pas connus. Il appartient aux missions diplomatiques de la RDC à l'étranger de combler ce vide par des recensements administratifs (Panu Mbendele, 2005).

A titre d'exemple, on peut citer un des pays traditionnels d'émigration à partir de la RDC, la Belgique. D'après de chiffres de l'Office belge des étrangers de 2000, cités par de Bruyn et al. (2006), 21 823 résidents enregistrés en Belgique possédaient la nationalité congolaise. Pour l'entier de la diaspora congolaise dans ce pays, une estimation à 80 000 individus est avancée, avec une grande diversité socio-économique. Il est précisé toutefois qu'« *une quantification exacte de la diaspora est impossible sans recensement des Belges d'origine congolaise* ». On peut estimer qu'il en est de même pour les autres pays, ce qui rend très difficile de fournir des chiffres concernant cette diaspora. En outre, les ressortissants de la RDC sont fortement représentés parmi les personnes ayant obtenu la nationalité belge entre 1997 et 2007, avec entre 1000 et 3000 personnes selon les années. On notera encore que d'après le même rapport, 65 % des personnes présentes en Belgique et nées avec la nationalité congolaise avaient la nationalité belge au 1^{er} janvier 2006 (CECLR, 2008).

Le retour permanent des Congolais est l'objet de préoccupation et de débats publics. Des Congolais vivant à l'étranger, interrogés à ce sujet, reconnaissent qu'ils hésitent à rentrer tant que les conditions politiques, économiques et humanitaires ne sont pas assurées et attrayantes (entretien libre avec des membres de la diaspora congolaise, Bruxelles, 2007). Des retours temporaires de Congolais sont en revanche fréquents, notamment dans le cadre du programme MIDA (Migration pour le développement en Afrique) de l'OIM (voir la partie *Diaspora et développement* ci-dessous).

C.4 Transferts de fonds

Il n'est pas aisé de produire des données sur le montant des fonds envoyés en RDC par les émigrants, car la littérature sur ce sujet donne principalement des analyses qualitatives et rarement des données chiffrées se déroulant sur plusieurs années. D'autre part, même les sources internationales de données comme la Banque mondiale et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) présentent des vides en ce qui concerne les transferts des fonds de la diaspora congolaise. Le Rapport sur le Développement humain 2009 du PNUD fournit des chiffres de transferts de fonds pour presque tous les pays du monde, basés sur ceux de la Banque mondiale ; la RDC est un des très rares pays pour lesquels aucun chiffre n'est disponible en la matière. Cela peut paraître d'autant plus surprenant que, d'après la même publication, la Stratégie de réduction de la pauvreté en RDC met un accent particulier sur ces transferts de fonds comme effet positif des migrations sur le développement.

Selon les données statistiques disponibles concernant les transferts officiels enregistrés par la Banque Centrale du Congo en 2004, les fonds entrants se sont élevés à 96 820 000 dollars E.-U., tandis que les fonds sortants de la RDC étaient de l'ordre de 40 910 000 dollars E.-U. Toujours selon la Banque Centrale, le contrôle effectué à partir des données statistiques disponibles révèle en 2007 un flux global de transferts entrants de 130 308 838 dollars E.-U. contre 67 624 496 dollars E.-U. de transferts sortants, soit un flux net de 62 684 342 dollars E.-U. en faveur du pays, représentant le double des flux nets enregistrés en 2006 et le triple de ceux de 2005. Mais tels que présentés dans le document de la Banque centrale, il est difficile de déterminer si ces transferts sont des envois des fonds des migrants ou bien s'il s'agit des transferts de fonds provenant de toutes origines de l'étranger. En outre, il est admis que les transferts de fonds par des canaux informels atteindraient des sommes bien plus élevées (De Bruyn et al., 2006).

Concernant la proportion des ménages dépendant des transferts de fonds, il est rapporté que vu la pauvreté caractérisant le pays, plus de 80 % de ménages dans les grandes villes comme Kinshasa et Lubumbashi vivent grâce à des transferts de fonds. Entre 80 % et 100 % des revenus des ménages, notamment dans la ville de Kinshasa, dépendraient des transferts de fonds, ce qui paraît particulièrement élevé (Sumata et al., 2004).

Les sociétés de transferts sont un canal d'envoi fréquemment utilisé (Sumata et al., 2004 ; de Bruyn et al., 2006). Les virements bancaires de compte à compte sont moins utilisés étant donné que le système bancaire congolais, à l'origine peu développé et peu diversifié, s'est fortement dégradé avec la persistance de la crise politique et économique, l'instabilité monétaire et les effets de la guerre. Le système bancaire congolais est sinistré, faisant de la RDC un des pays les plus sous bancarisés au monde. Le système des sociétés de transfert a l'avantage d'avoir des coûts de transaction clairs. En outre, l'argent est disponible environ 30 minutes après expédition alors que les transferts par le biais des banques ne sont disponibles en RDC qu'après quelques jours, les délais variant selon les banques.

En résumé, d'après de Bruyn et al. (2006), dont l'étude se concentre sur les transferts en provenance de Belgique, les canaux en matière de transferts de fonds sont d'une part les systèmes formels, et d'autre part les méthodes informelles. Dans les systèmes formels, on distingue les virements bancaires de compte à compte (bien que marginal dans la pratique des transferts de la diaspora, ce système s'impose de plus en plus avec le raccourcissement du délai de paiement) et les transferts de liquidités via des agences de transferts de fonds : « *Celles-ci représentent, de loin, le système de transferts de fonds officiel le plus utilisé. Il existe, au total, 22 agences reconnues par la Banque centrale du Congo. De plus, certaines agences internationales (MoneyGram et Western Union) travaillent en collaboration avec les banques. Elles ont la capacité d'opérer en connexion avec des guichets ouverts dans plusieurs capitales des pays européens et des Etats-Unis. Certaines agences implantées au Congo n'effectuent que des transferts de fonds à l'intérieur du pays* ». Pour ce qui est des méthodes informelles, on distingue :

- Les transporteurs privés : (i) le migrant lui-même (bien qu'il s'agisse probablement de la méthode la plus sûre, elle n'est pas pour autant dépourvue de risques : comme le vol de l'argent, la déclaration du montant à la frontière) ; (ii) un membre de la famille du migrant, un ami ou une connaissance qui se chargera à son tour de le transmettre au bénéficiaire ; et (iii) des étrangers qui se rendent dans le pays d'origine.

- Les agences de transferts informelles : Elles sont couramment utilisées par de nombreux membres de la diaspora. Le transfert d'argent ne constitue bien souvent pas l'activité principale de ce type de commerce. Les services de téléphonie commerciale, les petites épiceries et autres commerces offrent ce service en complément de leurs autres activités.
- Les missions religieuses et les ONG, qui constituent un canal populaire de transferts de fonds : Les organisations religieuses possèdent un vaste réseau de missions, également actives dans les régions isolées. L'argent est déposé à la chapelle ou remis au prêtre en Belgique qui communique l'adresse du bénéficiaire à la mission afin que celle-ci lui fasse parvenir la somme envoyée. Une petite commission peut parfois être prélevée (de Bruyn et al., 2006).

Selon De Bruyn et al. (2006), « *il faut distinguer les raisons pour lesquelles les membres de la diaspora congolaise versent des fonds et l'utilisation qui en est faite. Bien qu'aucune statistique exacte ne soit disponible, les quelques études qui ont été effectuées sur le sujet montrent que la plupart des immigrants versent de l'argent pour permettre aux membres de leur famille de subvenir à leurs besoins fondamentaux [...] et, dans une moindre mesure, d'avoir accès à l'éducation et aux soins de santé. [...] L'argent versé sert également à l'organisation des réunions familiales telles que mariages, enterrements et baptêmes. À première vue, seul un faible pourcentage du montant total des fonds versés serait investi dans des projets économiques spécifiques. Des montants plus conséquents sont envoyés pour l'achat d'une propriété ou la construction d'une maison. Il ne ressort pas des études et entretiens menés que les fonds versés soient affectés au développement communautaire* ». En plus des transferts de fonds, la même étude, citant Soenen et al. (2004), note l'importance croissante du transfert de biens matériels en RDC par les émigrants. Ces envois (p.ex. téléphones, pièces d'ordinateurs, voitures) jouent un rôle important pour l'investissement dans le secteur informel. Un autre investissement possible, toujours dans le secteur informel, est l'achat de bus pour le transport ainsi que la construction de maisons familiales ou à faire louer.

PARTIE D : Analyse des facteurs générant la migration

D.I Principales caractéristiques des tendances migratoires actuelles

A la lecture de la partie C, les principales caractéristiques des tendances et habitudes migratoires actuelles en RDC révèlent les traits suivants.

L'instabilité politique et économique et la guerre ont fragilisé le pays depuis 1990. La RDC n'attire pas des grands nombres d'immigrants, ainsi qu'en attestent les tableaux 6 et 7 (C.1.1). En outre, ces mouvements sont erratiques. Par ailleurs, on constate une baisse du nombre des migrants occidentaux depuis les années 1990, période de la chaotique transition en RDC.

Cependant, comme on l'a vu, malgré des chiffres restreints, la RDC devient une destination pour des migrants de pays très divers et lointains tels que la Russie, le Mexique, l'Inde ou l'Ukraine, attirés probablement par les nombreuses richesses dont regorge le sous-sol du pays. L'adoption du Code minier en 2002 visait à assainir le fonctionnement du secteur minier en attirant les investissements directs étrangers. Ainsi, des investisseurs provenant des pays d'Asie se sont lancés à l'assaut de certaines provinces riches en minerais. Ainsi qu'il a été dit dans la partie C.1, on note également une forte présence de travailleurs chinois à travers des grands projets d'infrastructure.

Kinshasa, la capitale, est le lieu d'une forte présence des expatriés de plusieurs nationalités, actifs notamment dans le milieu des affaires. Les ressortissants de différents pays africains, attirés par un environnement où les activités formelles et informelles ont une frontière très ténue, ne manquent pas d'affluer. A Kinshasa, on constate une forte diaspora de Nigériens actifs dans certains secteurs du petit commerce. Les ressortissants des pays de l'Afrique de l'Ouest, comme les Maliens et les Sénégalais, sont nombreux aussi bien à Kinshasa qu'à Lubumbashi. Dans cette dernière ville, on trouve beaucoup de Zambiens, mais leur nombre est difficile à évaluer ; du fait de l'existence de l'ethnie Bemba de part et d'autre de la frontière, un Bemba originaire de Zambie peut assez facilement passer pour un Congolais, d'autant plus qu'il n'existe pas de document d'identité nationale fiable et généralisé actuellement en RDC. Des Sud-africains s'installent également en RDC, surtout dans le cadre d'investissements dans le secteur minier.

Il importe encore de noter qu'il y a eu une forte augmentation des réfugiés en RDC entre 1994 et 2001. Cependant, d'après les chiffres du HCR, on assiste par la suite à une baisse substantielle de leur nombre, passant de 360 000 en 2001 à 155 000 en 2008.

Comme on l'a vu également, l'immigration irrégulière en RDC, bien que ne faisant pas l'objet de données officielles, est importante. Il s'agit tant de ressortissants des pays limitrophes, où on trouve des ethnies apparentées à celles de la RDC, que d'immigrants clandestins d'autres pays, travaillant notamment dans les entreprises de leurs compatriotes.

D'autre part, les conflits qui ont éclaté en RDC ont engendré l'émigration des ressortissants congolais vers l'Afrique et d'autres parties du monde. Cette émigration est soit individuelle, soit collective. Nous parlons de mode individuel lorsqu'il s'agit de l'initiative des Congolais qui, en raison du conflit, arrivent à fuir le pays et obtiennent le statut de réfugié. Mais le plus fréquent a été l'émigration sous le mode ethnique collectif. Par exemple, à l'est de la RDC, les membres de l'ethnie Banyamulenge ont bénéficié d'un statut de réfugiés ou d'exilés dans plusieurs pays européens et aux Etats-Unis. Ce type de « faveur ethnique » a ouvert la porte à l'émigration collective de Congolais vers l'étranger (entretiens libres avec des Congolais à Nimègue et Londres en septembre 2007). Depuis la fin de l'apartheid, l'Afrique du Sud a également constitué une nouvelle destination (Kazadi, 1999). En général, l'émigration a principalement lieu vers des pays africains. L'émigration irrégulière, bien que non quantifiée, est certainement considérable.

D'après les études qualitatives menées sur les envois de fonds venant des Congolais de la diaspora, les transferts de fonds sont en augmentation, même si ces augmentations ne sont pas encore saisies statistiquement. Les transferts s'effectuent de manière formelle ou informelle. Ces fonds sont généralement utilisés à des fins de consommation, de soins de santé ou d'éducation, ou moins souvent pour des affaires dans le secteur informel.

D.2 Identification des facteurs générant la migration

Au regard des conditions socio-économiques examinées dans les parties A et B, les causes de migration Sud-Sud et Sud-Nord sont multiples et variées.

A l'analyse des conditions de développement de la RDC, il apparaît que ce pays connaît des difficultés depuis longtemps, et ce même bien avant la guerre qui par deux fois (1996–1997 et 1998–2001) a éclaté dans le pays.

Dans les années 1980, la RDC vivait déjà des difficultés économiques avec une augmentation de la pauvreté, une crise économique rampante, une croissance démographique galopante, un accroissement du poids de la dette extérieure, une urbanisation mal maîtrisée et la corruption de la classe dirigeante, le tout ajouté aux programmes d'ajustement structurel aux effets sociaux destructeurs.

L'analyse des indicateurs de la pauvreté permet de dégager que le pourcentage de Congolais vivant en dessous du seuil de pauvreté, c'est-à-dire avec moins de 1 dollar E.-U. par jour, est passé de 44,5 % en 1994 à plus de 70 % en 2003 d'après le PNUD, restant à un niveau similaire par la suite. Selon certaines sources, ce chiffre avoisinerait actuellement plus de 80 % de la population congolaise (voir partie A.1). Quel que soit le chiffre exact, la pauvreté ne cesse d'augmenter dans ce pays. Dans le domaine de l'éducation, la RDC n'a pas accompli de progrès remarquables en ce qui concerne le deuxième Objectif du Millénaire pour le développement. Au rythme actuel, bon nombre d'indicateurs liés à cette cible ne seront pas satisfaits. Excepté le taux d'alphabétisation des adultes (15 ans et plus) qui s'est légèrement amélioré, toutes les autres composantes de l'IDH ont évolué négativement : PIB, taux brut de scolarisation, espérance de vie, etc.

L'analyse de ces indicateurs permet de comprendre les différentes raisons qui sont à l'origine de nouvelles tendances migratoires des populations des campagnes vers les villes, puis des villes vers les pays limitrophes de la sous-région et de l'Afrique en général et enfin vers d'autres continents, principalement l'Europe et l'Amérique du Nord. Le déterminant principal est la recherche de l'amélioration des conditions de vie. Si le conflit armé en tant que facteur explicatif de la migration en RDC a cessé, la détérioration des conditions de vie de la population, en raison de la mauvaise gouvernance, pousse encore de nombreuses personnes à quitter le pays à la recherche d'une meilleure vie ailleurs, y compris non loin du pays, dans les pays limitrophes de la RDC.

Les changements démographiques ont également un impact sur les migrations. A l'analyse, il se dégage que le taux de croissance et la densité de la population, encore faible, évoluent dans un pays où la population est en train d'augmenter sensiblement. La plupart de ces populations vivent dans les milieux ruraux dans des conditions de précarité particulièrement difficiles tandis que les populations urbaines font également face à toutes sortes de difficultés et à la précarité sociale (cf. partie A.1).

A l'observation empirique, les femmes deviennent de plus en plus nombreuses à migrer. Dans différents postes frontaliers comme Kasumbalesa,

à Sakania ou même Dilolo au Katanga, à Bukavu et Uvira et au Beach Ngobila à Kinshasa, les mouvements des femmes qui envahissent les postes de la Direction générale des migrations (DGM) à la recherche des autorisations de sortie sont frappants. Les enfants migrent également ; les *chegues*, les enfants de la rue, ont trouvé des nouveaux créneaux, surtout à partir de Kinshasa en traversant vers la République du Congo ou le Gabon pour « casser la pierre », c'est-à-dire se lancer dans des activités informelles pour survivre.

La dynamique migratoire en RDC est liée à la mobilité commerciale : les migrants congolais se lancent à la conquête des autres pays pour faire des affaires. Cette recherche de bénéfices économiques dans un espace trans-nationalisé peut être défini comme la « rente de la translocalité » (Ngoie, 2007). La crise dans cette société postcoloniale est telle qu'elle ferme tout horizon d'avenir ; déjà dans les années 1990, on parlait de « génération sacrifiée » (O'Brien, 1996), et cette situation ne semble pas s'être améliorée. Le manque d'opportunités d'emploi dans le secteur formel conduit les Congolais à créer des stratégies de survie dans le secteur informel. Pour les jeunes, si on ne peut pas travailler pour vivre au pays, autant émigrer pour essayer de s'en sortir ailleurs. Par ailleurs, l'insécurité récurrente dans certaines parties du pays, notamment à l'est de la RDC, pousse à la migration. Des facteurs naturels peuvent également entrer en jeu : en 1997, l'éruption volcanique à Nyirangongo a détruit une grande partie de la ville de Goma. Il y a eu un déplacement de la population vers le Rwanda et le Burundi, mais cette population a vite regagné le pays.

D'après l'analyse de tous ces indicateurs, il devient évident que les nouvelles tendances migratoires observées au sein des populations de la RDC sont dues aux conditions particulièrement difficiles de développement du pays. Ces difficultés constituent le défi important que le gouvernement devrait relever pour la reconstruction du pays en cette période post-confliktuelle. Avec les soutiens de ses partenaires extérieurs, le gouvernement congolais est en train de fournir des efforts dans la lutte contre la pauvreté et la consolidation de la croissance.

D.3 Evolution probable des mouvements migratoires

Si jusque là les Congolais avaient la ferme détermination de s'établir en Occident mais aussi dans les pays limitrophes en fuyant la guerre, la pauvreté, le chômage et toutes les autres raisons les poussant à quitter leur patrie, nous assistons actuellement à une certaine volonté de retour en RDC, bien que les raisons pour lesquelles des Congolais sont partis vers l'étranger n'aient pas toutes disparu. A cet égard, le vice-Ministère des Congolais de l'étranger reçoit

de plus en plus de demandes d'information sur les facilités de réintégration après le retour dans le pays. Les Congolais établis à l'étranger veulent soit rentrer pour participer au développement de leur patrie, soit avoir des facilités pour aller et venir pour investir dans leur pays d'origine. Ce sont là les grandes lignes dégagées des assises tenues sous les auspices de la Présidence de la République avec les Congolais de l'étranger en juillet 2008 à Kinshasa.

Il est possible que dans les années qui viennent, nous assistions davantage à un type de migration où les Congolais sortent non pour s'établir indéfiniment à l'étranger, mais pour acquérir des connaissances ou des ressources qui leur permettent de participer au progrès de la RDC. D'autre part, à cause de ses ressources naturelles, la RDC pourrait renforcer son rôle de centre d'attraction pour les chercheurs, commerçants et hommes d'affaires.

Des tendances au retour où à la baisse de l'émigration sont également suscitées par le renforcement des mesures de contrôle des mouvements migratoires dans les pays de l'espace Schengen et la répression contre les migrations clandestines. Des campagnes sont menées en RDC, notamment à Kinshasa auprès des élèves et des jeunes pour les sensibiliser sur les risques des migrations clandestines. On peut retenir notamment l'opération *Vanda na mboka* (en lingala : « restez au pays »). Cette opération a été initiée à Kinshasa par un collectif d'ONG locales appuyées par l'église catholique à partir de 2008 avec une forte mobilisation de la presse. Cependant, elle n'a pas produit les résultats escomptés ; pour la plupart des jeunes, la tentation de la migration est encore trop forte (Bindungwa, 2008). L'Union européenne s'est impliquée en soutenant cette campagne. En outre, dans les missions diplomatiques des pays de l'Union européenne en RDC, les visas s'octroient au compte-goutte, et cela risque d'inciter les migrations irrégulières.

Cependant, en l'absence de chiffres fiables et complets sur la migration actuelle, il est particulièrement difficile de prévoir les tendances futures. Ainsi, les tendances ci-dessus restent hypothétiques : sans une amélioration considérable de la situation dans le pays, les Congolais continueront certainement à émigrer.

PARTIE E : Efficacité des politiques dans la gestion du phénomène migratoire

E.1 Aperçu du cadre stratégique et institutionnel régissant la migration

E.1.1 Aperçu des récents développements de la politique migratoire

Depuis l'indépendance en 1960 et jusque dans les années 2000–2005, la République démocratique du Congo n'a pas clairement défini une politique migratoire. Elle réagissait aux situations au lieu de les anticiper. Dans le Document de stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté (DSCR) de 2006, il est fait allusion à la migration interne causée par les guerres comme étant un facteur de destruction du cadre de vie. En outre, le Gouvernement stipule dans ce document qu'il entend s'appuyer sur l'expérience positive du programme MIDA (Migration pour le développement en Afrique) mis en œuvre par l'OIM pour promouvoir le transfert des compétences et des ressources financières de la diaspora nationale au bénéfice du pays en général et de la dynamique communautaire en particulier. A cette fin, selon les dispositions du DSCR, un Programme national de migrations pour le développement devait être mis en chantier au niveau du gouvernement central.

Sur le plan institutionnel, le gouvernement de la RDC s'est doté de la Direction générale des migrations (DGM) pour le contrôle des mouvements de la population nationale et étrangère. Le Ministère du Travail et des Affaires sociales est impliqué en ce qui concerne le travail des étrangers tandis qu'un vice-Ministère des Congolais de l'étranger a été créé au sein du Ministère des Affaires étrangères en 2006. Le rôle des différentes institutions étatiques concernant la migration est décrit dans la section E.1.3 ci-dessous.

E.1.2 Aperçu de la législation nationale

En guise de préambule, on retiendra ici que d'après le Rapport de la Mission de recherche et d'évaluation de la gestion des migrations en RDC (OIM, 2005), « *il n'y a pas une loi sur la migration en RDC, mais plusieurs actes réglant différents aspects de la migration. Les actes en question sont anciens, et ne reflètent plus les structures actuelles du gouvernement. Les textes sont parfois confus, se complètent et s'annulent au fur et à mesure de la publication*

de nouvelles lois et ordonnances. Les officiels qui ont pour mission de veiller à l'application de ces lois ont parfois de la peine à s'y retrouver. » Mis à part les deux dernières lois citées, les descriptions ci-dessous des lois touchant à la migration sont tirées de ce même rapport, datant de 2005 ; il est possible que la situation ait quelque peu changé depuis lors.

Décret-loi n°002/2003 du 11 janvier 2003

Ce décret-loi porte sur la création de la Direction générale des migrations (DGM), une nouvelle dénomination en remplacement d'une précédente structure appelée Agence nationale d'immigration, ainsi que sur son organisation, ses responsabilités et son fonctionnement. Il rend la DGM responsable de l'exécution de la politique du Gouvernement en matière de migration, de la police des étrangers et des frontières. Ce décret-loi donne à la DGM la responsabilité de la délivrance des passeports ordinaires, et étend ses activités dans toutes les missions diplomatiques de la RDC à travers les chancelleries. Il importe de noter que cette disposition concernant la gestion des passeports ordinaires n'a pas été mise en œuvre, car c'est le Ministère des affaires étrangères qui est chargé de l'émission des passeports à délivrer aux citoyens congolais.

Ordonnance-loi n°83-033 du 12 septembre 1983

Cette ordonnance-loi détermine le statut d'étranger et définit les dispositions qui le régissent ainsi que les documents nécessaires au séjour en RDC. Elle fixe aussi les mesures d'application et les pénalités pour les contrevenants.

La durée maximale de séjour avec un visa est de six mois, après quoi une carte de résidence doit être délivrée. Cette carte n'existe en pratique pas, et les visas d'établissement la remplacent. Cette ordonnance prévoit aussi les modalités de refoulement et d'expulsion du territoire. La constitution de la Commission nationale d'immigration, placée sous la présidence du Commissaire d'Etat à l'administration du territoire, est aussi prévue. Cette commission est chargée de l'application des ordonnances-lois, mais en pratique, elle ne se réunit jamais et de fait n'existe pas. Cette ordonnance-loi fait référence à beaucoup d'institutions qui n'existent plus. Sa rédaction n'est pas claire, et des fautes de syntaxe rendent son interprétation difficile par endroits. Elle devrait être révisée et rendue cohérente avec les textes plus récents.

Ordonnance-loi n°87-033 du 8 août 1987

Cette ordonnance-loi complète la précédente. Elle ajoute l'obligation pour un étranger résidant plus de six mois dans le pays d'avoir un visa, en plus de la

carte de résidence. Lors de la rédaction du rapport cité ici en 2005, cette carte de résidence n'existait pas en pratique, pas plus que la Commission nationale d'immigration et d'autres entités et institutions mentionnées dans cette ordonnance-loi. Tout comme les autres, elle nécessite une révision.

Ordonnance n°87-281 du 13 août 1987

Cette ordonnance précise les mesures d'exécution des 2 ordonnances précédentes. Elle précise les documents nécessaires pour entrer en RDC, ainsi que les différents types de visas valables :

- le visa de transit
- le visa de voyage
- le visa d'établissement, d'une durée de 1 à 5 ans, de 5 types (spécial, ordinaire, de travail, pour études et pour missionnaires)
- le visa de sortie-retour (n'existe apparemment plus)

Les visas d'établissement doivent être délivrés par l'Agence nationale de l'immigration, qui n'existe plus. Par contre, les différents types de visas sont toujours délivrés par la DGM, selon les critères établis par l'ordonnance. Selon l'ordonnance, les visas de voyage et de transit sont délivrés par les membres des représentations diplomatiques spécialement désignés par le Ministère des Affaires étrangères (MAE). La Chancellerie du MAE garde cette prérogative, en vertu du décret n° 03/027. Pratiquement, les visas sont aussi délivrés à certains postes frontières par la DGM, mais cette particularité n'est pas prévue dans la présente ordonnance.

L'ordonnance prévoit aussi l'exemption de passeport et de visa pour les ressortissants habitant dans les régions frontalières. Cette disposition est appliquée dans un rayon de 15 km et pour 72 heures. L'ordonnance prévoit aussi l'obligation pour tout étranger pénétrant sur le territoire de remplir une fiche d'arrivée. Cette disposition est appliquée à l'aéroport et à certains points frontières, mais cela dépend des disponibilités des fiches et d'autres facteurs indéterminés. Cette ordonnance sur la délivrance des visas crée de la confusion, car elle ne définit pas clairement qui émet les visas de voyage et de transit, et ne mentionne pas les visas de courtoisie ni les visas diplomatiques, qui existent. Elle nécessite aussi une révision pour être mise en conformité avec la terminologie actuelle et les autres textes en vigueur.

Ordonnance n°88-060 du 18 avril 1988

Modifie l'ordonnance n°87-281. Elle porte sur la modification des conditions et de la durée du visa spécial établissement.

Loi n°86-007 du 27 septembre 1986

Cette loi promulgue l'interdiction faite aux étrangers de circuler et de résider sur certains territoires miniers. Elle répond probablement à des considérations sécuritaires et économiques relevant de l'époque de son émission.

Annexe à l'ordonnance n°87-281 du 13 août 1987

Cette annexe donne des spécifications sur la carte d'embarquement et de débarquement. Les cartes d'embarquement et de débarquement utilisées dans la pratique correspondent souvent à ce qui est spécifié dans la loi, cependant différents formats et couleurs sont disponibles, et les informations à donner comportent certaines variantes. Il serait nécessaire de revoir cette annexe dans la perspective d'une informatisation de certains postes frontières, et de reconsidérer les rubriques à remplir.

Loi n°04-024 du 12 novembre 2004

Cette loi précise les modalités d'obtention de la nationalité congolaise. Selon cette loi, la nationalité congolaise est unique et exclusive ; on ne peut la détenir concurremment avec une autre. Cette loi fait l'objet de critiques et soulève beaucoup de passions au sein de l'opinion publique, notamment en rapport avec les conflits qui sont nés à l'est de la RDC.

Décret n°03-027 du 16 septembre 2003

Ce décret fixe les attributions des différents ministères. Il attribue la responsabilité de l'émission des passeports et de certains visas au Ministère des Affaires étrangères (MAE), en opposition aux textes commentés ci-dessus. Il semblerait que la décision de transférer l'émission des passeports et de certains visas du Ministère de l'Intérieur aux Affaires étrangères soit principalement liée à une volonté de renforcer le Ministère des Affaires étrangères. Logiquement, ce décret abroge les autres qui seraient contraires.

Loi n°021–2002 du 16 octobre 2002

Définit le statut des réfugiés en République démocratique du Congo.

Ordonnance n°07–046 du 12 juin 2007

Porte création de la Direction de la Police des frontières au sein de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise.

E.1.3 Description des principaux acteurs institutionnels impliqués dans la gestion de la migration

Les ministères engagés dans la gestion de la migration sont listés ci-dessous, mais il y a lieu de noter que la dénomination des ministères en RDC varie au gré des remaniements.

Ministère de l'Intérieur

En matière migratoire, il a pour mission l'identification, l'encadrement et le recensement des populations ; le suivi et la surveillance des mouvements des populations à l'intérieur du pays ; le statut des réfugiés ; la migration et la surveillance des frontières et la police des étrangers et des frontières. Au sein de ce ministère, deux structures doivent être présentées ici :

- La Direction de la Police de frontières : l'ordonnance n°07–046 du 12 juin 2007 portant création de la Direction de la Police de frontières au sein de l'Inspection générale de la Police nationale congolaise lui reconnaît, en ses articles 1 et 2, la mission principale de la surveillance des frontières nationales.
- La Commission nationale pour les réfugiés : dans l'accomplissement de ses tâches, cette Commission coopère étroitement avec le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), ainsi qu'il est prévu à l'article de la Convention de Genève du 28 juillet 1951 relatif au statut des réfugiés et à l'article VIII de la Convention de l'OUA du 10 septembre 1969 régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.

Direction générale des migrations (DGM)

Elle est le service technique de l'Etat qui exécute la politique du gouvernement en matière d'immigration et d'émigration et les législations

en la matière. Elle collabore dans la recherche des criminels et malfaiteurs ou des personnes suspectes signalées par Interpol. Rattachée à la Présidence de la République, la DGM travaille en étroite collaboration avec le Ministère de l'Intérieur.

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

Depuis 2007, ce ministère dispose d'un vice-Ministère des Congolais de l'étranger. Par ce biais, le MAE est concerné au-delà de sa vocation générale de trait d'union entre le gouvernement congolais et les autres Etats. Pour ce faire, ledit vice-Ministère a reçu les mandats suivants : mobilisation des Congolais de l'étranger pour le développement du pays et leur intégration à la vie nationale ; identification, recensement et suivi des Congolais de l'étranger ; protection et défense des droits, des intérêts et séjour des Congolais à l'étranger. Le vice-Ministère des Congolais de l'étranger est appelé à jouer un rôle de plus en plus important dans la synergie d'action entre la diaspora et le pays d'origine.

Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale

Ce ministère a comme attribution la gestion de la migration de travail par la délivrance de la carte de travail aux étrangers. Il est aussi responsable de la politique de l'emploi.

Ministère de la Justice

Il est compétent pour toutes les questions de nationalité. En son sein, on trouve également Interpol, subordonné au procureur de la république (qui dirige la police judiciaire). Interpol est une des 11 directions subordonnées à l'inspecteur général de la police judiciaire. Cette agence dispose d'agents de liaison dans toutes les provinces.

Ministère des Affaires sociales

Ce ministère s'occupe de la réinsertion des enfants soldats et ex-combattants et de l'insertion sociale des groupes vulnérables. Il s'occupe également des questions humanitaires.

Ministère de la Solidarité et des Affaires humanitaires

Assistance aux réfugiés, déplacés et autres groupes vulnérables.

Ministère de la Défense

Compétent pour les mouvements de démobilisés et des anciens combattants.

Un problème relevé notamment par une étude de l'OIM (OIM 2006b) est la corruption dans les services administratifs régissant les migrations. En outre, un facteur limitant les migrations régulières cité dans le Rapport sur le Développement humain 2009 du PNUD est le coût d'obtention d'un passeport. Il est affirmé qu'en raison de lourdeurs administratives et de la corruption, on doit parfois compter jusqu'à 500 dollars E.-U. pour obtenir un passeport, soit 70 % du revenu annuel moyen.

Le gouvernement de la RDC collabore également avec des structures internationales et d'autres gouvernements dans la gestion de la question migratoire :

- Commission européenne : financement de programmes de renforcement de capacités de gestion de migration en RDC.
- Gouvernement du Royaume-Uni : financement de campagnes de sensibilisation ; le *Department of International Development* (DFID) joue un rôle d'expertise et de recherche dans le secteur de la migration.
- Gouvernement du Royaume de Belgique : financement de la phase préparatoire du programme de renforcement des capacités de gestion de migration en RDC ainsi que de plusieurs campagnes de sensibilisation.
- Gouvernement de la République d'Afrique du Sud : organisation de plusieurs formations à l'intention des officiers de migration, dotation à la DGM de matériel informatique pour la gestion de la migration.
- Gouvernement de la France : organisation de plusieurs formations à l'intention des officiers de migration, dotation à la DGM de matériel informatique pour la gestion de la migration.
- Gouvernement du Japon : financement de la première phase du projet d'implantation de la Direction de la Police des frontières.
- Organisation internationale pour les migrations (OIM) : appui technique et assistance auprès de nombreux organes gouvernementaux pour améliorer la gestion des migrations, mise en œuvre du projet MIDA, projets AVR, etc.
- Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : financement du programme de mobilisation des ressources de la communauté congolaise de l'extérieur pour le développement de la RDC.
- Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies (HCR) : appui pour le traitement et la protection des réfugiés et demandeurs d'asile.

E.2 Analyse de la coordination politique en matière migratoire

E.2.1 Coordination politique

La coordination politique constitue le défi le plus urgent à relever en RDC dans le domaine de la migration. Sur le plan formel, il y a une centralisation des structures de l'administration publique. Mais dans la pratique, les ministères et les autres institutions nationales ne travaillent pas en synergie. Des mécanismes de coordination peuvent être créés pour rendre effectives des tâches comme la coordination entre le Ministère de l'Intérieur et celui de la Défense, car sur le terrain aux frontières, les services de migration sont épaulés par les policiers et les militaires.

E.2.2 Intégration de la migration dans les plans de développement

La migration est mentionnée et intégrée dans le DSCR 2006 en tant que stratégie de mobilisation des ressources et des compétences dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Ainsi, le gouvernement congolais entend s'appuyer sur le pilier 5, dont le point 386 stipule : « *Le Gouvernement entend également s'appuyer sur l'expérience positive du programme MIDA (Migration pour le développement en Afrique) mis en œuvre par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), pour promouvoir le transfert des compétences et des ressources (intellectuelles et financières) de la diaspora nationale au bénéfice du pays en général, et de la dynamique communautaire en particulier. A cette fin, un Programme national de migrations pour le développement sera mis en chantier* » (DSCR 2006). Malgré cette performance discursive, des actions timides sont en voie d'être initiées par le gouvernement pour articuler les rapports entre la migration des Congolais et le problème de développement national. Des efforts nécessitent d'être consentis pour plus d'efficacité dans ce domaine.

E.2.3 Diaspora et développement

C'est seulement après les élections de 2006 que sur le plan institutionnel, le vice-Ministère chargé des Congolais de l'étranger a été créé. Cette structure traduit la volonté du gouvernement de prendre en charge les questions de la diaspora en rapport avec le développement du pays. Un dialogue public s'en est suivi, avec la tenue des premières Assises des Congolais de l'étranger du 30 juillet au 5 août 2008 à Kinshasa. Ces assises ont été l'occasion officielle et publique de « *jeter les bases d'un partenariat stratégique entre l'Etat congolais*

et la communauté des Congolais de l'étranger » (MAE, 2008). Deux axes issus de ces assises peuvent être soulignés : la création d'un Fonds des Congolais de l'étranger pour la reconstruction dont la dotation initiale doit être de 1 million dollars E.-U. et l'engagement de la diaspora congolaise qualifiée dans le domaine de la santé pour soutenir le secteur de la santé en RDC. Pour que cette contribution devienne effective, il est nécessaire de mettre en place, au préalable, certaines conditions pour faciliter la participation de la diaspora, notamment la possibilité de la double nationalité. Ceci implique la révision de l'actuelle loi sur la nationalité qui stipule la nature unique et exclusive de la nationalité congolaise, ainsi que la participation des Congolais de l'étranger aux élections nationales.

Des initiatives sectorielles existent pour assurer un retour temporaire des Congolais de l'étranger. Dans le cadre du programme MIDA, des membres de la diaspora congolaise sont amenés à revenir au pays de manière à assurer des enseignements dans les institutions universitaires de la RDC. Le programme MIDA pour la région des Grands Lacs se concentre sur la diaspora de la RDC, du Burundi et du Rwanda en Belgique. Il s'est déroulé jusqu'ici en 4 phases. Il s'agit d'un programme de renforcement des capacités pour transférer du savoir, de l'expertise et d'autres ressources vers les pays cibles. Dès 2001, l'OIM a évalué les besoins des pays cibles ainsi que ce que pouvait offrir la diaspora en Belgique. Dans sa phase II, en 2005–2006, le programme visait à renforcer les capacités institutionnelles des pays cibles en mobilisant les ressources humaines et financières des membres de la diaspora résidant dans l'UE. La phase III (2006–2008) visait à pérenniser les mécanismes de partenariat dans les secteurs publics, privés et académiques et à augmenter l'autonomie des cellules de coordination dans les trois pays cibles pour favoriser le développement humain durable. La phase IV du programme court de novembre 2008 à octobre 2012. En complément à cela, le programme MIDA RDC s'est concentré particulièrement sur le secteur de la santé ainsi que sur le renforcement de la bonne gouvernance au sein des ministères en RDC, en soutien aux activités du PNUD dans ce domaine. On mentionnera encore ici les projets spécifiques de MIDA concernant le transfert de compétences de la diaspora de la RDC dans la région allemande de Rhénanie-du-nord-Westphalie, mis en œuvre entre 2006 et 2008 (OIM, 2009). En outre, avec les actions mises en œuvre avec l'Université de Lubumbashi pour les exercices 2001 à 2006, trois professeurs sont revenus en 2001–2002, 19 en 2002–2003 et quatre en 2005–2006 pour dispenser des enseignements (MIDA, 2003, 2006). Le programme MIDA avec les institutions de l'enseignement universitaire a bénéficié également aux universités de Kinshasa, de Kisangani et à d'autres dans le pays. La réorganisation des programmes d'appui conduit MIDA à soutenir des projets initiés par les Congolais de la diaspora avec ceux

en cours dans le pays pour connecter davantage les migrants congolais à leur pays. Sur trente projets soutenus par MIDA, dix projets sont réservés à la RDC (2009–2012).

Une autre catégorie de Congolais qui rentrent provisoirement travailler dans le monde des affaires. Ceux-ci reviennent au pays pour un bref séjour, le temps de surveiller les affaires qu'ils y mènent. Ces Congolais de la diaspora investissent notamment dans l'hôtellerie ou le commerce d'import et export.

A titre d'exemple d'initiatives d'ONG et d'autres organisations afin de promouvoir le développement de la RDC à travers la diaspora, le site Internet « Migration4development » du *EC-UN Joint Migration & Development Initiative* (JMDI)¹⁵ mentionne notamment les initiatives suivantes.

Financée par la Coopération belge, l'ONG Benelux Afro Center (BAC) conduit un programme pluriannuel de renforcement des capacités du Conseil national des ONG de Santé (CNOS) en RDC. L'objectif principal est la mobilisation des ressources de la diaspora dans le renforcement des capacités du CNOS pour « *organiser la société civile du secteur santé à participer à la planification et à la coordination des interventions de santé en RDC, aux côtés du Ministère de la Santé et de l'OMS.* » Un des axes de travail est de renforcer les liens entre la communauté africaine locale et sa diaspora et d'encadrer un réseau des associations de la diaspora. Ce programme court de 2007 à 2012.

L'organisation allemande *Gesellschaft für technische Zusammenarbeit* (GTZ) met en œuvre dans plusieurs pays, dont la RDC, un programme visant principalement à identifier des organisations de migrants activement impliquées dans la coopération au développement dans leurs pays d'origine et à les conseiller pour renforcer leurs activités. La GTZ soutient également la recherche sur la structure, l'organisation et les activités de la diaspora de différents pays en Allemagne. En outre, une structure basée en France, le Réseau GAME, est active dans l'accompagnement nord/sud des migrants créateurs d'entreprises en Afrique. Ce réseau soutient les initiatives individuelles des migrants ; en 2008, le projet a donné lieu à 676 contacts et 272 accompagnements individuels dans les 25 pays visés, dont la RDC. D'après l'organisation, « *l'accompagnement de ces initiatives vise à la réinsertion, mais aussi et surtout la création de revenus et l'amélioration des conditions de vie des populations des zones d'origine et de la diaspora.* »

¹⁵ http://www.migration4development.org/content/project-exhibitions?country_tid=612, consulté le 25.02.10

E.3 Coopération régionale et internationale

E.3.1 Coopération internationale

La RDC est partie aux conventions et traités suivants :

- Convention pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui du 2 décembre 1949 (adhésion le 31 mai 1962) ;
- Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants du 10 décembre 1984 (adhésion le 17 février 1989) ;
- Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage, de la traite des esclaves et des institutions et pratiques analogues à l'esclavage de 1957 ;
- Convention relative au statut de réfugiés de Nations Unies de 1951 (ratifiée en 1965) ;
- Convention relative aux droits de l'enfant de 1990 (ratifiée en 1990) ;
- Protocole additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée visant à prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants de 2000 (ratifié en 2005) ;
- Convention internationale sur l'élimination de toutes les formes de discrimination raciale de 1966 (ratifiée en 1976) ;
- Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels de 1966 (ratifié en 1976) ;
- Pacte international relatif aux droits civils et politiques de 1966 (ratifié en 1976).

E.3.2 Coopération régionale

Au niveau régional, la RDC est membre des organisations suivantes :

- La CEPGL (Communauté économique des pays des Grands Lacs), qui inclut la RDC, la République du Congo, le Rwanda et le Burundi. Cette communauté semble être devenue caduque du fait du déclenchement de la guerre par le Rwanda et le Burundi contre la RDC. Néanmoins, depuis 2007, les chancelleries occidentales encouragent les trois pays à redynamiser la CEPGL pour la restauration de la paix et de la coopération entre ces pays. Cette revitalisation est liée à la volonté de la communauté internationale de créer des relations de stabilité dans la région des Grands Lacs.

- La CEEAC (Communauté économique des Etats d'Afrique centrale). Elle vise l'intégration économique des Etats de la sous-région d'Afrique centrale. Elle prévoit la libre circulation des personnes et des biens/capitaux, mais des mesures concrètes n'ont pas encore été prises.
- La SADC (*Southern African Development Community*), est une organisation qui vise à promouvoir le développement économique de l'Afrique australe. Il convient de noter qu'actuellement, les pays de la SADC étudient la possibilité de créer une zone de libre circulation sans visa pour les ressortissants des Etats membres.
- La RDC fait partie du Forum MIDSAs (*Migration Dialogue for Southern Africa*) sur l'harmonisation des politiques, des législations et des systèmes de données en matière de migrations.

Enfin, la RDC est partie à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples, qui inclut le droit de circuler, ainsi qu'à la Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, signée à Addis-Abeba le 10 septembre 1969. Mais il faut noter que l'existence de ces institutions sous-régionales n'a pas encore un impact tangible sur les migrations dans la sous-région. D'une part, la libre circulation n'est pas encore réalisée, et d'autre part, les Etats de la sous-région n'ont pas de politique migratoire pertinente.

E.3.3 Accords bilatéraux

La RDC a convenu avec plusieurs Etats des accords de coopération en matière migratoire, notamment avec la Suisse, accord en vertu duquel les deux Etats collaborent pour l'identification des migrants et le renforcement des capacités des institutions ayant les migrations dans leurs attributions. Le même type d'accord a été signé avec la Belgique.

De même, la RDC a signé les accords de Nyanza avec le Zimbabwe en 1997. Selon ces accords, il est convenu que les ressortissants des deux pays peuvent entrer dans l'autre pays sans disposer de visa au préalable, celui-ci pouvant être remis au poste frontalier d'entrée.

De plus, la RDC bénéficie de régimes spéciaux par lesquels les ressortissants congolais peuvent, à partir de certains postes frontaliers, traverser vers les pays voisins munis seulement de laissez-passer, et réciproquement. Selon ces dispositions, les laissez-passer permettent à leurs détenteurs d'entrer dans le pays étranger jusqu'à une certaine distance, au-delà de laquelle il faut détenir le passeport avec visa. Par exemple, en Zambie, le laissez-passer permet à un Congolais de se rendre jusqu'à Ndola. Pour atteindre Lusaka, il faut un passeport

avec visa. A partir de Kinshasa, le laissez-passer permet à un Kinois d'arriver jusqu'à Brazzaville ; au-delà de Brazzaville, il faut un passeport plus un visa. Les régimes spéciaux existent ainsi avec les neuf pays limitrophes. Ce fait souligne la possibilité d'une circulation constante et à court terme entre les pays limitrophes de la région ; en raison des formalités allégées, ces mouvements sont probablement difficiles à compter et à contrôler.

E.3.4 Partenariats dans le domaine de la migration

Actuellement, la RDC n'a signé d'accords qu'avec deux des neuf pays voisins en matière migratoire, en plus de l'accord CEPGL. Mais, dans la pratique, les principes évoqués dans ces accords sont aussi appliqués avec les autres sept Etats.

La coopération avec l'Afrique du Sud vise particulièrement le renforcement des capacités institutionnelles et des ressources humaines. La coopération avec la France a aussi un aspect de renforcement des capacités en matière migratoire. Un expert français est attaché à la DGM pour aider les agents de l'aéroport en matière de contrôle de documents. La Belgique intervient dans le domaine du retour de la diaspora congolaise, dans l'optique d'un renforcement des capacités des institutions d'enseignement universitaire congolaises (cf. programme MIDA).

E.4 Evaluation globale de la politique migratoire

En RDC, l'environnement institutionnel évolue depuis quelque temps seulement en tenant compte de la dimension de la migration et de ses liens avec le développement du pays. Cette référence est expressément faite dans le DSCR (2006). Cette réceptivité institutionnelle attend d'être mise en pratique au niveau des services de l'administration publique. Dans l'ensemble, avec le soutien des partenaires traditionnels comme l'Union européenne, la France ou la Belgique, sans omettre les organisations internationales comme l'OIM et le PNUD, le gouvernement congolais ajuste les politiques et les programmes migratoires existants pour une meilleure rationalisation de la gestion de ce secteur. La création des liens et le renforcement des synergies entre la diaspora congolaise et le pays d'origine constituent un nouvel horizon dans les politiques publiques. Aux termes des assises des Congolais de l'étranger de juillet 2008 tenues à Kinshasa, des pistes d'action ont été balisées et des demandes concrètes ont été formulées à l'égard du gouvernement pour un meilleur dialogue sur ces questions.

En ce qui concerne la fuite des cerveaux et la migration irrégulière, le gouvernement congolais se trouve devant des défis gigantesques : la dynamique de ces deux aspects de la question procède des réponses populaires face à la déliquescence des institutions étatiques dans le pays, et ce n'est pas à coup de discours que l'on peut y mettre fin. Le pays est ainsi pris en tenailles entre la détérioration des conditions socio-économiques de la population (cf. indicateurs de la pauvreté) et les engagements que le gouvernement prend avec des partenaires extérieurs, notamment avec les pays de l'Union européenne pour contrôler les migrations irrégulières à partir de la RDC et appuyer le retour de la diaspora scientifique et technique.

PARTIE F : Evaluation des conséquences de la migration et de la politique migratoire sur le développement

F.1 Impacts de la migration sur le développement socio-économique du pays

Les impacts positifs de la migration sur le développement socioéconomique s'apprécient au regard des apports des émigrants congolais à l'égard de leur famille vivant en RDC. Comme il est mentionné dans la section C.4 du présent rapport, il s'agit d'abord des transferts de fonds, qui constituent dans beaucoup de villes congolaises des sources de revenus importantes dans les budgets des ménages. En outre, les envois de matériel permettent à des familles de se lancer dans des petites activités dans le secteur informel. Par exemple, des véhicules de transport en commun dans la ville de Kinshasa, fournis ou financés par des émigrants, permettent de résoudre le problème de transport que l'Etat ne peut assurer, tout en fournissant des revenus à des ménages entreprenant ce genre d'activités. Cependant, comme l'affirment de Bruyn et al. (2006), « *en raison du manque d'études et de données relatives au sujet et de l'importance du secteur informel, il est difficile d'évaluer l'impact des transferts de fonds en RDC.* » Pour ces mêmes auteurs, il est admis que les transferts de fonds ont surtout un impact micro-économique, répondant directement aux besoins des bénéficiaires. Un potentiel investissement des transferts pour le développement économique et social est freiné par de nombreux et divers obstacles : insuffisance des fonds, manque d'information et de cadre institutionnel, manque d'expérience, sous-développement du système bancaire, etc.

Au niveau des impacts moins positifs des transferts de fonds, la même étude relaye notamment le problème de la dépendance croissante des familles à l'égard de ces montants : « *En effet, certains ménages assimilent ces transferts à une source de revenus régulière et n'essaient pas de les remplacer par une autre source de revenus.* » De manière plus générale, un impact négatif de la migration est la fuite des cerveaux observée dans beaucoup de secteurs, et notamment le secteur médical ; l'on n'a pas encore évalué les coûts de cette fuite des cerveaux. Par ailleurs, la migration affecte surtout les jeunes Congolais entre 25 et 35 ans, qui quittent le pays après leur formation. Ceci peut concourir à modifier la pyramide des âges du pays ; sur le plan de la main-d'œuvre qualifiée ou semi-qualifiée, il est possible que le Congo arrive à terme à un manque criant de ressources humaines.

Si les transferts de fonds dans leur ensemble constituent une source de revenus clé pour le pays, il importe de rappeler également les initiatives pour promouvoir le retour des membres de la diaspora scientifique et intellectuelle, notamment pour assurer des enseignements dans les institutions universitaires et supérieures du pays. Relever le niveau et la qualité au niveau de l'enseignement universitaire est un défi qui en vaut la peine. Le programme MIDA, plutôt que d'imposer l'option du retour au pays, aide au renforcement des capacités des universités et instituts supérieurs qui reçoivent les services des professeurs congolais émigrés dans les pays de l'Union européenne (voir ci-dessus). Ce projet ne permet néanmoins pas de contrecarrer la tendance confirmée des personnes qualifiées à quitter le pays, participant au phénomène de la fuite des cerveaux.

Au compteur des impacts positifs de l'émigration, on relèvera encore le point suivant. En raison de la destruction de son tissu industriel, le pays a commencé à vivre surtout grâce aux activités du secteur informel ; dans ce cadre, des connections transnationales établies par des migrants permettent d'approvisionner le pays en toutes sortes des produits.

F.2 Impacts des politiques migratoires sur le développement du pays

Les politiques et programmes migratoires actuellement en vigueur en RDC sont appelés à renforcer les effets positifs de la migration sur le développement, bien que les effets positifs se fassent attendre. Au niveau institutionnel, la création du vice-Ministère des Congolais de l'Extérieur traduit la prise en compte de cette question dans les politiques publiques. De même, une sous-commission des Congolais de l'étranger fonctionne actuellement au Parlement national.

Le succès de cette architecture institutionnelle va dépendre de l'efficacité de la gouvernance qui sera mise en œuvre pour prendre des mesures adéquates, ainsi que des moyens appliqués pour réguler les questions qui se posent en la matière. Par ailleurs, un succès du gouvernement congolais dans les différents programmes de relance et de croissance économiques pourrait mener à la création d'un environnement propice pour attirer les dividendes.

Finalement, les différents codes élaborés par le Gouvernement congolais en collaboration étroite avec les experts de la Banque mondiale, comme le Code minier ou le Code forestier, constituent des éléments structurants et incitateurs pour assainir l'exploitation des ressources naturelles du pays. La sécurisation juridique et un milieu plus attractif peuvent devenir des atouts pour l'immigration en vue d'affaires et d'investissements.

PARTIE G : Conclusions

G.1 Principales conclusions sur les tendances migratoires récentes

Comme il a été dit plus haut, la guerre en RDC a certes contribué à la destruction du tissu économique du pays, mais la mauvaise gouvernance qui a prévalu dans le pays a exacerbé la crise socio-économique. Par la combinaison de différents facteurs, la RDC a perdu de son attrait depuis les années 1990. La faible présence des immigrants, du moins officiels, en RDC s'explique par le plongeon du pays dans la catégorie des pays à hauts risques. En outre, comme on l'a vu, le climat des affaires n'est pas propice. La fin de la guerre et surtout l'organisation des élections suivies de la formation d'un gouvernement national dans le contexte de la décentralisation augurent des perspectives intéressantes, qui s'illustrent notamment par l'arrivée de nouvelles catégories d'immigrants comme les Chinois ou les Indiens. Ce regain d'attractivité explique également la présence d'immigrants de pays du Moyen-Orient et d'Asie. Mais malgré tout, l'insécurité dans certaines parties de la RDC suscite encore des hésitations chez les potentiels immigrants.

En ce qui concerne les réfugiés congolais, la fin de la guerre va conduire à leur rapatriement volontaire en fonction des négociations et des processus que met en œuvre le HCR. Par ailleurs, la fin des hostilités dans les pays limitrophes a conduit au rapatriement des réfugiés des autres pays.

Poussés par le climat politique et socioéconomique à chercher d'autres horizons pour vivre, voire pour survivre, les émigrants de la RDC ont des destinations diverses. Mais cette tendance se bute aux restrictions qu'imposent les pays de destination privilégiés, comme ceux de l'Union européenne ou les Etats-Unis. Ces mesures restrictives conduisent à la démultiplication des stratégies pour les migrations clandestines.

G.2 Recommandations pour l'amélioration des statistiques migratoires

Les lacunes statistiques dans la collecte des données sont abondantes et concernent presque tous les domaines. Ces lacunes s'expliquent par le manque de moyens dont souffrent les services publics, y compris l'Institut national de statistique de la RDC. La démotivation du personnel des services publics conduirait même à la dissimulation de données (Rubbers, 2005). Le manque de données

s'étend aux sources internationales de référence qui couvrent pratiquement tous les pays du monde, tels que la Banque mondiale ou la CNUCED, notamment en matière de transferts de fonds.

Il est pourtant possible d'améliorer la disponibilité des données sur la migration en RDC. Des équipes de recherche pourraient être constituées pour effectuer la récolte des données à l'intérieur du pays. On peut envisager de récolter les données à partir des communes, des territoires, des districts et des provinces avant de les comparer avec les données statistiques disponibles dans la capitale. L'amélioration des statistiques migratoires implique de doter les services publics de la RDC de moyens informatiques, ce qui multiplierait la capacité de stockage des données et faciliterait leur manipulation. Le gouvernement de la RDC s'est engagé dans le renouvellement du personnel de la fonction publique : la mise en retraite des agents trop âgés et l'engagement de jeunes licenciés constituent des opportunités pour moderniser l'administration publique. En prévision de l'organisation des prochaines élections municipales et locales, dont les échéances ne sont pas encore précisées, la prise en compte des variables migratoires dans l'organisation du recensement national pourrait être une opportunité pour collecter des informations sur les migrations en RDC.

L'organisation du Groupe technique de travail national (GTTN) pour la rédaction du Profil migratoire en RDC est une opportunité pour inclure la culture des statistiques au sein des administrations publiques concernées. Par ailleurs, la participation des responsables de certains services publics pertinents à des ateliers, réunions et rencontres au niveau africain permet de disposer d'une élite administrative dont on peut attendre des résultats en rapport avec la problématique de la disponibilité des statistiques en RDC. Après la sensibilisation de certains ministères et services publics en RDC sur la question des données sur les migrations, il importe de passer à la phase active et de solliciter de ces services publics les informations dont on a besoin. Le Point focal de l'OIM en RDC joue un rôle important pour obtenir ces informations.

Concernant la mise à jour régulière du Profil migratoire national, de manière réaliste, il faut considérer ce premier document comme une opportunité qui pourrait permettre la circulation de l'information entre les différents acteurs intéressés. Les limites que présente ce premier Profil concernant les données statistiques sur certains pans constituent autant des défis dont on doit prendre la mesure. Pour mettre régulièrement à jour le profil migratoire national, il est impératif de :

- Renforcer le GTTN en obtenant les autorisations politiques nécessaires pour qu'il devienne une structure permanente fonctionnant au niveau national,

capable de procéder à la mise en œuvre des politiques pour la collecte des données sur les aspects de migration. Dans ce cadre, l'INS devrait être renforcé en équipements et en ressources humaines pour produire régulièrement des rapports techniques avec des données statistiques sur différents aspects de la vie nationale.

- Mettre en place une cellule technique qui se mettrait en contact régulier avec des missions diplomatiques de la RDC à l'étranger pour la mise à jour des fichiers individuels d'identité des Congolais.
- Procéder à la signature de conventions entre le gouvernement congolais et certains partenaires clés (la DGM, l'INS, les points focaux des ministères, les ambassades, les organisations internationales et les associations de la société civile) pour une mise à disposition régulière d'informations/données servant à la réactualisation du profil migratoire national.
- Organiser régulièrement des ateliers/séminaires avec ces mêmes partenaires clés sur l'état d'avancement des recherches de manière à créer la culture de la traçabilité/archivage des données dans les administrations publiques en RDC.
- Mettre en ligne le recueil de statistique élaboré à cet effet, sur un site Internet ouvert au public, pour l'appréciation et l'appropriation du processus.

G.3 Recommandations relatives à la gestion de la migration

Pour analyser et renforcer les effets positifs de la migration sur le développement de la RDC, il est nécessaire de disposer d'études approfondies relatives aux transferts de fonds de la diaspora. Ceci suppose également la mise en place des mesures d'encadrement au niveau des services publics.

Une nouvelle tendance dans le domaine des transferts vers la RDC apparaît : il ne s'agit plus seulement de transferts de flux monétaires, mais de plus en plus de biens matériels. Ces flux de biens contribuent au développement des activités du secteur informel, secteur qui représente une grande proportion des activités économiques (Ngoie, 2009). Face à cette situation, il importe que les services de l'administration créent un cadre qui stimule les mouvements de biens entre l'extérieur et la RDC. La pression fiscale est telle que ces transferts matériels sont compliqués. Au détour d'une recherche dont les résultats seront publiés prochainement, il a été constaté que des émigrants en Grande-Bretagne qui veulent importer des biens de leur pays d'accueil vers la RDC se plaignent des coûts élevés du transport des marchandises. Un conteneur de quarante pieds coûterait plus de 5 000 de livres sterling (environ 5 700 euros), sans compter le temps indéfini que cela prendrait pour atteindre la RDC.

Un autre domaine nécessitant une meilleure politique concerne l'emploi efficient des membres de la diaspora scientifique et intellectuelle de la RDC dans le cadre de l'option du « recours » et non du « retour » pour soutenir le renforcement des capacités des institutions nationales en bénéficiant des compétences acquises par les compatriotes à l'étranger. Il est notamment question de voir comment capitaliser les acquis du programme MIDA pour les échanges entre les membres de la diaspora congolaise à l'étranger et les secteurs où il y a des besoins urgents en personnel qualifié et compétent.

La RDC a des frontières longues et difficilement contrôlables avec neuf pays. Pour faire face à ce défi, la formation des agents de la DGM est plus qu'une nécessité. La modernisation des services de la DGM en la dotant de matériels informatiques modernes est déjà un grand pas. Davantage des moyens financiers et de ressources humaines ne peuvent que concourir à augmenter la capacité de la DGM à être à la hauteur de sa tâche.

Pour finir, la RDC se distingue malheureusement par le déficit d'une politique de gestion migratoire cohérente. Il importe à cet égard de procéder au développement d'un cadre légal de libre circulation au niveau sous-régional et régional. La RDC fait partie de plusieurs organisations sous-régionales telles que la CEPGL, la CEEAC et la SADC. La composante de libre circulation des personnes est certes présente dans les chartes et actes constitutifs de ces regroupements sous-régionaux, mais tarde encore à être mise en œuvre. Il appartient au gouvernement congolais d'en prendre conscience et d'agir avec cohérence dans ce domaine pour obtenir des résultats cadrant avec les demandes de plus en plus nombreuses pour une libre circulation effective des personnes dans les espaces sous-régionaux et régionaux. Les accords bilatéraux entre la RDC et les gouvernements des Etats limitrophes sont à encourager : ils devraient être mis à jour pour tenir compte des nouvelles préoccupations et contraintes induites par la mondialisation.

Bibliographie

Bangobango, L.T.

- 2009 L'incidence du contexte socio-économique sur l'entrepreneuriat en RD Congo, in Congo-Afrique, n°431, janvier, pp. 31–45.

Banque Centrale du Congo

- 2007 Comité permanent du cadrage macro-économique, rapport intérimaire, Kinshasa.
2006 Revue analyse et perspectives, Kinshasa

Bindungwa, M.

- 2008 L'opération *Vanda na Mboka* : les causes de l'échec, in L'avenir, n°87, Kinshasa.

Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires en RDC (OCHA-RDC)

- 2007 *DRC Humanitarian Briefing*, juillet 2007.

Centre d'information, de réflexion et d'échanges en matière de franchissement des frontières et d'immigration (CIREFI)

- 2009 Base de données du CIREFI, EU/Eurostat, reçu en janvier 2009.

Centre pour l'égalité des chances et la lutte contre le racisme (CECLR)

- 2007 Rapport statistique et démographique 2007, Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique
http://www.diversite.be/?action=publicatie_detail&id=23&thema=2, consulté le 10.02.2010.

- 2008 Rapport statistique et démographique 2008, Migrations et populations issues de l'immigration en Belgique
http://www.diversite.be/?action=publicatie_detail&id=105&thema=4, consulté le 10.02.2010.

Clemens, M.A., Pettersson, G.

- 2007 *New Data on African Health Professionals Abroad, Working Paper n°95, Center for Global Development, Washington D.C.*

Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED)

- 2008 Manuel de statistiques.

De Boeck, F., Plissart, M.F.

2005 Kinshasa : Récits de la ville invisible, Bruxelles, Editions La Renaissance du livre.

De Bruyn, T., Wets, J.

2006 Les transferts de fonds par les migrants originaires de la région des Grands Lacs d'Afrique centrale, KUL & OIM, http://mida.belgium.iom.int/index.php?option=com_content&task=view&id=212&Itemid=174, consulté le 12.02.2010

Dibwe, M., et al.

2005 Les migrations à Lubumbashi, Publications de l'Observatoire du changement urbain, Université de Lubumbashi, Lubumbashi.

Division de la population des Nations Unies (DPNU).

2008 United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, World Population Prospects : The 2008 Revision.

2009 United Nations Department of Economic and Social Affairs, Population Division, Trends in International Migrant Stock; The 2008 Revision, POP/DB/MIG/Rev.08.2007/2008

Division provinciale des affaires intérieures et de la population, Lubumbashi
2001-2007 Archives

Docquier F., Marfouk A.

2005 *International Migration by Educational Attainment (1990–2000) – Release 1.1.*

DRC (Centre sur la migration, la globalisation et la pauvreté), Université de Sussex

2007 *Global Migrant Origin Database*, mars 2007.

Ejiba, V.T.

Inédit Enquête sur les Chinois 'Kinois', Kinshasa (2008).

Global IDP Project

2004 RDC : Des déplacements massifs font suite à la montée des espoirs de paix, Genève, octobre 2004.

Institut national de la statistique (INS)

2004 Enquête démographique et de santé à indicateurs multiples (EDS/MICS II), effectuée dans la ville de Kinshasa, juin 2004.

2004-2005 Enquête 1-2-3 nationale-RDC.

- Kankolongo, T.
Inédit Encore des missionnaires catholiques en RDC, à propos d'une enquête, Lubumbashi (2008).
- Kazadi, K.D.
1999 *Congolese Immigrants in South Africa*, in Codesria Bulletin, n°1&2, pp. 14–22.
- Kamba, K.L.
A publier Les jeunes et les perspectives d'emploi dans les villes en RDC. Cas de la ville de Lubumbashi et de Mbuji Mayi, Lubumbashi (2009).
- Kanku Mukengeshayi, J.
2007 *Summary Report on the Quantitative Survey in the City of Lubumbashi*, (traduit du français), Institut supérieur de statistique de Lubumbashi, février 2007.
- Kombe, C.
2007 Les étudiants finalistes des universités congolaises : attraction urbaine et migration à l'étranger, rapport d'une enquête, Lubumbashi, décembre 2007.
- Kuku Khonde, C.
2009 Crise et fuite des compétences dans les secteurs de l'éducation et de la santé à Lubumbashi (R.D. Congo), communication à la Première conférence du *Network on Migration Research in Africa*, Lagos, 15–16 janvier 2009 ; disponible bientôt sur le site www.nomra.org
- Labana, L.A., Yumbu, D.P.,
2008 La police des étrangers & la politique d'immigration en République démocratique du Congo, Kinshasa, Editions Sirius.
- Mayoyo, B.T-T.
1995 Migrations Sud/Nord : Levier ou obstacle ? Les Zaïrois en Belgique, Cahiers africains, Bruxelles, n°13.
- MIDA
2007 *Self-Evaluation report/MIDA Great Lakes, November 2001-November 2002*.

Ministère des Affaires étrangères et de la Coopération internationale

- 2008 Rapport général des assises de Kinshasa sur les Congolais de l'étranger, Kinshasa.

Ministère de la Santé

- 2004 Rapport sur les activités du Programme multisectoriel de lutte contre le Sida (PNMLS) en RDC, Kinshasa, novembre 2004.
- 2006 Rapport sur la santé infantile en RDC, Rapport présenté par l'Unité des naissances désirables, Kinshasa, août 2006.

MSAF & UNICEF

- 2002 Guide bibliographique des femmes cadres et leaders.

Muluma Munanga, A.G.

- 2008 Corruption et pauvreté: Que faire pour la relance socio-économique en RD Congo ?, in Congo-Afrique, n°430, décembre 2008, pp. 819–833.

Ndione, B. et Pabanel, J.P.

- 2007 Définition d'un profil migratoire pour la région Afrique centrale, Rapport final, Fonds Européen de développement-Afrique centrale & IBF.

Ngoie, T.

- 2005 La République démocratique du Congo dans les relations internationales africaines. L'impossible quête de puissance, Lubumbashi, Editions du Laboratoire des sciences sociales appliquées.
- 2007 Les femmes en mouvement : Morphologie d'une catégorie émergente dans la mobilité africaine. Cas de la République démocratique du Congo, Communication à l'atelier d'Accra sur les migrations africaines, septembre 2007 ; disponible en ligne. www.imi.ox.ac.uk
- 2008 Destination, réseaux et itinéraires de la migration clandestine en Afrique centrale, communication au Symposium international de Brazzaville sur les migrations clandestines et le développement durable en Afrique centrale organisé par le Réseau sur les migrations et le développement en Afrique centrale (REMIDAC), 23-24 décembre 2008 ; site du Remidac : www.remidac.org
- A publier Rêves et ambitions de la jeunesse congolaise face à la crise. Enquête faite à Kinshasa, Lubumbashi et Bukavu (2008).

Ngoie, T. et al.

- 2009 Rapport d'enquête sur la dynamique migratoire en RDC : morphologique, logique et incidences. Cas de la ville de Lubumbashi, recherche financée par le Programme de recherche Mac rthur sur la mobilité humaine en partenariat avec l'International Migration Institute-Oxford University ; des travaux sont disponibles sous www.imi.ox.ac.uk

NIZA (*Netherlands Institute for South Africa*)

- 2006 L'Etat contre le peuple. La gouvernance, l'exploitation minière et le régime transitoire en République démocratique du Congo, Amsterdam, NIZA, Fatal Transactions & IPIS.

Obotela Rashidi, N.

- 2002 République démocratique du Congo. Un Etat sans papiers dans le village planétaire, Kinshasa, CEP, août 2002.
- 2009 Afrique-Actualités : mai 2009, in Congo-Afrique, n° 436, juin-juillet-août 2009, pp. 473–477.

O'Brien, C.D.

- 1996 *A lost Generation. Youth Identity and State Decay in West Africa*, in Webner, R. and Tanger, T., (eds.), *Postcolonial Identities in Africa*, London, Zed Press, pp. 55–74.

Ministère du Travail et de la Prévoyance sociale

- 2006 Rapport de l'Office national de l'emploi (ONEM), Kinshasa, novembre 2006.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)

- 2008 Base de données de l'OCDE sur les migrations internationales, extrait décembre 2008.

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

- 2005 Rapport : Mission de recherche et d'évaluation de la gestion des migrations en RDC, Kinshasa, octobre 2005.
- 2006a Evaluation du cadre législatif sur la gestion des migrations en RDC, Kinshasa, mai 2006.
- 2006b La corruption dans les services de la Direction générale de migration et du Ministère des Affaires étrangères en RDC, Kinshasa, juillet 2006.
- 2007 Droit international de la migration, Glossaire de la migration.

- 2009 *The Migration for Development in Africa experience and beyond. Operationalizing Migration for Development Across Regions*, OIM Geneva.

Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO)
2010 ISU, base de données, extrait janvier 2010.

Panu Mbendele, C.

- 2005 Discours d'ouverture, in Tshiyembe, M. (sous la direction de), *La transition en République démocratique du Congo : bilan, enjeux et perspectives*, Paris, L'Harmattan.

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)

- 2005 Rapport sur le développement humain.
2007 Rapport sur le développement humain.
2009 Rapport sur le développement humain.

Pouilly, C.

- 2007 *Huge Country. Huge Problems – Huge Potential. Can DR Congo turn the page?*, in *Refugees*, n°145/1, pp. 4–14.

Quiproquo

- 2009 Lubumbashi, n° 385, février 2009.

Rectorat de l'Université de Lubumbashi

- 2003 Rapport du Programme MIDA/UNILU, Lubumbashi.
2006 Rapport du Programme MIDA/UNILU, Lubumbashi.

République démocratique du Congo (RDC)

- 2004 Programme national de lutte contre le sida (PNLS), Rapport présenté par le Ministère de la Santé, Kinshasa.
2006a Document de la stratégie de croissance et de réduction de la Pauvreté (DSCR) Kinshasa, juillet 2006.
2006b Ministère de la Santé/PNLS : Le point sur la situation du VIH/SIDA en RDC, Estimations et projections de l'épidémie et des besoins en traitement antiretroviraux.
2007 Programme d'actions prioritaires du Gouvernement (PAP), juillet 2007 à décembre 2008, Kinshasa, août 2007.
2010 Ministère de la santé publique RDC, www.minisanterdc.cd/ministere.php, consulté le 16.02.2010.

- Rosny, E.
2002 L’Afrique des migrants. Les échappées de la jeunesse de Douala, Etudes, n°3965, mai 2002, pp. 623–633.
- Rubbers, B.
2004 La dislocation du secteur minier au Katanga (RDC) Pillage ou recomposition ?, Politique africaine, 93, mars 2004, pp. 21–41
2005 Les mesures de la dissimulation. Les méthodes de recherche en sciences sociales face à la falsification de l’économie congolaise, in Civilisations, vol. LIV, n°1-2, pp. 57–66.
- Sindjoun, L.
2002 Sociologie des relations internationales africaines, Paris, Karthala.
- Soenen, H.
2006 *How to Make Ice-Cream? An Anthropological Economic Study of Remittance Practises Among Congolese and Ecuadorian Migrants*, Kolor, n°6, pp.41–57.
- Streiffeler, F. et al.
1987 Zaïre : village, ville et campagne, Paris, L’Harmattan.
- Sumata, C.
2002 *Migradollars & Poverty Alleviation Strategy Issues in Congo (DRC)*, in *Review of African Political Economy*, n°29, pp. 619–628.
2005 Les enjeux de la migration et l’entrepreneuriat: les transferts des immigrés peuvent-ils financer l’entrepreneuriat au Congo –RDC?, in *Revue congolaise de Gestion*, n°9-10, pp. 67–80.
- Sumata, C et al.
2003 Images et usages de l’argent de la diaspora congolaise : les transferts comme vecteurs d’entretien du quotidien à Kinshasa, in Trefon, T., *Ordre et désordre à Kinshasa. Réponses populaires à la faillite de l’Etat*, Bruxelles, Cahiers africains, pp. 135–154.
- Trefon, T. et al.
2002 *State Failure in the Congo: Perceptions & Realities*, *Review of African Political Economy*, n°93/94, pp. 379–388.
- Uchudi, M.L.
1983 Les migrations internes à l’ouest du Zaïre : cas de l’exode rural, mémoire de licence en démographie, Université nationale du Zaïre, Campus de Kinshasa.

Vlassenroot, K.

- 2003 Economies de guerre et entrepreneurs militaires. La rationalité économique dans le conflit au Sud-Kivu (République démocratique du Congo), in Hassner, P. et Marchal, R., Guerres et sociétés. Etats et violence après la guerre froide, Paris, Karthala.

Watchlist of Children and Armed Conflict

- 2004 Impact des conflits armés sur les enfants en République démocratique du Congo, New-York, juillet.

ANNEXE I : Statistiques

Tableau 10 : Niveau d'achèvement, OMD 1

Objectif 1: Eradiquer l'extrême pauvreté et la faim	1990	1995	2000	2005	2008
Ratio emploi/population, plus de 15 ans, total (%)	67	67	66	66	66
Ratio emploi/population, 15-24 ans, total (%)	58	60	60	61	61
PIB par personne occupée (croissance annuelle, %)	-14	-2	-9	3	5
Part du quintile le plus pauvre dans le revenu national (%)	-	-	-	5,5	5,5
Prévalence de la malnutrition/poids par âge (% enfants < 5 ans)	-	-	33,6	-	-
Indice d'écart de la pauvreté à 1,25 dollar E.-U./jour PPA (%)	-	-	-	25	25
Pauvreté par tête à 1,25 dollar E.-U./jour PPA (%)	-	-	-	59	59
Prévalence de la sous-alimentation (% de la population)	29	57	-	76	-
Emploi vulnérable, total (% de l'emploi total)	-	-	-	-	-

Source : Banque mondiale, monitoring des Objectifs du Millénaire pour le développement, consulté le 16.02.10, http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports/ViewSharedReport?&CF=&REPORT_ID=1305&REQUEST_TYPE=VIEWADVANCED

Tableau 11 : Niveau d'achèvement, OMD 2

Objectif 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	1990	1995	2000	2005	2008
Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, femmes (%)	-	-	63	-	-
Taux d'alphabétisation des 15-24 ans, hommes (%)	-	-	78	-	-
Taux d'achèvement de l'école primaire (%)	46	-	31	51	51
Taux net de scolarisation, primaire (% net)	-	-	33	-	-

Source : Banque mondiale, monitoring des Objectifs du Millénaire pour le développement, consulté le 16.02.10, http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports/ViewSharedReport?&CF=&REPORT_ID=1305&REQUEST_TYPE=VIEWADVANCED

Tableau 12 : Niveau d'achèvement, OMD 3

Objectif 3: Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes	1990	1995	2000	2005	2008
Sièges occupés par les femmes au parlement national (%)	5	5	-	12	8
Indice de parité entre filles et garçons, en scolarisation tertiaire	-	-	-	35	35
Indice de parité entre filles et garçons, en scolarisation primaire	71	69	90	81	81
Indice de parité entre filles et garçons, en scolarisation secondaire	-	-	52	53	5
Proportion de femmes employées dans le secteur non agricole (%)	25.9	-	-	-	-

Source : Banque mondiale, monitoring des Objectifs du Millénaire pour le développement, consulté le 16.02.10, http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports/ViewSharedReport?&CF=&REPORT_ID=1305&REQUEST_TYPE=VIEWADVANCED

Tableau 13 : Niveau d'achèvement, OMD 6

Objectif 6 : Combattre le VIH/sida, la malaria et d'autres maladies	1990	1995	2000	2005	2008
Enfants < 5 ans avec la fièvre recevant des médicaments anti-malaria (%)	-	-	52	30	30
Utilisation de préservatifs, femmes (% des femmes 15-24)	-	-	-	26	26
Utilisation de préservatifs, hommes (% des hommes 15-24)	-	-	-	16	16
Incidence de la tuberculose (pour 100,000 habitants)	165	238	343	413	392
Prévalence du HIV/sida, femmes (% femmes 15-24)	-	-	-	-	-
Prévalence du HIV/sida, hommes (% hommes 15-24)	-	-	-	-	-
Prévalence du HIV/sida, total (% population 15-49)	-	-	-	-	-
Cas de tuberculose détectés sous DOTS (%)	-	40	47	60	61

Source : Banque mondiale, monitoring des Objectifs du Millénaire pour le développement, consulté le 16.02.10, http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports/ViewSharedReport?&CF=&REPORT_ID=1305&REQUEST_TYPE=VIEWADVANCED

Tableau 14 : Niveau d'achèvement, OMD 8

Objectif 8 : Mettre en place un partenariat global pour le développement	1990	1995	2000	2005	2008
Aide per capita (dollars E.-U. courants)	24	4	3	31	19
Service de la dette (PPG et IMF, % des exportations, hors transferts de fonds)	-	-	3	6	2
Utilisateurs d'Internet (pour 100 habitants)	0	0	0	0.2	0.5
Abonnés à la téléphonie mobile (pour 100 habitants)	0	0	0	5	14

Source : Banque mondiale, monitoring des Objectifs du Millénaire pour le développement, consulté le 16.02.10, http://ddp-ext.worldbank.org/ext/ddpreports/ViewSharedReport?&CF=&REPORT_ID=1305&REQUEST_TYPE=VIEWADVANCED

Tableau 15 : Indice caractéristique de la pauvreté spatiale, 2005

Caractéristiques	Population en %	Indice de la pauvreté en %	Intensité de la pauvreté en %	Severité de la pauvreté en %
National	100,0	71,3	32,2	18,0
Milieu de résidence				
Urbain	30,8	61,5	26,2	19,8
Rural	69,2	75,7	34,9	19,8
Province				
Kinshasa	10,7	41,6	13,4	5,9
Bas-Congo	5,9	69,8	23,8	10,6
Bandundu	11,5	89,1	44,8	26,6
Equateur	10,4	93,6	50,8	31,4
Province Orientale	12,1	75,5	34,0	19,0
Maniema	2,9	58,5	21,0	9,8
Sud Kivu	7,0	84,7	38,6	20,9
Nord Kivu	8,0	72,9	32,2	18,4
Katanga	15,5	69,1	32,5	18,4
Kasaï Oriental	8,5	62,3	26,9	14,8
Kasaï Occidental	7,6	55,8	21,5	10,7

Source : Enquête 1-2-3, 2004-2005 (Analyse conjointe Banque Mondiale-Afristat-UPPE), cité dans DSCR, 2006.

Notes: Les instruments traditionnels de mesure de la pauvreté (indices de Foster-Greer-Thorbecke) permettent de chiffrer trois indices de pauvreté: (1) l'incidence de la pauvreté qui n'a plus de sens, qui traduit dans une population donnée la proportion des pauvres (en %), (2) la profondeur de la pauvreté qui constitue un indicateur d'intensité de la pauvreté, le fossé qui sépare les pauvres des non pauvres et permet d'estimer le financement nécessaire pour éliminer la pauvreté d'un coup dans des conditions de parfait ciblage de la pauvreté, et (3) la sévérité de la pauvreté qui mesure le degré d'aversion d'une société pour la pauvreté et mesure l'inégalité entre les pauvres."

Tableau 16 : Flux financiers publics bilatéraux et multilatéraux à destination de la RDC, 1990–2006 (millions de dollars E.-U.)

		1990	1995	2000	2006
Total secteur officiel net		1 420	188.5	173.7	1 390
Aide publique totale nette	Donneurs total	895.8	194.8	177.1	2 056
	Bilatéraux	632.7	117.7	102.7	1 500
	Multilatéraux	185.9	76.9	74.3	556
Flux d'autres apports du secteur public nets (AASP)	Donneurs total	523.9	-6.3	-3.4	-665.3
	Bilatéraux	380.6	-5.1	-	-640.6
	Multilatéraux	143.3	-1.2	-3.4	-24.7

Source: CNUCED, 2007.

Tableau 17 : PIB réel et indices des prix, 2004–2008

	2004 (est.)	2005 (est.)	2006 (proj.)	2007 (proj.)	2008 (proj.)
PIB réel	6.6	6.5	7.0	7.7	8.4
Prix à la consommation (indice 2003= 100)	104	126.4	138	147.7	156.6
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	4	21.6	9.2	7	6
Prix à la consommation (fin de période)	9.2	21.3	8	6	6
Déflateur du PIB (indice 2003= 100)	106.1	129	137.4	146.3	155.8
Déflateur du PIB (moyenne annuelle)	6.1	21.5	6.5	6.5	6.5
PIB nominal habitant (variation annuelle)	11.8	5.5	14.1	5.9	10.5

Source : DSCR-P-RDC 2006, 109.

Tableau 18 : Principaux ratios économiques et tendances à long terme

	1987	1997	2006	2007	
PNB (milliards de dollars E.-U.)	7.7	6.1	8.5	9.0	
Formation brute du capital/PNB	14.2	2.5	16.2	17.7	
Exportation des biens et services/PNB	26.0	18.8	29.5	28.2	
Épargne intérieure brute/PNB	11.3	6.3	4.7	8.6	
Épargne nationale brute/PNB	2.7	-0.4	8.9	11.1	
Balance des comptes courants/PNB	-14.2	-3.1	-7.5	-7.7	
Paiement des intérêts/PNB	1.5	0.0	1.6	-	
Total dette/PNB	114.5	202.6	131.1	-	
Valeur actuelle de la dette/PNB	-	-	98.0	-	
Valeur actuelle de la dette/Exportations	-	-	311.9	-	
(Croissance annuelle moyenne)	1987–97	1997–97	2006	2007	2007–11
PNB	-6.0	-2.0	5.1	6.5	6.9
PNB per capita	-9.1	-0.8	1.8	3.5	4.3
Exportations des biens et services	-10.0	9.5	2.4	9.9	-

Banque mondiale, "Congo, Dem. Rep. At a glance", 24.09.08, consulté le 17.02.10, http://devdata.worldbank.org/AAG/zar_aag.pdf

Tableau 19 : Investissements directs étrangers (IDE), 1980–2006 (millions de dollars E.-U.)

IDE	1980	1990	2000	2002	2003	2004	2005	2006
Flux entrants	110	-14	23	117	158	10	-79	180
Flux sortants	0	0	-2	-2	0	0	0	0

Tableau 20 : Prix et finances publiques, 1987–2007

	1987	1997	2006	2007
Prix intérieurs (changement en %)	-	-	-	-
Prix au consommateur	-	175,5	-	-
Déflateur du PNB implicite	73,8	192,6	13,1	17,0
Finances publiques (% du PND inclus dons courants)	-	-	-	-
Revenus courants	-	5,0	25,1	23,5
Equilibre budgétaire courant	-	-5,8	13,5	12,9
Surplus/déficit total	-	-5,8	5,5	5,6

Banque mondiale, "Congo, Dem. Rep. At a glance", 24.09.08, consulté le 17.02.10, http://devdata.worldbank.org/AAG/zar_aag.pdf

Tableau 21 : Dette extérieure et flux des ressources, 1987–2007 (millions de dollars E.-U.)

	1987	1997	2006	2007
Total de la dette en cours et remboursée	8.776	12.337	11.201	-
Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)	50	82	0	0
Agences internationale de développement (AID)	738	1.225	2.251	2.402
Total service de la dette	470	13	319	-
BIRD	21	0	0	0
AID	9	0	50	56
Composition des flux nets de ressources	-	-	-	-
Dons officiels	97	113	1.752	-
Créditeurs officiels	320	0	-19	-
Créditeurs privés	-18	0	-6	-
Investissements directs étrangers (entrées nettes)	43	79	180	-
Capitaux propres (entrées nettes)	0	0	0	-
Programme de la Banque mondiale	-	-	-	-
Engagements	282	0	0	0
Remboursements	223	0	138	99
Repaiements du principal	18	0	32	38
Flux nets	206	0	106	61
Païement des intérêts	12	0	18	18
Transferts nets	194	0	89	43

Banque mondiale, "Congo, Dem. Rep. At a glance", 24.09.08, consulté le 17.02.10, http://devdata.worldbank.org/AAG/zar_aag.pdf

Tableau 22 : Commerce international, 1987–2007 (millions de dollars E.-U.)

(millions de dollars E.-U.)	1987	1997	2006	2007
Total exports	-	1,196	2,044	2,218
Cuivre	-	-	1,154	1,241
Café	-	87	-	-
Produits manufacturés	-	-	-	-
Total imports	-	694	2,607	2,864

Banque mondiale, "Congo, Dem. Rep. At a glance", 24.09.08, consulté le 17.02.10, http://devdata.worldbank.org/AAG/zar_aag.pdf

Tableau 23 : Balance des paiements, 1987–2007 (millions de dollars E.-U.)

	1987	1997	2006	2007
Exportations des biens et services	2,045	1,244	2,561	2,846
Importations des biens et services	2,474	1,025	3,563	3,767
Balance des revenus	-429	219	1,002	-921
Revenus nets	-646	-406	-400	-356
Transferts nets courants	-14	-1	759	583
Balance des comptes courants	-1,089	-188	-643	-694
Articles de financement (net)	1,207	168	533	642
Changement dans les réserves nettes	-118	21	110	52

Banque mondiale, "Congo, Dem. Rep. At a glance", 24.09.08, consulté le 17.02.10, http://devdata.worldbank.org/AAG/zar_aag.pdf

Tableau 24 : Equilibre ressources-emplois à prix courants, 2004–2008 (millions CDF)

	2004	en % du PIB	2005	en % du PIB	2006	en % du PIB	2007	en % du PIB	2008	en % du PIB
Demande intérieure	2 830	108,8	3 598	106,9	4 166	108,6	4 967	112,8	5 835	114,8
Consommation totale	2 497	96	3 122	92,8	3 471	90,5	3 923	89,1	4 509	88,7
Secteur public	202	7,7	303	9	503	13,1	473	10,7	571	11,2
Secteur privé	2 296	88,3	2 918	83,7	2 969	77,4	3 450	78,4	3 938	77,5
Investissement total	333	12,8	476	14,1	695	18,1	1 044	23,7	1 326	26,1
Secteur public	73	2,8	123	3,6	273	7,1	538	12,2	716	14,1
Secteur privé	260	10	353	10,5	422	11,5	506	11,5	610	12
Demande extérieure nette	-229,2	-8,8	-232	-6,9	-329	-8,6	-564	-12,8	-752	-14,8
Exportation des biens et services	790	30,4	1 143	34	1 299	33,9	1 538	34,9	1 824	35,9
Importation des biens et services	1 019	39,2	1 376	40,9	1 628	42,4	2 103	47,8	2 575	50,7
PIB aux prix du marché	2 601	-	3 366	-	3 837	-	4 403	-	5 083	-
Revenu net des facteurs	-117,1	-	-151,7	-	-174,8	-	-231,4	-	-278	-
Transferts provenant de l'étranger	25,6	-	99,4	-	117,5	-	140,1	-	184,2	-
Revenu national disponible brut	2 510	-	3 313	-	3 780	-	4 312	-	4 990	-
Secteur public	-	-	285	-	315	-	409	-	527	-
Secteur privé	2 330	-	3 029	-	3 465	-	3 902	-	4 463	-
Epargne intérieure brute	104	0,5	244	5,7	366	8	480	8,8	575	9,5
Secteur public	46	-0,9	86	-0,6	-114	-4,9	-473	-1,4	-571	-0,9
Secteur privé	57	1,3	158	6,3	479	12,9	952	10,3	1,145	10,3
Epargne nationale brute (dons officiels exclus)	12	-	192	-	308	-	389	-	481	-
Secteur public	-22	-	-19	-	-188	-	-63	-	-44	-
Secteur privé	34	-	210	-	496	-	452	-	525	-
Solde Epargne-Investissement	-320,6	-12,3	-284,3	-8,4	-386,4	-10,1	-655,7	-14,9	-845,5	-16,6
Secteur public	-94,9	-3,6	-141,4	-4,2	-460,3	-12	-601,2	-13,7	-760,1	-15
Secteur privé	-225,8	-8,7	-142,9	-4,2	73,9	1,9	-54,6	-1,2	-85,4	-1,7

Source : DSCRAP, 2006, 110.

Tableau 25 : Statistiques sur le marché du travail, 2004–2005

	Kinshasa	Autres urbains hors Kinshasa	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Activité					
Nombre d'actifs (en milliers)	1 737	3 442	5 178	15 941	21 120
Taux d'activité (10 ans et +)	42,8	49,6	47,1	67,4	60,9
Taux d'activité (15 ans et +)	50,6	59,7	56,3	78,8	71,6
Taux d'activité des hommes (10 ans et +)	50,2	54,1	52,7	65,7	61,6
Taux d'activité des femmes (10 ans et +)	35,8	45,2	41,7	69	60,3
Taux d'activité des 10-14 ans	1,7	3,6	3	12,5	9,4
Nombre de travailleurs découragés (milliers)	582	785	1 368	1 780	3 165
Taux de dépendance	287,5	252,7	263,8	141,9	169,4
Taux de dépendance (>=10 ans)	175,9	122,6	139,6	50,2	70,4
Taux de dépendance (>=15 ans)	133,2	84,8	100,4	28,4	44,9
Chômage					
Nombre de chômeurs	259 100	322 500	58 160	194 700	776 300
Taux de chômage définition BIT (a)	14,9	9,4	11,2	1,2	3,7
Taux de chômage au sens large (b)	23,8	14,5	17,7	2,5	6,4
Taux de chômage hommes	17,3	9,5	12,2	1,6	4,5
Taux de chômage femmes	11,8	9,3	10,1	0,9	2,9
Proportion de primo-demandeurs	60,9	59,6	60,1	79,8	65
Durée moyenne du chômage (mois)	66,7	49,6	57,2	73,7	61,3
% de chômeurs de longue durée	85,1	79,9	82,2	90,6	84,3
Emploi					
Nombre d'actifs occupés (en milliers)	1 477	3 119	4 597	15 747	20 344
% d'emplois dans l'administration publique	11,9	8,5	9,6	3	4,5
% d'emplois dans entreprises pub.	5	4,4	4,6	1	1,8
% d'emplois secteur privé formel	8,8	4,4	4,6	1	1,8
% d'emplois dans secteur informel non agri.	65,8	50,7	55,6	9,7	20
% d'emplois dans secteur informel agricole	5,1	29,3	21,5	84,9	70,6
% d'emplois dans secteur associatif	3,4	2,7	2,9	0,9	1,4
Nombre d'heures ouvrées par semaine	46,2	40,9	42,6	21,8	34,2
Taux de salarisation	35,7	25,7	28,9	6,1	11,2
Taux de pluri-activité sur les 7 derniers jours	6,5	10,3	9,1	17,8	15,8
Taux de pluri-activité sur les 12 derniers mois	9,1	14,9	13	24,4	21,9

	Kinshasa	Autres urbains hors Kinshasa	Milieu urbain	Milieu rural	Total
Revenus (CDF) et sous-emploi					
Revenu mensuel moyen emploi principal	27 000	15 400	19 000	-	-
Revenu mensuel médian emploi principal	16 400	7 500	9 400	-	-
Revenu mensuel moyen administration	23 800	12 000	16 900	-	-
Revenu mensuel moyen entreprises publiques	68 200	34 600	46 700	-	-
Revenu mensuel moyen secteur privé formel	43 400	37 500	40 200	-	-
Revenu mens. moyen sect. informel non agri.	23 000	17 200	19 400	-	-
Revenu mens. moyen secteur informel agri.	18 300	6 800	7 600	-	-
Taux de sous-emploi visible	19,6	30,9	27,3	-	-
Taux de sous-emploi invisible	40,8	60,7	54,4	-	-
Taux de sous-emploi global	63	76,7	71,9	-	-

Source : INS, Enquête 1-2-3 nationale, République démocratique du Congo, Phase 1, 2004-2005.

Notes: (a) En application de la définition internationale adoptée en 1982 par le Bureau international du travail (BIT), un chômeur est une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- être sans emploi, c'est-à-dire ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure, durant une semaine de référence;
- être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours ;
- avoir cherché activement un emploi dans le mois précédent ou en avoir trouvé un qui commence dans moins de trois mois.

(b) Au sens large, un chômeur est une personne qui n'a pas d'emploi et qui en recherche un. La définition des chômeurs est extrêmement sensible aux critères retenus. La définition la plus couramment utilisée est celle "au sens du BIT". Elle permet d'effectuer des comparaisons internationales.

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/chomeur.htm>

<http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/chomeur-au-sens-du-bit.htm>

Tableau 26 : Evolution du taux d'analphabétisme, 1970–2006 (%)

Années	Ensemble	Hommes	Femmes	Indice de parité
1970	77,2	64,4	88,6	32,0
1980	65,9	51,5	79,2	42,9
1990	52,5	38,6	65,6	56,0
1995	45,4	32,4	57,7	62,6
2000	38,6	26,9	41,8	68,7
2005	31,9	21,8	41,7	74,6
2006	30,2	20,6	39,3	71,8

Source : Institut de statistique de l'UNESCO, section alphabétisation et éducation non formelle, 2010.

Tableau 27 : Réfugiés en RDC entre 1995 et 2010

Indicateur	1995	2000	2005	2010
Pourcentage des réfugiés parmi les immigrants internationaux en RDC	82,3	50,1	42,0	43,4
Nombre estimé de réfugiés au milieu de l'année	1 579 063	308 890	201 832	192 881

Source: DPNU, 2009.

Tableau 28 : Demandeurs d'asile en RDC, 2000-2008

Origine	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Afrique du Sud	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Algérie	-	-	1	2	-	-	-	-	-
Angola	104	404	378	28	12	4	2	1	3
Benin	-	1	-	-	-	-	2	-	-
Burundi	8	5	47	86	105	61	14	0	0
Cameroun	-	2	-	2	2	1	-	-	-
Centrafrique	-	12	37	16	7	7	5	2	3
Congo	80	45	28	112	9	20	13	0	5
Côte d'Ivoire	-	-	-	10	12	8	19	1	0
Djibouti	-	-	-	1	-	-	-	-	-
Ethiopie	-	1	-	-	-	-	2	0	0
Gambie	-	2	-	2	-	-	-	-	-
Guinée	1	-	-	-	-	-	-	5	0
Guinée équatoriale	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Haiti	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Iran	-	5	-	-	-	-	-	-	-
Kenya	-	-	-	-	3	3	-	-	-
Liberia	17	84	62	159	24	17	1	0	0
Mali	1	1	1	-	-	-	-	-	-
Mauritanie	1	1	-	-	-	-	1	1	0
Niger	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Nigeria	2	-	-	-	-	-	-	-	-
Ouganda	5	1	4	9	5	1	1	-	-
Pakistan	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Rwanda	44	37	125	155	42	66	23	19	2
Sierra Leone	14	30	11	28	8	-	-	-	-
Somalie	-	-	1	4	15	-	-	10	-
Soudan	18	19	9	14	1	3	4	0	-
Tchad	1	2	1	3	2	1	1	1	4
Togo	-	1	-	-	-	-	-	-	-
Zambie	-	-	2	-	3	-	-	-	-
Total	296	653	710	631	250	192	88	41	17

Source : HCR, 2010.

Tableau 29 : Emigration dans les pays de l'Union européenne, 1990–2001

Pays	1990	1995	2000	2001	Total
Autriche	65	-	-	133	198
Belgique	11 186	16 542	12 458	11 396	51 582
Danemark	34	65	115	105	319
Finlande	233	144	406	423	1 206
France	22 741	-	-	-	22 741
Allemagne	-	12 958	16 090	14 892	43 940
Grèce	-	304	-	-	304
Irlande	-	-	-	-	-
Italie	-	1 814	2 710	2 857	7 381
Luxembourg	1 221	-	-	100	1 321
Pays-Bas	-	2 732	1 887	1 622	6 241
Portugal	-	159	208	244	611
Espagne	-	176	619	834	1 629
Suède	-	476	682	679	1 837
Royaume-Uni	-	-	9 511	-	9 511
Total	35 480	35 370	44 686	33 285	148 821

Source : DCE RDC, Profil migratoire 2003, cité par Ndione et al., 2007.

Tableau 30 : Nombre de réfugiés congolais par pays de résidence, 2000-2008

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Afrique du Sud	4 454	4 993	7 243	8 890	9 516	10 609	10 772	11 127	10 999
Algérie	202	103	1	1	5	34	90	39	64
Allemagne	0	0	7 370	7 096	6 668	6 280	3 563	4 202	4 418
Angola	11 821	11 933	11 930	13 015	13 510	13 464	12 615	11 380	11 900
Argentine	7	7	8	8	11	14	5	5	7
Australie	14	18	15	34	44	185	714	19	22
Autriche	170	188	201	227	271	313	352	370	392
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	-	1	1	1
Belgique	2 058	1 432	1 105	1 000	878	866	884	1 093	784
Benin	674	811	872	852	842	856	502	454	410
Botswana	8	11	46	47	38	161	227	230	102
Brésil	182	183	196	174	185	207	268	292	353
Bulgarie	25	26	30	31	25	31	31	31	31
Burkina Faso	39	28	28	30	43	49	50	53	55
Burundi	25 847	26 670	39 762	40 568	48 424	20 359	12 623	23 914	20 757
Cambodge	-	-	-	-	0	-	4	2	1
Cameroun	135	232	236	300	530	592	661	691	684

Canada	3 142	4 033	4 387	4 706	5 069	5 124	5 212	5 997	5 687
Centrafrique	15 325	10 225	10 798	6 498	3 447	3 267	3 027	1 893	1 536
Chile	1	1	3	4	4	4	6	15	15
Chine	3	4	3	2	2	3	3	3	0
Chine, Hong Kong SAR	-	3	4	3	2	5	3	1	4
Chypre	-	-	-	-	1	8	8	8	8
Colombie	-	-	-	-	-	1	1	1	1
Comores	0	7	0	-	-	-	-	-	-
Congo (République du)	97 600	92 778	83 515	81 004	58 834	56 380	46 341	27 605	13 973
Corée (République de)	-	-	1	1	1	13	14	16	24
Costa Rica	-	-	-	-	-	-	-	3	3
Cuba	1	1	1	1	1	1	0	-	-
Côte d'Ivoire	87	140	150	181	192	207	204	131	138
Danemark	115	103	142	149	285	364	603	114	96
Djibouti	2	1	-	-	-	-	-	-	-
Egypte	-	9	10	8	15	14	20	25	26
Equateur	5	1	1	1	2	2	2	-	-
Etats-Unis	2 742	3 126	3 240	2 922	3 262	2 373	5 443	1 887	1 614
Ethiopie	43	53	60	76	82	122	178	230	225
Finlande	138	140	147	132	133	137	168	122	143
France	4 902	5 542	6 339	6 757	7 665	8 537	8 924	9 329	9 952
Gabon	20	21	42	72	83	90	76	78	78
Gambie	-	-	1	8	8	8	8	8	7
Ghana	12	13	14	0		0	20	23	17
Grèce	20	22	22	23	22	27	42	42	35
Guinée	28	34	40	43	50	14	19	13	19
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	2	2	3	3
Hongrie	16	20	21	21	35	41	37	36	30
Inde	-	-	-	-	-	-	6	6	6
Indonésie	-	-	-	3	3	7	8	8	7
Irlande	56	170	352	356	410	443	470	603	601
Islande	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Israël		6	5	5	103	109	105	125	90
Italie	214	296	332	380	414	459	496	504	479
Japon	-	-	-	-	-	1	2	2	2
Jordanie	1	0	-	-	1	8	7	-	0

Kenya	251	1 297	1 134	1 153	2 367	2 306	2 385	2 674	2 927
Lettonie	1	1	0	1	1	1	1	1	1
Liban	-	4	8	8	9	0	-	-	-
Liberia	2	2	2	3	4	4	4	4	5
Libye	-	-	1	5	5	5	7	11	32
Lithuanie	-	-	-	-	-	1	1	1	1
Luxembourg	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Madagascar	9	13	0	-	-	-	-	-	-
Malawi	1 154	1 478	627	940	860	1 099	814	706	1 577
Malaysia	-	-	-	-	-	1	1	3	4
Mali	77	77	84	89	106	116	124	157	131
Malte	-	-	4	52	66	68	68	68	68
Maroc	12	12	17	17	17	47	128	218	213
Mauritanie	8	8	8	9	9	30	45	55	73
Maurice	0	14	0	-	-	-	-	-	-
Mexique	3	3	6	9	17	36	36	38	40
Moldavie	1	0	-	-	-	-	-	-	-
Mozambique	33	33	33	101	275	1 079	1 380	1 340	1 677
Namibie		4	2	998	100	554	638	642	675
Nouvelle Zélande	24	23	26	27	37	24	30	7	7
Niger	23	39	78	84	96	86	87	90	89
Nigeria				105	133	703	750	761	773
Norvège	140	153	243	400	455	774	999	180	212
Ouganda	9 019	7 613	8 848	11 680	14 982	20 564	28 766	41 782	76 498
Panama	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Pays Bas	1 851	1 981	1 979	1 975	2 097	2 102	1 751	1 182	1 152
Philippines	6	2	2	5	5	1	1	1	1
Pologne		1	4	4	9	8	8	9	5
Portugal	13	15	17	14	15	15	17	18	26
Republique Tchèque	42	-	-	-	-	-	-	36	37
Roumanie	22	23	23	22	22	22	22	23	10
Royaume Uni	2 775	3 385	4 330	5 376	5 973	6 502	6 882	6 988	6 673
Russie	0	-	-	-	-	0	1	1	12
Rwanda	27 441	33 064	29 281	34 725	45 460	41 403	46 272	50 731	52 409
Senegal	19	23	23	21	21	21	21	16	16
Slovaquie	5	5	5	5	3	4	4	6	6
Slovenie	1	1	1	1	2	2	3	5	2

Somalie	1	4	6	5	3	7	12	5	7
Espagne	159	191	199	188	177	167	161	150	131
Soudan	41	41	38	1 632	1 632	1 634	2 732	2 733	5 447
Swaziland	115	115	91	94	96	120	117	134	133
Suède	248	221	228	258	228	259	259	185	190
Suisse	531	756	906	1 076	1 156	1 313	1 353	1 377	1 451
Syrie	-	-	-	-	3	4	4	4	13
Tchad	186	267	196	1 975	-	-	0	-	0
Thaïlande	-	-	-	4	26	30	25	26	17
Togo	-	48	56	73	109	120	124	127	112
Turquie	0	0	-	-	-	2	2	4	11
Ukraine	13	14	14	14	13	12	10	11	42
Tanzanie	110 412	117 516	140 301	150 160	153 474	150 112	127 973	97 099	79 706
Yemen	0	-	-	-	-	-	-	-	-
Zambie	45 051	56 132	49 160	58 405	66 248	61 243	60 874	55 434	47 329
Zimbabwe	1 914	4 182	4 695	6 122	3 614	6 536	2 203	2 596	2 250
Total	371 713	392 146	421 350	453 465	461 042	430 929	401 913	370 374	367 995

Source: UNHCR 2010.

Tableau 31 : Demandeurs d'asile congolais par pays d'asile, 2000–2008

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Algérie	52	-	-	-	-	204	190	48	15
Afrique du Sud	241	758	11 598	6 182	4 622	2 585	5 582	6 571	10 047
Allemagne	695	859	1 007	615	351	398	227	194	190
Angola	31	129	30	20	24	7	10	31	231
Argentine	-	-	-	3	4	4	-	-	-
Australie	5	0	0	0	5		0	0	15
Autriche	92	67	50	71	65	76	47	37	65
Azerbaïdjan	-	-	-	-	-	2	1	-	-
Bélarus	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Belgique	1 421	1 371	1 789	1 778	1 471	1 272	843	716	579
Bénin	628	219	188	194	162	335	418	176	72
Botswana	14	60	60	4	8	-	8	4	31
Brésil	17	15	20	28	36	88	85	59	162
Bulgarie	2	1	19	-	3	-	2	1	0
Burkina Faso	9	-	4	10	9	10	47	8	6
Burundi	5 482	2 016	789	1 808	2 168	1 379	703	1 603	3 570
Cambodge	-	-	2	1	-	1	3	-	-
Cameroun	580	626	2 018	325	325	509	274	289	234

Canada	985	1 245	649	435	394	330	415	355	425
Chili	1	3	1	-	-	9	3	3	3
Chine	6	2	-	2	3	3	4	1	1
Chine (Hong Kong)	3	-	6	10	24	18	4	5	3
Chypre	-	2	1	1	19	29	13	5	5
Congo (République du)	920	1 606	405	354	285	300	605	438	1 921
Corée (République de)	16	6	1	2	5	15	14	10	11
Costa Rica	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Côte d'Ivoire	72	41	112	89	400	199	49	14	11
Croatie	-	-	-	-	-	-	-	1	-
Cuba	-	2	-	-	-	1	1	1	0
Danemark	34	32	12	18	13	10	7	3	9
Egypte	18	5	8	26	23	4	7	5	7
Equateur	-	-	2	1	-	-	1	-	-
Espagne	90	118	175	274	203	170	102	141	105
Etats-Unis	260	217	385	215	155	92	86	66	83
Ethiopie	5	4	5	26	37	158	66	10	79
Fédération de Russie	3	11	7	4	10	7	2	34	23
Finlande	27	23	53	38	48	37	38	35	31
France	2 950	3 781	5 260	5 093	3 848	3 022	2 283	2 154	2 543
Gabon	332	466	672	113	35	31	145	146	64
Ghana	5	24	9	30	17	16	20	12	3
Grèce	13	32	65	40	27	13	15	1	12
Guinée	20	6	15	15	35	15	4	8	9
Guinée-Bissau	-	-	-	-	-	4	1	1	0
Hongrie	5	15	4	4	8	-	2	3	-
Inde	-	-	-	-	-	-	18	8	4
Indonésie	1	1	12	5	1	4	1	-	4
Irlande	358	281	270	256	140	138	109	149	173
Islande	-	1	-	-	2	-	-	-	-
Israël	-	22	38	-	19	17	7	3	68
Italie	71	93	100	60	79	20	0	37	51
Japon	-	-	-	5	-	-	4	10	14
Jordanie	4	-	-	6	-	2	0	0	3
Kénya	642	1 067	735	498	159	182	194	283	654
Koweït	-	-	-	-	-	-	-	6	0

Liban	-	-	8	2	-	-	1	0	-
Libéria	-	-	-	-	1	-	0	1	0
Libye	100	6	3	26	11	-	6	108	30
Liechtenstein	-	-	-	-	-	-	-	3	-
Lithuanie	-	-	-	-	-	-	-	-	3
Luxembourg	9	18	26	21	22	19	20	1	6
Malaisie	4	-	-	-	2	2	11	11	4
Malawi	267	-	1 207	751	597	452	379	847	761
Mali	28	15	9	13	8	62	17	64	18
Malte	-	1	8	70	51	54	2	-	3
Maroc	-	42	16	2	-	557	337	218	284
Mauritanie	16	8	1	2	3	19	16	28	33
Mexique	1	-	4	6	1	5	-	2	2
Moldavie (République de)	2	-	1	-	-	5	-	-	-
Mozambique	710	2 084	1 066	1 707	-	575	653	435	722
Namibie	474	571	-	502	295	205	177	301	230
Niger	96	57	43	11	35	8	5	9	0
Nigéria	-	-	12	66	92	740	177	199	440
Norvège	8	3	15	75	49	71	83	54	107
Nouvelle-Zélande	-	2	4	2	4	1	-	1	3
Ouganda	1 389	1 237	1 461	1 727	1 937	-	0	1 733	6 306
Pakistan	1	1	-	1	2	-	-	-	-
Panama	-	-	-	-	-	-	-	-	4
Pays-Bas	539	500	522	194	103	185	266	15	40
Pologne	4	4	3	4	4	1	6	6	2
Portugal	12	10	6	3	2	7	16	11	20
République centrafricaine	9 574	1 410	650	368	-	-	0	256	390
République Tchèque	18	7	8	5	-	-	20	26	14
Roumanie	3	4	1	2	7	1	6	2	1
Royaume-Uni	1 030	1 395	2 215	1 920	1 825	1 390	685	440	380
Rwanda	242	4 629	442	1 208	600	3 124	0	50	5
Sénégal	60	63	64	69	46	30	6	12	9
Serbie	1	1	-	-	-	-	-	-	-
Sierra Léone	-	-	-	1	-	7	0	-	-
Singapour	-	1	1	-	-	-	-	-	-
Slovaquie	-	1	2	2	-	1	1	2	2

Slovénie	2	2	-	-	1	-	0	2	1
Somalie	2	2	-	-	-	6	3	0	2
Soudan	-	-	-	42	-	-	0	-	4
Sri Lanka	-	-	-	-	-	-	1	0	-
Suède	66	45	108	125	116	95	59	66	60
Suisse	540	602	746	521	345	262	160	157	246
Swaziland	-	4	5	-	-	-	0	19	52
Syrie	-	-	-	-	3	-	1	0	10
Tanzanie	-	-	-	-	-	-	30	33	0
Tchad	115	113	47	69	-	79	27	27	29
Thaïlande	-	-	-	15	26	26	49	17	35
Timor-Leste	-	-	-	-	1	-	0	0	0
Togo	-	-	24	47	105	1	24	41	31
Tunisie	-	1	-	1	6	3	1	0	-
Turquie	-	4	24	7	10	12	28	76	71
Ukraine	2	3	-	2	40	10	14	15	18
Zambie	222	271	267	199	180	82	59	93	106
Zimbabwe	1 047	2 418	395	1 446	413		917	912	720
Total	32 642	30 762	35 990	29 893	22 185	19 813	16 923	19 980	32 742

Source: UNHCR, 2010.

ANNEXE II : Aperçu de la migration interne

La migration interne en RDC au cours de la dernière décennie est fortement marquée par trois facteurs : la crise économique, l'exploitation des ressources naturelles et le conflit armé.

La crise économique affecte à la fois les milieux urbains et ruraux, bien que les milieux ruraux soient plus affectés (Utchudi, 1983). En effet, la crise économique et le développement des activités informelles favorisent l'exode rural. Trois villes attirent particulièrement les migrants internes. Tout d'abord, Kinshasa, la capitale politico-administrative, à l'ouest du pays, connaît un développement urbain important. Cette ville est devenue une mégalopole ayant actuellement une population de plus de 6 millions d'habitants, ce qui représente le dixième de l'effectif de la population congolaise. La deuxième ville est située au sud du pays : il s'agit de Lubumbashi. L'essor de cette ville est lié au développement du secteur minier. La troisième ville qui attire le gros de la population à l'est du pays est Goma. Même si elle est située au cœur des zones de conflits, cette ville devient la plaque tournante de flux migratoires dans cette partie du pays. A ces trois villes, on peut ajouter une quatrième, Kisangani, qui, bien qu'elle perde de plus en plus son attrait, a illustré très fortement dans les années 1970 ce phénomène d'exode rural (Kamba, 2009).

Ainsi, dans les années 1970, « *la ville de Kisangani était habitée à 82,4 % par une population venue du milieu rural. [...] La ville comme miroir aux alouettes n'est pas la cause unique de la migration, mais [...] ce sont les contraintes qui pèsent sur la vie villageoise, les abus du pouvoir des anciens sur les jeunes par la sorcellerie ou le manque d'infrastructures qui semblent le plus justifier le phénomène de l'exode rural dont l'ampleur est irréversible en Afrique au moins à court terme* » (Streiffeler et al., 1987).

On enregistre également des migrations internes urbaines-rurales. Celles-ci s'expliquent par l'exploitation des ressources naturelles depuis l'adoption des mesures de libéralisation et la privatisation de l'exploitation minière en RDC. Ainsi, des villages qui regorgent de minerais deviennent les lieux d'une forte concentration de population. A l'est, l'île d'Idjwi reçoit des gens qui cherchent des matières précieuses ; au Katanga, des gens se déplacent à la recherche des pépites d'or à Pweto, à Dilolo, à Kambove, Kolwezi, Likasi ; au Kasaï oriental, à Mbuji Mayi, à Kabinda, etc. En outre, des gens se déplacent également dans le cadre des activités du petit commerce, un commerce ambulante qui amène les gens à effectuer de plus ou moins longues distances à l'intérieur du pays. C'est l'avantage de ce genre de commerce ambulante d'approvisionner les différents marchés à l'intérieur du pays (Kamba, 2009).

Le dernier facteur, mais non le moindre, structurant la configuration de la migration interne est le conflit armé qui a ébranlé le pays en 1996-1997 et 1998–2001. Ces conflits ont engendré des mouvements de population à l’intérieur du pays. En 1996, le *Global IDP Project* (2004) estimait le nombre de personnes déplacées à plus de 400 000 pour la RDC, à la suite de la guerre menée par les troupes de L.D. Kabila contre les troupes gouvernementales de Kinshasa du régime Mobutu. Après une année et quelques mois d’accalmie, à partir de la prise du pouvoir le 17 mai 1997 par L.D. Kabila jusqu’au 2 août 1998, date du déclenchement de la « deuxième guerre de libération », une nouvelle période de violence oblige des centaines de milliers de personnes à fuir les zones de combat. On avance le chiffre de 500 000 personnes. Ce chiffre est passé à 1 million en 1999. Au cours de la même année, 500 000 personnes ont été déplacées dans le district de l’Ituri, situé dans la province Orientale. On attribue ces déplacements à la violence qui régnait dans cet espace, violence occasionnée, entre autres, par les conflits d’identité ethnique entre les communautés Lendu et Hema.

En 2001, le chiffre des déplacés à l’intérieur de la RDC était estimé à 2 millions. Cette augmentation est due à la poursuite des combats entre les différentes factions de rebelles et les troupes gouvernementales après la mort de L.D. Kabila. Les enfants ont été terriblement touchés par cette guerre, comme l’indique Amnesty International, cité dans le rapport de *Watchlist of Children and Armed Conflict*. Les enfants non accompagnés (déplacés) vivant dans les rues de Bukavu, une ville située dans le Sud-Kivu, ont été estimés à environ 10 000 (Watchlist, 2003).

En 2002, le nombre de déplacés internes était estimé à 2,7 millions. Cette augmentation est due en grande partie à l’intensification des conflits entre les Lendu et les Hema. Parmi ces déplacés, environ 50 000 sont partis à destination d’Uvira en juillet 2002.

Tableau 32 : Effectifs des personnes déplacées à l’intérieur de la RDC par province, 2002

Province	Estimations
Equateur	167 629
Kasaï (est et ouest)	143 500
Katanga	347 364
Kinshasa	25 000
Maniema	180 000
Nord-Kivu	929 000
Province Orientale	641 000
Sud-Kivu	271 000
Total Pays	2 704 493

Source : *Watchlist of Children and Armed Conflict*, 2003.

En 2003, le total des personnes déplacées en RDC était passé à 3,4 millions. Plus ou moins 130 000 de ces personnes étaient signalées dans la province Orientale, autour de Beni et Lubero. L'augmentation de déplacés est due à l'évidence à l'intensification des conflits opposant les différentes fractions de la rébellion. En 2004, l'effectif des déplacés de l'intérieur de la RDC enregistre une baisse : il est alors estimé à 2,3 millions de personnes. La raison en est le retour dans leur lieu de départ de centaines de milliers de personnes à la fin 2003 et en 2004, notamment en Ituri, au Maniema, au Katanga et au Kivu. En Ituri, par exemple, 50 000 personnes sur un total de 100 000 qui avaient trouvé refuge à Beni, au Nord-Kivu, sont rentrées chez elles. De nombreux déplacements internes se poursuivent dans les provinces orientales de la RDC. Le nombre total de 1 037 615 personnes déplacées enregistrées jusqu'en mars 2007 avait augmenté d'environ 11 % en juin 2007, avec un total de 1 157 917 personnes. Ces chiffres cumulent toutes les populations de déplacés – anciennes et nouvelles – enregistrées dans les provinces, la plupart depuis la fin de 2005. Les nouveaux déplacements concernent essentiellement le Nord et Sud-Kivu. Sur les onze provinces de RDC, quatre provinces ont été plus touchées par le phénomène des déplacés internes : Sud-Kivu, Nord-Kivu, Katanga et province Orientale (OCHA-RDC, 2007).

D'après le Rapport sur le Développement humain 2009 du PNUD, le nombre total de migrants internes durée de vie en RDC est de 8,5 millions, pour un taux de migration interne de 27,1 %. Ces estimations, basées sur les études ménages de la Banque mondiale, ne prennent en compte que le pourcentage sur la population en âge de travailler. Toujours selon le RDH, s'appuyant sur des données du *Internal Displacement Monitoring Centre* (IDMC), les déplacés internes en RDC se chiffraient à 1 400 000 en 2008, comme il a été dit plus haut.

Tableau 33 : Estimation du nombre total de déplacés en RDC (octobre 2005-juin 2007)

	Oct-05	Sep-06	Jan-07	Mar-07	Jun-07
NORD KIVU					
Beni	46 000	112 334	112 334	112 334	107 815
Goma	23 500	11 500	13 691	16 165	16 515
Lubero	301 000	224 608	224 608	222 505	250 260
Masisi	102 500	97 916	109 572	125 133	142 503
Nyiragongo	3 500	676	676	676	676
Rutshuru	17 000	66 567	61 821	93 996	94 595
Walikale	9 000	27 250	28 965	28 965	27 674
Total Nord Kivu	502 500	540 851	551 667	570 809	640 038

ITURI					
Aru	12 500	13 180	28 353	28 353	28 353
Mahagi	27 000	31 526	46 365	10 520	10 520
Djugu	133 500	30 477	51 435	46 331	14 221
Irumu	107 000	130 911	126 570	115 555	93 378
de NK	-	-	-	-	-
Mambasa	-	3 340	6 954	6 954	5 897
Total Ituri	280 000	206 094	259 677	207 713	152 369
SUD KIVU					
Kabare	-	22 935	26 890	28 870	29 840
Kalehe	-	106 545	87 355	87 340	126 965
Mwenga	-	24 245	24 245	24 245	24 245
Shabunda	-	11 035	11 035	12 870	15 885
Walungu	-	36 710	24 415	28 000	48 600
Bukavu	-	20 605	20 605	20 605	20 605
Total Sud Kivu	351 500	222 075	194 545	201 930	266 140
KATANGA					
Mitwaba	-	6 670	-	3 900	3 900
Pweto	-	32 521	-	-	-
Malemba Nk	-	29 316	-	24 298	24 298
Bukama	-	-	-	-	-
Manono	-	19 480	-	-	-
Kabalo	-	-	-	-	-
Moba	-	8 915	-	-	-
Kalemie	-	5 045	-	-	3 150
Nyunzu	-	-	-	-	-
Total Katanga	-	101 947	28 198	28198	31 348
PROVINCE ORIENTALE					
Bafwasende	-	-	-	26 787	26 787
Dungu	-	-	-	29 000	29 000
Faradje	-	-	-	6 735	6 735
Nyangara	-	-	-	5 500	5 500
Total Province Orientale	-	-	-	68 022	68 022
TOTAL	1 134 000	1 070 967	1 034 087	1 076 672	1 157 917

Source : OCHA-RDC, publication n°2, 2007.

17 route des Morillons 1211 Genève 19, Suisse
Tél : +41 22 717 91 11 • Télécopie : +41 22 798 61 50
Courrier électronique : hq@iom.int • Internet : <http://www.iom.int>